

# LE SOSTUME

HISTORIQUE





FARIS

Armaria 2 - talla 20 Secc. T. H N° 18

LE

## COSTUME HISTORIQUE.

TOME IV.

PLANCHES ET NOTICES

201 à 300.



6-41-12

## FRANCE

## COSTUMES MILITAIRES, IXe, Xe, XIe, XIIe ET XIIIe SIÈCLE.

1		5	6	8		10
2	4					11
3		7		9	•	12
13	14		15	16		. 17

#### Nº 16.

IXº siècle. Époque de Charlemagne. — Cotte d'armes à plaques de fer, rivées sur un corsage de cuir épais; jupe de cuir plissée, analogue au kilt écossais; casque en fer, composé de quatre plaques formant un angle à l'endroit des oreilles, surmonté d'une aigrette en cuir et reposant sur un capuchon ou calotte de cuir où sont cousues des mentonnières en fer. L'épée, à la poignée de bronze, est cannelée dans toute sa longueur, selon une disposition conservée jusqu'au treizième siècle; l'extrémité n'en est pas en pointe, mais arrondie; ce n'est qu'une arme de taille. Le fourreau est attaché au baudrier au moyen d'un pontet. Le bouclier, de forme circulaire, porte un umbo. Les jambes sont couvertes de chausses de cuir, maintenues par des bandes entrelacées, également en cuir. La tunique, dont on voit les manches, est en laine, ainsi que le manteau et les braies. La lance est ornée d'une double houppe de soie. L'éperon, nº 9, est en bronze ou en fer doré. Ce costume est une copie dégénérée de celui que portaient les Romains.

#### Nº 14.

X° siècle. Règne de Hugues Capet. — Cotte de cuir, sur laquelle sont rivés des clous ou des lames de fer étamé dont on variait la disposition. Celle-ci consiste en une peau souple armée d'un treillis de bandes de cuir et de clous rivés, offrant une bonne résistance aux coups d'épée (voir le détail, n° 5). La coiffure de guerre est un casque en forme de bombe, dont le sommet est parfois en pointe; ce casque, descendant sur les yeux, recouvre un camail de même facture que la cotte d'armes. La poignée de l'épée rappelle celle de l'époque mérovingienne. Le baudrier, fort simple, est terminé à l'une de ses extrémités par des lanières que l'on noue, après les avoir fait passer dans les deux fentes du bout opposé. Hache ou marteau d'armes à long manche. Bouclier circulaire convexe à umbo, comme le précédent. Éperon pénétrant (voir n° 7), du genre arabe. Le cuir, ainsi que le montrent ces exemples, concourait alors aussi utilement que le métal à la défense de l'homme.

#### Nº 13.

XIe siècle. Époque de Philippe Ier. — Cotte d'armes ou broigne, faite de toile forte en plusieurs doubles, quelquefois de cuir, et couverte d'anneaux cousus sur l'étoffe (voir le détail, nº 1). La broigne normande représentée ici (ce costume de guerre est formé avec les renseignements fournis par la tapisserie de Bayeux) était une tunique défensive à manches courtes, dont le capuchon ou camail faisait partie, et qui se terminait par en bas non en jupe, mais en un caleçon ample; pour mettre ce vêtement, il fallait d'abord y passer les jambes; le haut de la cotte s'abaissait sur le devant, à cet effet, puis était relevé et fixé à la hauteur des épaules. Les annelets de fer qui faisaient la défense de la broigne étaient simplement rangés les uns à côté des autres, et maintenus par une forte ganse et des coutures. Ces anneaux tangents, non enchevêtrés comme ceux des mailles, constituaient un préservatif suffisant pour dispenser du pourpoint de peau ou de toile rembourrée, le gambison, qu'il fallait mettre sous la cotte maillée simple, pour éviter les contusions. Le casque est en fer et bronze, peint aux couleurs de l'homme d'armes (voir le dessus du timbre, nº 2); il est ovoïde, ou quelquefois aussi, conique; le nasal est fixe, faisant partie du casque même qui est muni d'un couvre-nuque. L'épée conserve les mêmes caractères généraux. La poignée reste sensiblement la même; elle est simple, à croix droite, le pommeau plat et circulaire, la lame large, peu aiguë, assez courte, servant surtout à frapper de taille; sa pointe, au lieu d'être formée par la diminution progressive de la lame, est recoupée comme la pointe de certains glaives antiques. Le bouclier, qui a la forme allongée d'une amande, en pointe par le bas, en rond par le haut (voir nº 4), enveloppait le corps de sa convexité. On le suspendait au cou par une courroie, la guige ou guiche, et on le portait, la pointe en arrière, sur l'épaule gauche; les énarmes dont ce bouclier était pourvu formaient un rectangle dans lequel on passait la main. Cette arme défensive était en bois, recouverte de cuir maintenu par une garniture de fer; le bouclier était matelassé et piqué à l'intérieur, souvent peint, et orné de figures qui n'étaient pas encore des armoiries, mais un signe de reconnaissance.

L'umbo est petit ou même ne figure pas sur cette arme. Les gants sont de peau, le pouce seul est détaché. Les chaussures sont en cuir, les jambes enveloppées de peau. La lance est ornée d'un guidon aux couleurs de celui qui la porte. L'éperon, no 3, est court; sa présence est ici plus indiquée que dans les exemples ci-dessus. La constitution féodale atteignait au onzième siècle tout son développement; le véritable homme d'armes était alors le cavalier, le noble, accompagné d'une sorte de domesticité, de valets formant à peu près seuls l'infanterie; c'était tout le contraire de ce qui avait eu lieu du temps de Charlemagne, alors que l'infanterie constituait la principale force des armées organisées.

#### Nº 17.

XII<sup>e</sup> siècle. Règne de Louis le Gros. — Le bouclier de bois peint est de forme allongée comme dans l'exemple précédent; seulement la partie supérieure en est droite; il est, en outre de plus grande taille, couvrant l'homme tout entier, et porte un fort umbo très saillant. La cotte de mailles ou haubert (voir le détail n° 6, 10 et 11) est posée sur une longue robe de laine bleue, à manches jaunes, recouvrant le gambison. Un poignet de cuir rouge, des gants de cuir aux doigts détachés, des souliers de cuir garnis d'acier, des éperons dorés, un casque en fer peint, muni d'un large nasal et d'un couvre-nuque flottant au gré des mouvements du cheval, un camail de laine, égayé de points d'or brodés, complètent ce costume de guerre, dont la ceinture, la suspension de l'épée, la guige, enrichies de métal et de pierres fines, sont le plus brillant ornement. L'épée au riche fourreau est très large au

of all the to the first that the electric arms a reasonable by

the minimum of the second was more and are seen then beauty on his to be the

. The state of the

To any instrumental forms of the instrumental and the second of the seco

tended for the transport of the second of the few states of realistic and the second of the second o

talon. Quant à l'oliphant d'ivoire tenu en main, c'était un des attributs de la noblesse de le porter suspendu au cou.

Ce costume est l'habillement de guerre sous lequel est représenté Geoffroy Plantagenet sur un émail célèbre du Mans. Plus encore qu'au onzième siècle, les hommes à cheval comptaient seuls pour quelque chose. C'est le baron, suivi des courtilliers et des valets, qui désarçonne l'ennemi.

#### Nº 15.

XIIIe siècle. Commencement du règne de saint Louis. — Le corps est complètement couvert de mailles. Le haubert, mis par dessus une tunique rouge, se prolonge sur la tête, de manière à former un capuchon et sur les mains qu'il contient dans une sorte de poche; le haut-dechausses, attaché à la ceinture, couvre les pieds. Un bourrelet rembourré, placé sur le capuchon, sert d'assiette au heaume cylindrique, à timbre plat, lacé, c'est-à-dire fixé dans le dos par une courroie bouclée. Une cotte flottante, de soie épaisse, recouvre le haubert, qu'elle préserve contre le soleil et la pluie, et aide à amortir les coups. L'épée longue, à cannelure étroite, est une arme d'estoc et de taille; son fourreau est fixé au large baudrier par un lien sans couture, pour plus de solidité; le pommeau de l'épée contient des reliques, dont une petite croix d'or révèle la présence. Le bouclier sans umbo (voir nº 8) conserve la forme en pointe des époques antérieures, mais il est beaucoup moins haut et beaucoup plus maniable. Une dague au côté complète cet armement. L'éperon est à trois pointes. Ce costume est tiré du sceau de Mathieu II, duc de Lorraine.

out there 'il detty singer that he do not a series to any ten belle and the

- got to alter so short in a still the proper to be a still being the

to eat each all in the dia here of all the light a bright and about the

peniar table so feller our alles en en ag en avitat es suin dilinit

a limit of the first one to be a first of the first of th

The fact of the first the production of the first surprise production of the factor in

(Ces exemples sont tirés de la Collection des costumes de guerre, formée au Musée d'artillerie par son directeur, M. le colonel Leclerc. Les renseignements nous sont fournis, pour la plupart, par la notice spéciale publiée sur chacun de ces types successifs, offrant, selon l'expression de l'auteur de ce remarquable ensemble, une synthèse de l'histoire des armes, que nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. Notice sur les costumes de guerre, Musée d'artillerie; Paris, 1876.)

and the state of t



MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER.



IMP. FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Schmidt, lith

## EUROPE. — MOYEN AGE

#### COSTUMES DE GUERRE.

FRANCE, XII°, XIII° ET XIV° SIÈCLE. — ARMES DU XII° AU XV° SIÈCLE. ENSEIGNES, BANNIÈRES, PENNONS, ÉTENDARDS, ETC.

Nº 20. — Chevalier de la fin du douzième siècle.

Le type de cet armement, emprunté à une figure exécutée d'après le sceau de Montmorency, appartient à la troisième croisade et à la quatrième, fort rapprochées l'une de l'autre. Philippe-Auguste prit la croix pour aller au secours de la Terre-Sainte en 1188; mais ce ne fut que l'année d'ensuite que, muni de l'oriflamme et des marques du pèlerinage, la pannetière et le bourdon, il sortait de Saint-Denis, après y avoir reçu la bénédiction du clou, de la couronne d'épines et du bras de Saint-Siméon, pour rejoindre, à Vézelai, l'armée anglaise commandée par Richard Cœur de Lion. La quatrième croisade date de 1202-1204.

Heaume cylindrique à timbre plat, en fer peint, renforcé d'un nasal fixe en bronze étendu largement en croix. Ce casque est percé d'ouies sur les côtés, et les cantons du renfort servant de nasal sont percés d'æillières pour la vue, et de trous rangés symétriquement pour la respiration. Le bronze est enrichi de pierres fines. Le haubert des mailles plus court que précédemment, doublé d'étoffe, restait inséparable du justaucorps à manches entièrement rembourré, le gambison ou gambeson, tenant son nom de la bourre ou gambois dont il était garni. Le pourpoint ou auqueton, l'alcoto méridional, le hoqueton du français moderne, contenait, selon les statuts des pourpointiers de Paris, dressés en 1296, au moins trois livres de coton entre deux doubles d'étoffe. Ce justaucorps est ici une tunique de laine, dont la jupe longue est fendue par devant pour l'usage du cavalier; dessus de couleur verte, manches bleues, doublure rouge, bordure d'emaux. En outre du matelas cotonneux, la plupart des chevaliers de cette époque s'appliquaient encore des plastrons de cuir, des cuiries, sur les parties exposées; les gants sont de cette matière. La ceinture, baudrier de cavalerie de ce temps-là, et les courroies des éperons dorés (détail nº 14), dorure à l'usage des seuls chevaliers, sont garnies d'émaux. Le haut-de-chausses et les chauses ellesmêmes avec leur semelle de cuir sont recouverts par la maille, les jambières étant lacées par derrière les mollets. Le fourreau de l'épée à poignée de bronze est en cuir peint avec bouterolle de bronze. Le bouclier décoré d'armoiries régulières est en bois peint, avec parties de bronze. Sa guige passée en sautoir est en laine à boucle de bronze. La lance de cet homme d'armes serait l'arme de douze pieds environ de longueur, à hampe lisse, sans poignée ni contre-poids, telle qu'on la devait porter à cheval. Ce n'est guère qu'à la fin du treizième siècle que cette arme, munie

d'un bon fer à deux tranchants, commença à subir des changements. La hache de guerre était l'arme nationale des Anglo-Saxons à la fin du onzième siècle; elle est fréquemment représentée dans la tapisserie de Bayeux; elle ne porte ni pointes, ni crocs, et est d'une forme simple. Le fer est fixé longuement sur le manche de bois qui, à hauteur de la poignée, est largement garni de cuir enroulé.

N° 22. — Chevalier banneret, de la fin du treizième siècle, commencement du quatorzième (époque de Philippe le Bel).

Le roi de France se croisa avec ses fils et ses frères en 1312, mais il n'y eut point d'embarquement, le souverain étant mort en 1314.

Ce chevalier, représenté d'après le sceau de Hugues de Châtillon, est muni du bourdon, ou bâton de pèlerinage, et de l'écharpe du sac porté en bandoulière que l'on prenait au moment de la cérémonie religieuse précédant le départ pour la Terre sainte; il porte sur sa cotte d'armes le signe distinctif de sa nationalité. Conformément à la décision prise en commun au camp de Gisors, en 1188, avant de partir pour la troisième croisade, la croix cousue était alors, rouge pour les Français, blanche pour les Anglais, verte pour les Flamands. Ce fait est d'autant plus utile à constater que, sans que l'on sache d'ailleurs à quelle époque ni pour quel motif, la croix blanche devint l'enseigne française; elle l'était pendant la guerre de cent ans, où la croix rouge était passée aux Anglais. Cependant on devait voir encore, en 1363, Jean, roi, de France, se croisant à Avignon qui « emprit et en chargea dessus son derrain vêtement la vermeille croix ». (Froissart.)

Heaume de fer de forme ovoïde tronquée; visière vissée, renforcée à la hauteur des œillères formant croix avec un nasal indépendant, consistant en une grande fiche vissée en haut sur la visière même, en bas sur le casque. La visière percée pour la vue, l'est aussi de quelques trous pour la respiration. Ce n'est pas encore la visière à charnières s'ouvrant comme la porte d'un poèle. On enlevait celle-ci en dévissant le nasal par en bas et les vis latérales fixant la visière au heaume. Malgré cet expédient, né de la nécessité de trouver quelque soulagement au supplice infligé par la coiffure complète, ce supplice restait si insuportable que, dans la bataille même, on préférait combattre à visage découvert, en réservant le heaume clos pour les revues et les tournois; c'est ainsi qu'il advint que peu à peu les chevaliers, accomcompagnés du heaume comme d'un objet de parade, prirent l'habitude

de l'accrocher à l'arçon de leur selle au moyen d'une chaînette attenante à l'armure et se terminant en un T introduit dans une ouverture percée en croix au bas du casque, sur le côté, comme on le voit. La coiffure habituelle était la cervelière, simple calotte de fer, ou le bacinet, casques légers conçus pour être portés sous le heaume, ou encore le capel de fer ou chapeau de Montauban (voir fig. 23, ce casque à rebord).

La crête en forme d'éventail, dont le heaume de Hugues de Châtillon est surmonté, était le cimier à la mode : un plumail, sur lequel, généralement, on voyait les armoiries du chevalier; cet ornement était assujetti sur une calotte de cuir, le timbre, emboîtant le sommet du heaume et l'environnant d'un tortil ou d'un cercle en façon de couronne qu'accompagnait le volet, le bandeau voltigeant au vent derrière la tête. Ainsi que Froissard en a fait la remarque, il ne resta pas nécessaire d'être duc, comte ou marquis, pour porter la couronne sur son heaume.

L'armement de cette époque est un amas de plaques, de tampons, de chiffons qui, en y comprenant la chemise, les braies et les chausses de drap portées sur la peau, s'élèvent au nombre de vingt et une pièces. L'homme sous ce lourd harnais n'est plus qu'un automate ne pouvant effectuer que des mouvements extrêmement restreints. Ses armes sont attachées après lui, non pas seulement le fourreau de l'épée et de la dague, mais l'arme même, par une chaînette partant de la poignée et reliée à l'armure, car on était exposé à ne pouvoir les rattraper si elles échappaient des mains. Le heaume était fixé de même au dos et à la poitrine. L'écu était retenu au cou par une longue bride. On tenait à la complication de cet attirail, marque de noblesse.

La broigne ou brogne que l'on voit ici (détail nº 11), et qui constituait une bonne défense contre les coups d'estoc et de taille, s'était substituée au haubert de mailles. Il y en eut de bien des sortes, en plaques rondes, carrées, en façon d'écailles; on appelait les broignes armures de plates du temps de Philippe le Bel; on disait gants de plates, chausses de plates, souliers et estivaux de plates, cotte de plates. Ces plates, qui étaient de fer ou de laiton, se recouvraient souvent d'une étoffe, futaine, soie ou velours, ou bien encore de fine peau. C'est pourquoi les gants, chausses, souliers de plaquettes, se montrent peints de toutes les couleurs dans les miniatures des manuscrits; on faisait aussi des plates en baleine. La broigne, portée ici ostensiblement, est faite de rangées d'anneaux de fer cousus sur une forte toile, se recouvrant les uns les autres, et disposés en sens inverse d'une rangée à l'autre; une corde recouverte de soie, passant dans la rangée, maintient les anneaux. Quant au terme de plates appliqué à ce système d'anneaux ou de petites plaques disposés à plat et se recouvrant les uns les autres, il est définitivement resté aux pièces d'armure qui, dès ce moment, furent adjointes à la broigne; c'étaient des morceaux de fer battu destinés à résister aux coups des masses, des haches d'armes, des lourdes épées. Ces pièces de fer battu consistaient en ailettes sur les épaules, en arrière-bras et cubitières sur les bras et les coudes, en genouillères et grèves sur les genoux et les jambes; ces plates additionnelles n'enveloppent point les parties du corps qu'elles protègent. Les ailettes portaient généralement les armoiries du chevalier. Les gants et les souliers étaient de cuir sous la broigne qui en défendait l'extérieur.

Les éperons, espourons, esporons, ne sont plus l'éperon à pointe conique des Normands et des Saxons de la tapisserie de Bayeux, no 14, mais l'éperon no 15 dont la branche relevée porte une tige à molette. La branche relevée, vue ici de profil, est la double branche qui embrassait le talon dans son alvéole; on la bouclait sur le pied par une courroie et elle était retenue par une autre courroie en souspied. La branche se relevant en arrière eut sa raison d'être tant qu'on porta les chausses de maille ou de peau; et cette raison existait encore à la fin du quatorzième siècle, où la partie supérieure des grèves ne couvrait pas le talon, mais s'arrêtait à la hauteur de la cheville. La courbe en avant que l'on donnait à la branche de l'éperon avait pour but d'éviter la fatigue des tendons.

La cotte à armer ou cotte d'armes de Hugues de Châtillon est un pardessus sans manches, ceint à la hauteur de la taille, à partir de laquelle elle est fendue sur le devant. Après l'an 1300, on voit des cottes d'armes fendues à la fois par devant, par derrière, et sur les côtés. Il y a même des exemples de cette cotte où les pans de devant sont entièrement supprimés, de manière à laisser voir le bas du pourpoint qui était alors posé par-dessus le haubert.

Suivant l'usage, le baudrier de cavalerie, recouvert de soie et orné de pièces d'orfèvrerie, est accroché à la ceinture, obliquement, de droite à gauche; d'un côté est l'épée dans son fourreau de cuir avec anneaux et bouterolle de bronze; de l'autre la dague, dite grand couteau ou miséricorde, attachées l'une et l'autre par des courroies. La bandoulière du sac du pèlerin est simplement en cuir. La guige du bouclier est recouverte de soie. Les émaux du bouclier sont peints sur le bois. La lance de cet homme d'armes est toujours l'arme à hampe lisse, sans poignée ni contrepoids; elle porte la bannière quadrangulaire aux armoiries du chevalier. Ceux qui avaient à leur solde une troupe d'au moins cinquante hommes avaient seuls le droit de porter la bannière quadrangulaire et s'appelaient chevaliers bannerets. On désignait sous le nom de bacheliers ceux qui n'avaient que le pennon, lequel était une bande d'étoffe longue finissant en pointe. Pendant le treizième siècle, ainsi que le montrent les vitraux de Chartres, la bannière féodale était un drapeau rectangulaire attaché à la hampe par son plus long côté. Lorsqu'un bachelier pouvait satisfaire aux conditions exigées pour devenir banneret, il appartenait au commandant de l'armée auquel le pennon était présenté « de faire de pennon bannière » en en coupant la pointe.

Selon Du Cange, le roi et les grands feudataires, accompagnés sur le champ de bataille d'une bannière et d'un pennon à leurs armes, en usaient ainsi à cause des bannerets et des bacheliers dont ils étaient suivis; d'après le code des tournois du roi Réné, le pennon devenait en ce cas l'insigne du commandement général.

Les auteurs des douzième et treizième siècles paraissent employer indifféremment les mots gonfanon, gonfenon, et bannière, pour désigner un étendard réunissant autour de ses plis les hommes d'armes d'un baron. Gonfanon, dit Viollet-le-Duc, était synonyme de bannière: il était quadrangulaire comme elle, ou terminé par des pointes; il était attaché à une hampe de lance autour de laquelle on l'enroulait quand on ne combattait pas, et il ne fallait pas que le gonfanon fût très grand puisque l'on combattait avec la lance à laquelle il était fixé. Sans remonter au delà de l'époque qui nous occupe, il suffit de constater, d'après M. Gustave Desjardins, que dans les vitraux de Chartres toutes les queues ont disparu, et que depuis cette apparition de la bannière au treizième siècle, et celle du pennon au quatorzième, les noms de bannière et de pennon ont, jusqu'à la fin du seizième siècle, signifié très précisément, le premier, un drapeau rectangulaire, destiné exclusivement à recevoir les couleurs et les emblèmes de l'écu; l'autre, une pièce d'étoffe ample, terminée en pointe, qui pouvait être ornée des armes ou de la devise. L'ordre de la chevauchée en bataille présentait en tête le guidon des éclaireurs, l'étendard, la bannière et enfin le pennon.

L'étendard qui, suivant Froissart, doit s'ajouter à la bannière et au pennon, était une grande pièce d'étoffe fendue au milieu et terminée par deux pointes. Ce drapeau devait être attaché à la hampe comme la bannière, car ce ne fut qu'à la fin du quatorzième siècle que l'on eut l'idée de reprendre le manche en forme de T, selon le mode du vexillum antique. L'étendard semble n'avoir eu d'autre rôle que d'indiquer par son volume la place du général; et cette place était le plus souvent en avant dans la tactique ancienne, le chef, dux, y faisant l'office d'entraîneur et se jetant dans la mêlée de manière à ce que l'armée se précipitât après lui pour ne point laisser compromises sa personne et ses enseignes.

La bannière semble de tous ces drapeaux celui qui eut le carac-



## EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES

EUROPA MITTELALTER.

AL

IMP. FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Schmidt lith.

tère le plus personnel; elle était toujours décorée des armoiries ornant l'écu de chevalier, et si, dans les obsèques des rois, on faisait flotter le guidon, l'étendard et le pennon, c'était, ainsi que dans l'ordre de bataille, la bannière qui suivait au plus près le chevalier dans son cercueil.

Les bannières féodales propres aux seigneurs, les bannières communales spéciales aux communes, les devises inscrites sur ces drapeaux, avaient toutes un caractère individuel; leur loi était la diversité, et les bannières ne comptèrent pendant longtemps aucun signe distinctif de nation, ou même de parti. Ainsi qu'on peut l'observer ici, l'insigne du ralliement national français, la croix rouge adoptée pour les croisades qui se trouve sur la cotte, ne figure pas sur la bannière; et cela est conforme aux données de Froissart qui ne dit point que de son temps la croix du ralliement fut mise sur les étendards. C'est seulement vers la fin du quinzième siècle qu'elle paraît y avoir figuré. S'il est vrai que, suivant un usage probablement emprunté aux croisades, on trouve la croix sur les pavillons des nations maritimes dès 1375, que l'on voit la croix de Jérusalem sur des étendards du douzième siècle, qu'on la trouve encore sur les enseignes et jusque sur les bannières religieuses d'un manuscrit de la Chronique de Charles VII exécuté sous Louis XI, ce manuscrit luimême constate que la croix nationale ne se mettait pas encore sur les bannières, pennons et étendards chargés d'armoiries. C'est une règle absolue, et on ne rencontre dans aucun monument antérieur au seizième siècle, la croix blanche, enseigne nationale de la France, sur le fond bleu fleurdelisé de ses rois. Le mot enseigne, au moyen âge, ne signifie pas seulement drapeau; il s'applique au cri d'armes, à la bande, à la croix, au bijou attaché sur la toque, à toute marque distinctive en dehors du signum, prenant le sens de l'insignis latin.

N° 23. — Costume de guerre du temps de Philippe de Valois (1328-1350) (première partie de la guerre de cent ans).

Ce personnage porte le chapeau de Montauban, adopté pendant les croisades par les chevaliers qui ne pouvaient surpporter le heaume fermé. Cette coiffure sans jugulaire est placée sur un capuchon de mailles mobile, le camail, posé lui-même sur un capuchon de laine. Chausses et solerets en plaquettes de fer, éperons rivés aux solerets (détail, n° 17); cet éperon n'est point à molette, quoique l'usage en existât depuis le déclin du treizième siècle.

La défense des épaules et des bras au moyen de plates est en progrès; elle se complète d'avant-brassards de cuir prolongés couvrant la maille; le harnais des jambes contient les cuissots, les genouillères, les jambières aussi appelées grèves ou grevières. Le buste continue à être armé selon l'ancien système, avec double plastron en plaquettes, haubergeon et hoqueton, recouvert de la cotte d'armes serrée à la taille par la ceinture. De cette ceinture pend le baudrier portant la dague à manche de bois, et l'épée dont, jusqu'au règne de Louis XI, la poignée a, généralement, un pommeau rond ou légèrement ovale et une garde droite. La lance chevaleresque, devenue plus longue de fer et de bois, avait pris alors le nom de glaive. Elle n'était plus comme autrefois décorée d'une longue banderole, et il fallait être baron ou simple gentilhomme pour y porter la bannière ou le pennon.

Le grand bouclier qui figure ici et dont la forme rappelle celle du scutum des légionnaires romains provient du changement de tactique qui se produisit à la suite du désastre de Crécy, en 1346. L'homme d'armes modifia son armement et sa manière de combattre; il descendit de cheval, au besoin, jusque pendant une partie du quinzième siècle. Ce fut alors qu'apparurent les grands boucliers, pavas, palevas ou talevas, couvrant le combattant presque en entier. Les gentils-hommes les faisaient porter devant eux par leur valet, nommé par les contemporains pasveschier ou pasvescheur. Le pavois, qui était

aussi le bouclier de l'arbalétrier, servait surtout dans les sièges, où Froissart montre les hommes d'armes entrés dans les fossés d'une place « ayant gros valets qui les paveschaient et eux aussi commençant à monter, à ramper contre mont, bien targés et bien paveschés ».

Ce bouclier, sur lequel retombe sa guige de laine recouverte de soie et ornée de clous d'orfévrerie, a son bois peint en rouge traversé par la croix blanche devenue le signe français par excellence. Le rouge provenait de la tradition de l'oriflamme nationale; c'est à cause de la croix blanche dont ce drapeau rouge fut chargé que la couleur de la nation devint le blanc, se distinguant de la couleur du roi qui demeura le bleu. Cette couleur de l'oriflamme unie à la croix blanche, drapeau du peuple de France, s'opposait par le renversement des couleurs à l'étendard blanc à croix rouge des Anglais; elle devint la marque nationale sur mer, flottant largement aux mâts à côté de l'étendard fleurdelisé; elle se voyait encore, au moment de la Révolution, sur les galères de la Méditerranée, et dans le premier et le plus vieux régiment d'infanterie, le régiment de Picardie.

Nº 18. — Homme de pied (époque du roi Jean, 1350-1364).

Au commencement du quatorzième siècle, par suite des luttes des villes et de la royauté contre la noblesse, on avait cherché à réorganiser les bandes de gens de pied. La noblesse affectait de mépriser cette milice dont à Poitiers elle refusait le concours. Mais comme, à Crécy d'abord, puis à Poitiers, c'était à l'infanterie que les Anglais durent leur succès, il fallut bien tenir compte des gens de pied.

Les mercenaires, cavaliers et fantassins, qui s'étaient émancipés sous le nom de sergents, c'est-à-dire serviteurs, devinrent des corps redoutables. Provenant de tous pays, ils importèrent l'usage de divers intruments de carnage ignorés en France avant eux : la guisarme ou hallebarde, dont le bois d'abord très court atteignit au quatorzième siècle la longueur de celui d'une lance; la hache danoise, à tranchant convexe, avec ou sans pointe au talon; le dard, javelot léger, arme nationale des Basques qui étaient fort nombreux dans les compagnies de sergents (chaque combattant avait quatre de ces javelots dans la main gauche); le faussard, fauchard, ou faucil, de la famille des faux de guerre, l'arme des paysans, ayant une pointe, des crocs, un tranchant, et que Meyrick définit ainsi : « c'est une arme en forme de serpe, avec une pointe à la partie supérieure et une autre à angle droit sur le dos de la lame; » la masse à tête de fer garnie de côtes saillantes ; la pique flamande, gros bâton ferré, de la tête duquel sortait une pointe aiguë : les Français l'appelaient godendart, corruption de son nom tudesque godendag, et c'est selon Guillaume Guiart, comme qui dirait bonjour en français. Le godendag était fait pour frapper à deux mains; « si en tombant le coup ne porte pas, celui qui sait s'en servir se rattrape en enfonçant la pointe dans le ventre de son ennemi ». Les armes de trait étaient la fronde, l'arc et l'arbalète.

Ces fantassins n'avaient qu'une partie des pièces de l'armure. Leurs jambes ne portaient guère d'autre défense que des chausses gamboisées ou garnies de plates; leur coiffure ordinaire était le capel de fer ou une simple cervelière. Pour eux, le haubert était remplacé par le haubergeon, cotte de mailles d'un tissu plus léger, souvent à courtes manches, et même sans manches. Le haubergeon n'étant pas d'ailleurs à la portée des moyens du plus grand nombre, beaucoup se contentaient de la cotte de plates, du genre de la broigne, d'un pourpoint de cuir, d'un hoqueton. Ils avaient pour bouclier une arme de poing, un petit disque qui se portait à la ceinture, que l'on appelait rouelle et aussi boce, qui était destiné à être tenu de la main gauche pour parer les coups de l'adversaire, ou bien c'était le talevas, le pavois dont il est parlé ci-dessus. Les hommes valides des communes, et même de beaucoup de villages affranchis, s'organisant militairement, se modelèrent pour la tenue, l'armement, les exercices,

sur les bandes de mercenaires. L'armement et l'équipement étaient réglés dans les petites localités d'après les facultés de chacun. Le procès-verbal d'une revue des hommes de l'abbaye de Saint-Maurles-Fossés, en 1274, les montre divisés en quatre classes. Les riches à 60 livres et au-dessus sont vêtus d'un haubert ou haubergeon, coiffés d'un chapeau de fer, ceints d'une épée large ou longue, et pourvus d'un couteau. Ceux dont l'avoir va de 30 à 60 livres portent un gambison ou une simple cotte gamboisée, le capel de fer, une épée longue, un couteau. Entre 10 et 30 livres cessait l'obligation d'avoir une armure de corps; le fourniment se bornait au chapeau de fer ou à la cervelière de cuir, à l'épée sans fourreau passée dans la ceinture, au couteau. Les archers n'étaient tenus que d'avoir chacun un arc et des flèches.

L'homme de pied représenté ici est armé d'un fauchard; le croc servait pour faire tomber les hommes d'armes de leurs chevaux, la pointe pour les transpercer ensuite. L'épée est relativement courte, le couteau long. Le corps est couvert d'un épais gambison habillé de rouge sous la maille et se prolongeant par une sorte de braconnière en cuir. Le casque est une salade avec bavière pour la protection de la tête et du cou; il est posé sur un capuchon d'étoffe couvrant les épaules. Au fourreau de l'épée est suspendu le bouclier de poing. Les grèves en acier sont maintenues par une courroie de cuir; les gants de peau sont, en partie, abrités sous l'avant-bras prolongé, qui est en cuir et renforcé d'une rondelle de métal sur la main.

N° 21. — Chef de la milice urbaine de la ville de Paris, aux couleurs miparties rouge et bleu (même époque).

Après la défaite de Poitiers, Ét. Marcel, à la tête des bourgeois de Paris, avait pris des mesures énergiques pour défendre la ville; il avait adopté pour signe de ralliement un chaperon mi-parti rouge et bleu.

L'armement complet de ce bourgeois ne doit point étonner, l'importance de l'équipement des milices communales dépendant de la richesse de la cité. La piétaille flamande, dont les chroniqueurs parlent avec un ton de mépris au lendemain même de la défaite de la chevalerie française, n'était point une masse d'ouvriers armés au hasard et se ruant sur le champ de bataille en habits de travail. Dans leur tenue de guerre, les corporations industrielles de Gand marchaient chaque homme à son rang, le bacinet en tête, la pique ou la lance au poing, le corps armé d'un haubergeon recouvert par une cotte aux couleurs de la compagnie. Les grandes communes d'Arras, Saint-Omer, Amiens, Beauvais, avaient des milices organisées sur ce même pied; on y voyait des bourgeois entièrement habillés de fer et montés sur des chevaux de choix, des artisans qui portaient sur eux tout l'attirail du soldat le mieux équipé.

A cette époque, où l'on combinait le fer et le cuir de toutes sortes de façons pour la défense du corps, le perfectionnement des armes offensives et défensives devient très sensible; les épées sont solides et pointues, les lances bien armées pour percer la maille et le gambison.

Ce chef de milice parisienne a pour défense de tête un chapeau de Montauban, dont les bords rabattus, une des variétés du genre, sont percés pour la vue; ce casque est posé sur un chaperon. Le corps est protégé par une brigandine, composée de plaques rivées sur un corsage de cuir, et par une braconnière semblablement faite, mais présentant le fer à l'extérieur; manches de mailles avec avant-bras en fer que recouvrent encore des cuiries. Rondelles de fer lacées aux épaules, en avant, remplaçant l'ailette carrée; cubitières avec rondelles; genouillères métalliques; cuissards et chaussures en cuir avec clous rivés; grèves en cuir renforcées par des bandes de fer; baudrier en cuir gaufré. La poignée de l'épée et de la dague ainsi que les fourreaux sont garnis de cuir.

Le vêtement, d'étoffe de laine, est le costume dit de parement, aux bords taillés en languettes, selon le goût du moment dans le costume civil.

Nºs 1, 2, 3, 10 et 12. — Boucliers du XIIe siècle. — Une loi générale règle la grandeur du bouclier (voir le grand écu normand, pl. Moyen âge, ayant pour signe le Plumeau); plus l'armure est faible, plus il a d'importance. Avec la cotte normande de la fin du onzième siècle et du commencement du douzième, l'écu couvre presque entièrement le corps du combattant. Sous Philippe-Auguste, la maille devenant l'armure générale, les dimensions du bouclier commencent à diminuer; sous saint Louis, elle se réduisent à celles de la poitrine de l'homme d'armes, et se continuent ainsi pendant le quatorzième siècle.

Le nº 1 offre ici, en outre du tour métallique, une ramification de renforts dont on s'est habilement servi pour sa décoration. Les nos 2 et 3 sont de ces écus peints à flors, à lions, de ces vernissés d'or, couverts de sujets, dont il est sans cesse fait mention dans les poésies de la fin du douzième siècle et du commencement du treizième. Ces décorations, en général, n'avaient point le caractère d'armoiries, quoique l'écu armoyé fût connu ainsi que le démontrent certains monuments, comme la plaque d'émail, datant du milieu du douzième siècle, qui représente Geoffroy le Bel, laquelle se trouve au musée du Mans. Les manuscrits ne commencent guère à montrer, dans leurs miniatures, les écus armoriés régulièrement que vers la seconde moitié du treizième siècle. C'est du commencement du quatorzième siècle que l'armoirie fixe, héréditaire, soumise à des règles certaines, devenue le signe distinctif de la famille, et peinte sur l'écu, devient d'un usage général à la guerre; non dans les tournois et joutes, pour lesquels, le plus souvent, on prenait des emblèmes de fantaisie.

Nº 10. — C'est un de ces petits boucliers circulaires de la famille antique du *clipeus* dont les gens de pied faisaient usage; on l'appelait parma ou rondache.

N° 19. — Épée courte de la même époque, rappelant le gladius du soldat romain.

Nº 8. — Selle du même temps. — Elle se portait fort en avant sur le garrot, ainsi qu'il était nécessaire pour charger avec la lance, selon la manière de combattre introduite par les peuplades du nord, et répandue en Occident du cinquième au septième siècle. Les bâtes de troussequin et d'arçon y sont solidement fixées. La bâte d'arçon s'élève de manière à laisser un passage pour les rênes que l'homme d'armes, pour charger, devait abandonner; il les y attachait avant d'embrasser l'écu et d'avoir sa main gauche engagée dans les énarmes du bouclier. L'étrier n'est ici qu'un simple anneau rond.

Nº 4. — Casque en cuivre rouge de la fin du onzième siècle. — La croix est découpée dans le métal, et cette calotte en forme de *pileus* tronqué est percée en outre, de chaque côté, près du sommet, d'un trou qui devait faciliter la circulation de l'air. Il a été trouvé dans la Somme.

N° 5. — Heaume du commencement du treizième siècle, ou de la fin du douzième. — Ce casque à timbre conique, à nasal faisant partie de l'arme, à mézail fixe ouvert par le milieu, est anglais. Ce type diffère du casque normand de la conquête de Guillaume le Conquérant, représenté dans la tapisserie de Bayeux; il lui a succédé. Les trous que l'on remarque au bas de ce heaume servaient à maintenir sa garniture intérieure. Ce casque provient d'un tombeau où il était placé comme insigne funèbre. Il offre un exemple très curieux de la première transformation du casque normand à nasal, mais ne couvrant pas autrement le visage, en heaume proprement dit, cylindrique, à timbre plat, avec une visière immobile faisant partie du casque luimême, couvrant entièrement le visage, percée pour la vue et la respiration.

Nº 13. — Calotte de l'habillement de tête du treizième siècle. — Ce casque à timbre plat, dont la visière partielle fait partie du casque même, paraît devoir rentrer dans la catégorie des bacinets adoptés

pour combattre à pied. Le côté faible du bacinet était la défense du cou qui n'était couvert que par le camail et un collet en mailles faisant partie de la cotte qui se portait sous l'armure.

Nº 9. — Salade. — Habillement de tête à timbre arrondi presque sphérique, pourvu d'un couvre-nuque. La salade qui succéda au bacinet, s'additionna d'une bavière se vissant à la partie supérieure du plastron de la cuirasse, couvrant le col et recevant le menton jusqu'à la bouche. C'était là une arme de cavalier. Quant à la salade simple comme le montre l'exemple présent, dont le couvre-nuque était de plus ou moins grande dimension, elle servait aussi aux fantassins. Ce fut sous Charles VII, vers 1440, que la salade semble avoir été mise en usage pour la première fois.

N° 7. — Grand heaume de joute du quatorzième siècle. — Le heaume

du treizième siècle, remplacé pour la guerre vers le milieu du quatorzième siècle par le bacinet, avec ou sans mézail, lorsqu'on se mit à combattre à pied, resta en usage dans l'armure de joute. Le timbre plat du heaume du treizième siècle se relève ici pour porter le cimier; cette dernière pièce a été détruite dans le casque présent, mais on en voit les armorces. Le timbre relevé est orné d'écailles repoussées, probablement dorées autrefois. Le mézail fixe est celui du grand heaume du treizième siècle.

N° 6. — Ancien armet anglais. — On inventa ce casque vers 1460. Lié avec le gorgerin ou gorgery, l'armet est le type le plus complet de la défense de tête, et fut le casque de la fin du quinzième siècle, de tout le seizième, et même du temps de Louis XIII où on le retrouve encore quand l'armure est sur le point de disparaître.

#### Documents photographiques :

Les n°s 18, 20, 21, 22, 23, et les fragments s'y rattachant, n°s 11, 14, 15, 16, 17, proviennent de la collection des costumes de guerre, formée au Musée d'artillerie de Paris par M. le colonel Leclercq.

Le nº 1, provenant du portail de Notre-Dame de Chartres, et les nºs 2, 3, 8, 10, 12 et 19, fournis par les miniatures des manuscrits, sont empruntés à Willemin.

Les nos 4, 5, 6, 7, 9 et 13 font partie des collections composant le Musée d'artillerie de Paris.

Voir pour le texte: La Notice sur les costumes de guerre du Musée d'artillerie (Paris, 1876); — Le Catalogue des collections de ce Musée, par O. Penguilly l'Haridon, 1862; — Le Dictionnaire raisonné du mobilier français: armes de guerre, par Viollet-le-Duc; — L'Histoire du costume en France, par M. Quicherat; — Recherches sur les Drapeaux français, par M. Gustave Desjardins (Paris, Morel, 1874).

## EUROPE. — MOYEN AGE

FRANCE. - XIIE, XIIIE ET XIVE SIÈCLE

#### ARMURES DES CHEVALIERS ET DIVERS

D'APRÈS DES PIERRES TOMBALES.

1 2 3

L'armure complète de mailles fut celle du temps de saint Louis et ne commença à changer que vers la fin du XIII° siècle. La cotte de fer était sans doublure; elle n'avait pas d'envers et se passait comme une chemise par-dessus un vêtement de corps en cuir ou en étoffe piquée. Cette tunique à manches est le gamboison ou gambeson. Le grand haubert ou blanc haubert est l'armure complète que les chevaliers avaient seuls le droit de porter. Tout entière de mailles, elle se composait : de chausses complètes, recouvrant la chaussure de cuir, d'une tunique longue dont les manches sans ouverture formaient à l'extrémité un gant divisé seulement pour le pouce, et d'un capuchon ou camail couvrant la tête et entourant le visage; cette coiffette de mailles était rembourrée et couvrait souvent une calotte d'acier; on posait enfin sur le tout le heaume, ou grand casque de forme cylindrique au timbre plat, à la visière immobile, que les contemporains appelaient le casque nouveau, lorsqu'en 1214 il apparut à la bataille de Bouvines, et que l'on désigne d'ordinaire comme le casque des croisades; on y mettait aussi le casque normand avec son nasal fixe du XI° siècle, ou encore le capel de fer ou chapeau de Montauban, calotte au timbre arrondi, sans visière, munie d'un rebord large et plat.

Les mailles étaient d'une confection très-variée que nous représenterons; il y avait la double maille, dite de Chambly, souvent citée pour sa résistance. La cotte de mailles du XIII° siècle pesait environ 25 à 30 livres; l'obstacle qu'elle opposait à la pénétration des armes blanches fut cause de l'alourdissement des épées, des marteaux d'armes et des haches dont le choc se trouva augmenté; mais les garnitures intérieures, les doublures matelassées, auxquelles il fallut recourir pour y résister, devinrent telles que, vers la fin du siècle, l'homme de guerre étouffait littéralement sous les armes.

Depuis longtemps on portait à la poitrine, sous la maille, une plaque de fer. Ce système défensif, qui a l'avantage de répartir un choc sur une superficie, fut successivement appliqué aux jambes et aux bras et mit sur la voie de l'armure complète de plaques d'acier dite : armure à plates, des XVe et XVIe siècles.

La longue cotte d'armes, sans manches, qui recouvrait l'armure maillée, préservait de la pluie les pièces principales; ce pardessus devint une parure pour laquelle on employait des soies épaisses, des draps d'or ou d'argent, doublés de fourrures précieuses, et lorsque les armoiries fixes et héréditaires, signes distinctifs de la famille, se peignirent sur l'écu, ce qui devint général vers la moitié du XIIIe siècle, on les broda en couleur sur les plis flottants de la cotte.

Après la mort de saint Louis (1270) la cotte de mailles se raccourcit ainsi que celle qui la recouvre; les plaques de cuir bouilli ou de fer battu apparurent aux jambes et à l'articulation des genoux. Vers 1340, l'armure est entièrement changée de forme et de caractère; les pièces d'acier couvrent les jambes et le genou, le camail n'est plus qu'un gorgerin (voir n° 4, le duc de Bourgogne, Jean III, mort en 1341); enfin vers 1330 l'armure d'acier est presque complète, la cotte de mailles va toujours en se réduisant avec la cotte d'armes plus courte encore.

Les figures debout, n° 2 et 3, dont les écus ne sont pas blasonnés, sont de la première moitié du XIIIe siècle; cet écu cintré, en pointe allongée et dont la forme en cœur était coupée horizontalement à la partie supérieure, avait été considérablement diminué vers la fin du XIIe siècle. A mesure que l'armure se perfectionne, il va ainsi en s'amoindrissant jusqu'à la targe du XVe siècle où les grands garde-bras et les passe-gardes de l'armure d'acier permettent la suppression des derniers boucliers.

Pendant cette première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, l'épée, l'arme noble par excellence, subit, ainsi que nous l'avons dit, des changements de poids comme les armes d'hast; le milieu de la lame de chaque côté est renforcé d'une crête saillante et la pointe est formée par le rétrécissement graduel du talon à son extrémité. Ainsi acérée, l'arme pénétrante attaque avec succès jusqu'à la double maille. Vers 1346, cette grande épée devint moins lourde, moins épaisse, plus large et plus tranchante.

Des deux chevaliers debout, l'un tient une lance garnie de son gonfanon, l'autre un simple bâton rappelant la cérémonie religieuse qui précédait le départ pour la croisade; les chevaliers prenaient dans cette cérémonie non-seulement le bâton ou bourdon des pèlerins, mais aussi le sac porté en bandoulière qu'on appelait l'écharpe.

Les épées dont on aperçoit les deux poignées à la statue n° 4 sont, l'une la grande épée décrite, l'autre, l'arme fine et tranchante dont les Français se servaient dès la fin du XII° siècle; on la nommait : coustel à plates, alenas, haussart ou faussart; plus longue que la dague ordinaire, elle était une seconde épée utile pour combattre de près, dans la mêlée. On la portait par devant au milieu de la ceinture.

Le n° 5 représente Valentine de Milan, morte en 1408. Le surcot ou mantel fourré qu'elle porte était alors une réduction du long surtout cachant toute la jupe et qui, passant par-dessus la robe entière, lui avait valu le nom de surcotte.

Nº 1.

Lit du XIIe siècle, tiré d'un manuscrit d'une bibliothèque particulière de Vannes. Les gens du peuple en Bretagne se servent encore de lits avec rideaux de ce modèle.

Nos 2, 3.

Figures du portail de Notre-Dame de Chartres, XIIIe siècle.

Nº 7.

Statue tombale de Jean II, duc de Bretagne, mort en 1303.

Nº 4.

Statue de Jean III, duc de Bourgogne, mort en 1341.

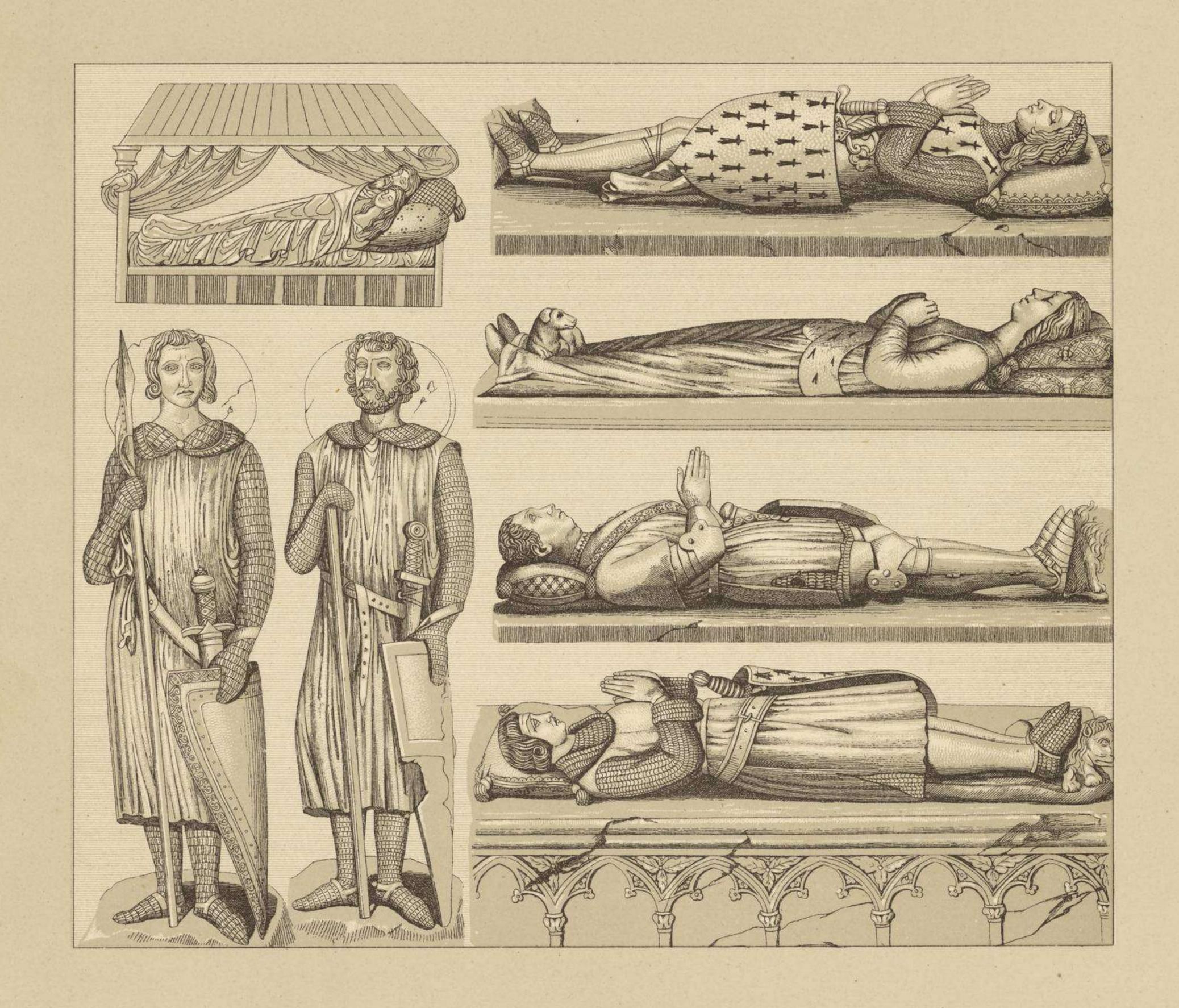
Nº 6.

Statue de Du Guesclin, mort en 1380.

Nº 5.

Statue de Valentine de Milan, morte en 1408.

Ces exemples sont tirés des Monuments de la monarchie française, par Montfaucon. C'est principalement le catalogue des collections composant le musée d'artillerie de Paris, par O. Penguilly-l'Haridon, qui nous a fourni les renseignements historiques; les notices divisées par espèces d'armes, y sont d'une précision remarquable.



## MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER.

1

IMP FIRMIN DIDOT et C1e PARIS

Durin lith.

## EUROPE. - MOYEN AGE

XIII° SIÈCLE. — COSTUMES MILITAIRES.

0 - 1 0 - 2 0 - 3 0 - 4

Nota. — Le complément des fragments de peinture qui remplissent cette page se trouve à la planche ayant pour signe distinctif : l'Arrosoir; ce sont les n°s 1, 2, 3, 4, 5. Nous avons pensé qu'il y avant avantage à faire une description commune de ces fragments de même origine. Les exemples cités de la planche l'Arrosoir, donnée dans notre première livraison, sont désignés par les chiffres simples, 1, 2, 3, 4, 5; ceux de la planche présente, par les n°s précédés d'un zéro, 0-1, 0-2, 0-3, 0-4.

Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle on s'est appliqué à tout disposer pour rendre l'action du cavalier plus écrasante qu'elle ne l'avait encore été. Le choc de la lance devint terrible, lorsqu'ébranlé pour la charge, droit sur la selle élevée, en avant, sur le garot du cheval de grande taille, le chevalier apparut, ramassé sous l'écu réduit, l'arme au poing, fixée horizontalement sous l'aisselle, en arrêt assuré, comme un bélier.

L'aspect de l'homme d'armes ajoutait encore à l'épouvante du danger réel. Outre l'attitude du cavalier debout sur les étriers, le grand heaume dépassant de beaucoup le sommet de la tête, avec l'aigrette des batailles, en forme d'éventail donnait à l'homme des proportions fantastiques. Ce pot de fer, large à la base, contenant le cou jusqu'à la racine, et dont la face n'offrait, à la place du visage, qu'un cône droit ou légèrement déprimé pour les yeux, était tout à fait étrange; l'apparition en était comme surnaturelle.

La singularité de cet aspect n'avait point été recherchée; les modifications du costume militaire étaient dictées par les mécomptes de l'expérience : ainsi, au nasal normand, défense insuffisante pour le visage, on avait substitué une fermeture complète; on avait élevé le sommet du heaume cylindrique, on l'avait rendu conique, parce que les lourdes masses d'armes faussaient trop facilement les timbres plats; enfin, comme en raison de son élévation et de sa forme, il n'avait que peu d'adhérence avec la tête, on l'attacha autour du cou, et il était en outre lacé dans le dos, c'est-à-dire fixé dans la boucle d'une forte courroie.

Il en fut de même en ce qui concerne le maniement de la lance. Jusqu'à la fin du XII° siècle le cavalier chargait assis sur les reins de la bête, tenant son arme horizontalement à la hauteur de la hanche; lorsqu'à la force du bras on voulut en quelque sorte substituer le poids du corps, en chargeant la lance sous l'aisselle, tout fut disposé pour que la selle devînt pour l'homme comme une espèce d'arc-boutant : la cuiller et le troussequin furent haussés, portés sur le garot, comme pour ajouter aussi au poids de la monture; les bates du troussequin furent retournées en dedans, des deux côtés, tenant les cuisses comme en un étau, empêchant de vider les arçons, assurant enfin

l'homme d'armes aussi bien contre l'attaque de face que contre les chocs latéraux. Les pieds s'appuyaient avec énergie sur des étriers dont la semelle garnie allait jusqu'à affecter la forme des solerets à poulaines; une forte courroie de poitrail empêchait le glissement de la selle. Quant au cheval, si exposé dans les mêlées où l'élan enfonçait le cavalier, il fut houssé. La housse, en deux parties fortement doublées au cou et à la croupe, constituait une défense véritable; elle résistait aux traits des fantassins et même à leurs piques, et le poids en était tel qu'il n'y avait en France que les grands chevaux normands ou percherons qui pussent le supporter.

A cette époque, beaucoup avaient repris la broigne, au lieu du haubert de mailles. La broigne était une cuirasse de peau ou de toile sur laquelle étaient fixés des annelets de fer très-rapprochés. Ce système avait été en
usage aux siècles précédents : on y recourut de nouveau, car il offrait une résistance plus sûre que celle de la
maille. Les chausses couvrant les pieds et attachées à la ceinture étaient de même confection que la partie supérieure. Cette armure, portée sur le gambison, se complète ici de genouillères de fer, de cubitières pour les coudes et
même de la pansière et dossière servant de plastron (voir n° 0-4, le cavalier ayant du rouge dans son écu).

L'attaque, telle qu'elle se pratiquait alors, est clairement figurée dans les fragments que nous reproduisons ici. Le n° 4 montre l'attitude de l'assaillant à la lance. Le cheval est parti à fond de train; la lance, sous l'aisselle du cavalier et relevée légèrement de biais, s'abaissera horizontalement pour la rencontre, comme on peut le voir n° 0-2, où le choc a lieu. La lance de combat était déjà privée de la flamme, ainsi que de la houppe près du fer, parce que la visée en était gênée. Le fer court, l'arestoel, était plutôt confectionné pour le choc que pour la pénétration; enfin, le bois était passé sous l'aisselle dans une poche, le fautre, ou faucre, qui, en soulageant du poids de l'arme, contribuait à la certitude de l'arrêt. On peut remarquer au n° 4 la rondelle pour la protection de la main, rondelle qui devint bientôt d'un usage général.

Les lances étaient toujours rompues pendant les premières charges; on mettait alors l'épée à la main. Par l'examen des fragments 1 et 0-4, on peut s'assurer que l'arme à la forte poignée (voir le chevalier à pied n° 2), employée pour cet assaut, servait surtout d'arme de taille. — « L'escrime consistait alors, dit M. Viollet-le-Duc, à « fournir des coups de taille assez lourds pour se faire sentir à travers les mailles et briser les bras ou l'épaule, et « des coups droits très-dangereux. » Cette arme, véritable barre de fer, n'est pas l'épée d'estoc servant principalement au combat à pied à ceux qui se trouvaient désarçonnés. Les hommes d'armes étaient pourvus de l'une et de l'autre, comme on peut le voir dans le combat singulier, n° 0-3, où, après le bris des lances, la lutte continue à pied. L'arme de taille a accompli son œuvre : elle a défait le heaume gisant à terre de l'un des combattants, que son adversaire transperce alors de sa longue et large épée pénétrante. Ce duel a un témoin dont la modeste monture et la longue robe n'ont pas le caractère militaire. Cette robe fermée jusqu'au cou, recouvrant entièrement les jambes, et dont les manches étaient fendues sous l'aisselle pour qu'il fût loisible de les passer ou de les laisser pendre par derrière, est la robe à chevaucher portée principalement par les docteurs et les personnages revêtus d'un caractère judiciaire.

(Ces peintures d'un dessin si large et si fin proviennent du château de Saint-Florêt, en Auvergne. Les aquarelles de M. A. Dauvergne, qui les reproduisent, appartiennent au ministère de l'instruction publique et ont figuré à l'exposition de l'Union centrale en 1874.)

(Voir le Catalogue du musée d'artillerie, par O. Penguilly-l'Haridon; le Dictionnaire des armes de guerre offensives et défensives de M. Viollet-le-Duc; et la Notice sur les costumes de guerre du musée d'artillerie; Paris, 1876.)

## EUROPE. — MOYEN AGE

### COSTUMES CIVILS ET MILITAIRES.

6 7 1 3 2 4 5 8 9

Le groupe n° 1 et les figures 2, 3, 4 et 5 proviennent du château de Saint-Floret, en Auvergne; ces peintures sont de la fin du douzième et du commencement du treizième siècle. Les aquarelles de M. A. Dauvergne appartiennent au ministère de l'instruction publique, et ont fait partie de l'Exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, à Paris, en 1874.

Les nos 6, 7, 8 et 9 sont tirés d'un manuscrit italien du quatorzième siècle : Roman de Saint-Graal, Ms. 6964, Bibl. nat. de Paris.



## EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES

EUROPA MITTELALTER.



IMP FIRMIN DIDOT et C1e PARIS

Durin lith.

## EUROPE. - MOYEN AGE

XIV° SIÈCLE. — COSTUMES CIVILS ET MILITAIRES. — LITIÈRE.

 1
 2
 3

 4
 5
 6
 7
 8

Les figures de cette planche, ainsi que celles numérotées, 6, 7, 8 et 9 de la planche Europe, moyen âge, ayant pour signe l'Arrosoir, sont tirées d'un manuscrit italien du quatorzième siècle : Roman de Saint-Graal (ms. 6964. Bibl. nat. de Paris); nous consacrons à ces fragments une notice qui leur est commune.

Le costume étriqué du quatorzième siècle date, dans le nord de la France, de 1340 environ, sous le règne de Philippe de Valois; il était en usage depuis un certain nombre d'années, à Marseille, et selon les Italiens qui lui donnent une origine catalane, il était commun à toutes les villes de la Méditerranée, depuis Barcelone jusqu'à Gênes. On vit alors, substitués aux longues tuniques, l'étroite et courte camisole connue sous le nom de jaquet ou jaquette, et le pourpoint ou gipon, justaucorps rembourré, ayant son ouverture sur le devant ou sur les côtés, et servant d'habit de dessous. Les chausses découvertes presque entièrement, qui allaient s'attacher vers le haut des cuisses, avaient des pieds doublés de chaussons et garnis de semelles, chausses semelées, qui dispensaient de mettre des souliers. On vit ces chaussures, auxquelles par le mauvais temps on adaptait des galoches de bois ou des patins ferrés, s'armer de nouveau d'un dard interminable fait en baleines qui se mettait aussi aux souliers et aux bottes et prendre le nom de poulaines, c'est-à-dire polonaises; les Anglais les appelaient crakoves, cracoviennes. Chassées jadis de l'Europe occidentale les chaussures pointues, qui s'étaient réfugiées en Pologne, revenaient de la cour comme une nouveauté; mais la poulaine prit au quatorzième siècle des dimensions inusitées auparavant et les solerets de fer des chevaliers subirent eux-mêmes cette étrange mode. La chemise, écourtée en proportion du reste, devint d'un usage général. Les seigneurs, les damoiseaux prirent l'habitude d'habiller leurs jambes de deux couleurs différentes : l'une était blanche, jaune, verte, l'autre noire, bleue ou rouge; on portait même des souliers de couleurs différentes.

Le costume d'apparat des gens affichant la gravité, celui des hommes de loi et des hommes de plume, conserva l'ampleur des surcots et des manteaux, à l'encontre des nouvelles modes adoptées d'abord par la jeunesse. Les deux manières d'être firent, dès lors, diviser la société en gens de robe courte et gens de robe longue.

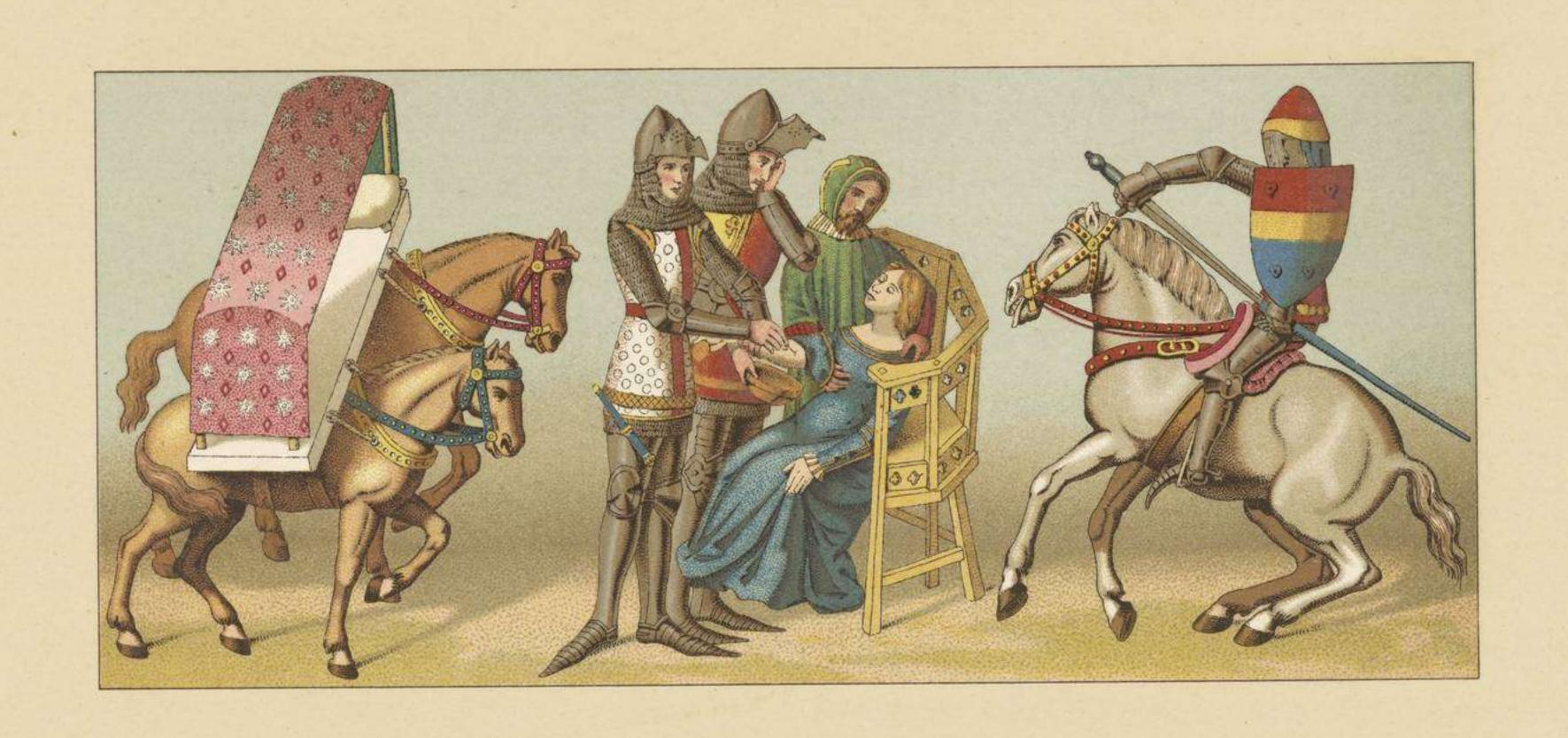
L'habillement que nous représentons, et dont on a vu l'origine méridionale, exista simultanément en Italie, en France et en Angleterre. Nous n'y voyons pas encore figurer l'immense chaperon à cornette allongée tombant dans le dos et allant battre les jambes, ni les longs bouts de manches tombant du coude et souvent traînant jusqu'à terre. La jaquette n'a partout ici que des demi-manches sans la coudière. Les manches du pourpoint ou gipon serrent les bras dans toute leur longueur; pour mieux brider, elles étaient fendues et boutonnées à partir du coude; elles se terminaient souvent par un évasement appelé mouffles, moins grand et moins allongé qu'il ne le fut plus tard. On tenait à un ajustement rigoureux de la jaquette en surcot sur le corps, et tel que ce vêtement, ne fit pas un seul pli. Pour être mieux tendue, l'étoffe était ouatée et fortement rembourrée en bosse à l'estomac, bosse dont la forme exagérée est un des caractères du costume de ce temps. La ceinture était descendue au haut des cuisses, presque au bord de la jaquette, et quelquefois au bord même du vêtement, comme on le voit ici. Nous y trouvons le poignard, le badelaire ou bazelaire, qu'on y suspendait, mais non la bourse ou gibecière qu'il fut de mode d'y joindre.

La jaquette est fermée sur le devant par une rangée de boutons; les boutonnières étaient cousues avec de la soie dans les vêtements riches; on mettait aussi des boutons au bas des manches. Il ne semble pas qu'on en fût encore aux armoiries brodées sur les vêtements, mais le temps en était au moins proche, puisqu'on voit ici un surcot royal où sont brodées en quinconce les initiales du souverain qui le porte. Les autres sont, plus ou moins, ornés de broderies rehaussées de perles, ou même de dessins formés par des perles seules, comme on les voit dans le surcot mi-parti du roi dont nous venons de parler; on mettait des perles aux ceintures, aux couronnes, aux chapeaux, et jusqu'aux souliers. Les chausses étaient de drap : c'était l'écarlate de Bruxelles, l'yraigne, araignée d'Ypres ou d'autres tissus qui se faisaient à Rouen et à Montivilliers.

Le chaperon, tel qu'on le voit au n° 4, est coiffé en manière de capuchon recouvert d'un tout petit chapeau à forme conique. La plume d'autruche dont il est orné était alors une chose rare, fort recherchée, que l'on payait au poids de l'or.

Le manteau porté par le nº 8, manteau fendu sur le côté, tailladé par en bas, et la cloche, dont l'ouverture était par devant, étaient les seuls pardessus de mise avec l'habit court; la cloche servait surtout aux cavaliers; ce seigneur porte le chaperon postiche que l'on appelait rondeau, et aussi cloche, probablement parce qu'on le mettait avec le manteau de ce nom.

Le vêtement du citadin, comme on peut en juger par le voisinage, était tout à fait de tournure militaire. Les cheveux coupés courts, et la barbe de bouc, taillée en pointe comme la portaient les Espagnols, dégagée en dessous, convenaient sous le bassinet qui devint le casque usuel de guerre; le heaume n'était plus porté ailleurs que dans les tournois.





## EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES

EUROPA MITTELALTER.



IMP FIRMIN DIDOT et C'e PARIS

Vallet lith.

Vers 1340, sous Philippe de Valois, l'armure se trouvait avoir changé entièrement de forme et de caractère. La cotte d'armes s'arrête alors au haut de la cuisse, le costume est court et collant. Les monuments de de cette époque sont en grand nombre, et, quoique les détails varient à l'infini, le type de l'armure est toujours le même. La partie antérieure des membres est d'abord seule garnie de plaques maintenues sur la maille par des courroies; les articulations du coude et de l'épaule sont couvertes par des rondelles ou rouelles, les cuisses portent des cuissards complets en cuir bouilli; l'articulation du genou, protégée d'abord par une pièce en cuir qui se relie aux cuissards et aux grèves par des clous rivés, voit son système défensif complété par la grenouillère en cuir, liée à l'armure par des courroies qui passent par-dessous le jarret. Puis les avant-bras droits sont défendus par des brassards d'acier complets qu'on appelle des canons, et l'on applique aux cuissards les lames mobiles à recouvrement qui rappellent les écailles de la queue de l'écrevisse (voir le groupe n° 2); ce système ingénieux s'étend aux solerets; enfin les grèves à charnières sont complètes. Cette armure à plates d'acier est simple et blanche, et son ensemble lui valut sous Charles VII, le nom de harnais blanc. Chacun d'ailleurs s'armait à sa fantaisie, et la mode tenait sa place dans le costume militaire comme dans le costume civil; les solerets en pointe allongée, à la poulaine, quoiqu'encore plus incommodes à l'armée qu'à la ville, ne faisaient pas moins fureur parmi les gens d'armes.

Au lieu de poser le casque, comme on le faisait autrefois, par-dessus la coiffe de mailles on mit le bassinet à nu sur le chef; le camail qui enveloppait le cou fut placé sur les bords du casque. Le visage fut couvert par un masque de fer, percé de trous pour la visée et le passage de l'air, et avançant en forme conique
pour loger le nez à l'aise et aider aussi à la respiration. La visière s'ouvrait au moyen de charnières, ou s'abaissait et se relevait sur des pivots; baissée, elle donnait au combattant le profil d'un animal à museau
pointu. Le camail avait été séparé du haubert, vers 1300 environ, dit Viollet le Duc; vers la même époque
on avait aussi pris l'habitude de surmonter les casques de cimiers, d'ornements très visibles. Celui qui se trouve
sur le casque de l'un de nos cavaliers, quoique déjà fort bizarre, est cependant des plus simples; il y avait tel de
ces cimiers où les figures étaient de si grande taille et tellement accumulées que la tête du chevalier en était
surmontée à une hauteur de plus de deux pieds. Les doigts du gantelet de fer étaient articulés comme les
solerets. L'éperon à molettes était en usage depuis la fin du treizième siècle.

La pièce la plus caractéristique de l'habillement des femmes sous les rois Jean et Charles V, les corsets fendus sur les côtés, que les dames et les filles suivantes des compagnies anglaises apportèrent en France, ne figure pas dans la cotte hardie que l'on voit ici. Les trois dames représentées ont le surcot ajusté sur le buste, avec des demi-manches étroites comme celles des hommes, et aussi sans la coudière. Leur coiffure est en cheveux, partagés par une raie sur le front, roulés sur les tempes en deux masses latérales dirigées en dessous vers la nuque, et laissant apercevoir le bas de l'oreille; les cheveux réunis et tombant dans toute leur longueur flottent librement dans le dos. Il y a entre ces cottes des différences, et quand la demi-manche n'est que simulée sur la manche entière, celle-ci se termine en mouffle; ces cottes sont pourfilées, c'est-à-dire agré-

mentées en haut du buste et sur les manches de bordures d'étoffe en applique; on y employait aussi la fourrure.

La litière était une sorte de lit couvert ou découvert à double brancard porté par deux chevaux. Au moyen âge, faute de routes, on s'en servait comme dans l'antiquité. La litière était surtout à l'usage des femmes et des malades, et la marche en était lente. Il y en avait pour les cérémonies publiques, et l'on y déployait le plus grand luxe. Celle que nous donnons ici n'est point la litière de voyage, menée par deux chevaux, l'un marchant devant, l'autre derrière le véhicule; c'est un lit porté à dos, par deux chevaux dressés à marcher d'ensemb le et doucement; un homme seul, à pied entre les deux, suffisait pour les guider : c'était une sorte de brancard en usage pour enlever les combattants blessés dans un tournoi, que l'on n'avait point à mener loin; ce lit de blessé était souvent découvert.

NOS FRAGMENTS REPRÉSENTENT EN OUTRE, DANS L'ORIGINAL :

Nº 2.

Une reine malade, saignée au bras par un chevalier.

Nº 3.

Un homme d'armes embrassant l'écu en dégaînant l'épée à deux tranchants. C'étaient alors ces cavaliers qui jouaient le principal rôle dans les batailles.

Nº 4.

Un damoiseau.

Nº 5.

Le roi Artus.

Nos 6 et 7.

La reine Iseult de Chamalot, qu'un chevalier de la Jarretière amène au roi Marc de Cornouaille.

Nº 8.

Un seigneur en manteau.

Texte d'après MM. Quicherat, Histoire du costume en France; Viollet-le-Duc, Dict. du mobilier français; Penguilly-l'Haridon, Catalogue du Musée d'artillerie de Paris.

TO THE PARTY OF TH

2000





## MOYEN AGE

## FIGURES HISTORIQUES. COSTUMES CIVILS ET MILITAIRES DE LA NOBLESSE FRANÇAISE, DU XII° SIÈCLE A LA FIN DU XIV°.

		Le C	Corset.								
1	2	3	4	5	6	13	14	15	16	17	18
7	8	9	10	11	12	19	20	21	22	23	24

#### Seigneurs. — Costumes civils et militaires.

- Nº 1. Jakennes Loucart, chevalier du roi; d'après une pierre gravée contre la muraille de la chapelle de la Madeleine, dans l'église de l'abbaye d'Orcamp. Il était le fondateur de cette chapelle. Son sur cot militaire est décoré de son blason répété, un lion. Costume qui semble postérieur à l'époque de Philippe le Bel.
- Nº 2. Eudes, comte de Chartres, treizième siècle; écu blasonné.
- N° 3. Hugues, vidame de Châlons, mort en 1279; d'après la figure gravée sur sa tombe dans l'église de l'abbaye de Châlons. Armé et maillé jusqu'aux bouts des doigts et à la plante des pieds. Casque au timbre plat, au devant en croix fleuronnée; tunique blasonnée.
- Nº 4. Louis de France, comte d'Évreux, d'Étampes, etc., fils puiné de Philippe III, le Hardi, roi de France, mort en 1319. On le voyait ainsi sur son tombeau, au milieu du chœur des Jacobins de Paris.
- N° 5. Guerrier du Brabant, du commencement du treizième siècle; tiré du Recueil d'antiquités de Flandres. La grandeur de son écu qui, sans changer de forme, fut considérablement diminuée à cette époque, semble indiquer cette date.
- Nº 6. Philippe d'Artois, seigneur de Conches, fils de Robert II, comte d'Artois, et d'Amicie de Courtenai; mort en 1298. Son tombeau en relief de marbre blanc se trouvait aux Jacobins. Son bouclier est semé de France, avec un lambel de gueules à quatre pendants, dont chacun est chargé de trois châteaux d'or que notre réduction ne nous a pas permis d'indiquer.
- Nº 13. Raoul de Beaumont, fondateur de l'Estival en 1210. Il porte le casque à timbre plat et à nasal; son écu est chevronné d'or et de gueules de huit pièces. On le voyait ainsi dans une chapelle de l'abbaye d'Estival.
- Nº 14. Philippe III, dit le Hardi, roi de France, 1270-1285. Il porte le pallium et les attributs royaux, et trône sur le siège antique, dit de Dagobert.
- N° 15. Jean I<sup>er</sup>, comte de Bretagne, fils de Pierre Mauclerc. Jean, né en 1217, fut fait chevalier par saint Louis à Melun, en 1239, à l'occasion de l'hommage-lige du duché de Bretagne. Il alla avec saint

- Louis en Afrique, se trouva au siège de Tunis en 1270 et mourut en 1286. Jean est ici représenté revêtu de son blason, échiqueté d'or et d'azur, au canton d'hermines, à la bordure de gueules. Cette figure se trouve dans les vitraux de Notre-Dame de Chartres.
- N° 16. Pierre de Carville; abbaye de Saint-Ouen, à Rouen. Costume de cour et de ville; quatorzième siècle.
- N° 17. Philippe IV, surnommé le Bel, roi de France, 1285-1314. Figure tirée de son tombeau au chœur de Saint-Denis.

#### Dames.

- N° 7. Marguerite de Beaujeu, fille d'Édouard, sire de Beaujeu, maréchal de France, mort en 1351. Marguerite de Beaujeu fut l'épouse de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe et de Morée. Cette dame porte un mantel d'honneur fourré de vair.
- N° 8. Costume du quatorzième siècle. Figure dont l'attribution est incertaine.
- N° 9. Anne, dauphine d'Auvergne, femme de Louis II, duc de Bourbon, qu'elle épousa en 1371; morte en 1416.
- Nº 11. Suivante de cette dauphine. Toutes deux portent la cotte hardie de la femme mariée, c'est-à-dire blasonnée en mi-partie.
- No 10. Jeanne de Flandre, épouse de Jean de Montfort, duc de Bretagne; dans le costume de son entrée à Nantes, à côté de son mari, en 1341. Dès l'année 1325, on avait vu Isabelle de France, reine d'Angleterre et sœur de Charles IV (le Bel), avec un bonnet en pain de sucre, duquel pendait un long voile. Ce bonnet haut et pointu, qui est le hennin, fut d'abord appelé bonnet à la syrienne. On pense qu'il avait été apporté de Syrie lors des croisades; les femmes druses du Liban portent encore une autre corne d'orfèvrerie, le tantour, qui se pose sur le haut du front et de la pointe de laquelle pend le voile épais et noir que ces femmes ne quittent jamais.
- N° 12. Héloïse, morte en 1163. Ce portrait n'est pas authentique, mais le costume mérite l'attention. Il a été dessiné d'après une étude signée Levêque, qui se trouve dans le 18° volume des Mémoires de

l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. C'est une étude faite à l'aide des bas-reliefs de l'époque.

Le sac suspendu à la ceinture, est l'escarcelle : escar, dans le vieux langage, voulait dire avare. L'aumônière, qui n'est pas l'escarcelle, se portait à la main.

N° 18. Yolande de Montaigu, seconde femme d'Érard de Trainel; figure gravée sur sa tombe. — Manteau d'honneur doublé d'hermine. Voile en guimpe, qui n'était pas exclusivement à l'usage des veuves.

Nºs 19 et 20. Suivantes d'Isabeau de Bavière, 1389; tirées d'un manuscrit de Froissart où les deux suivantes portent la queue du manteau de la reine. — L'une de ces deux dames porte un hennin droit de moyenne grandeur, orné d'un voile empesé formant édifice.

N° 21. Isabeau de Bavière, mariée à Charles VI, roi de France en 1385.

Cette princesse, qui était fort belle et dont l'entrée à Paris fit grande sensation (elle avait alors quatorze ans), se présentait coiffée de l'une de ces cornettes hautes qu'on appelait généralement hennins; ils n'avaient pas tous la forme en pain de sucre. Le riche hennin fut un cornet revêtu de drap d'or, de velours, de satin, de perles, surmonté de joyaux d'où s'échappait un voile de mousseline légère; d'autres fois il avait la figure de cornes plus ou moins ouvertes, plus ou moins hautes, couvertes également d'un voile. Sous tous, les cheveux étaient entièrement cachés.

Le hennin que porte Isabeau est un compromis du haut hennin en pointe et du hennin à doubles cornes qui tous deux étaient fort criti-

A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O

A THE RESIDENCE OF A SECRET OF SECRETARIAN ASSESSMENT OF SECRETARIAN A

the part we have the total to be a second of the second of

was the first of the same and the

to the state with the state that the first property of the state of th

the Land Character and the Land Y William Related by Land 1 to the Land 1 to 1

qués à l'époque. Le splendide costume de cette souveraine n'a pas besoin de commentaires; la coupe de ces habits est d'un goût excellent.

Nº 22. Jacqueline de la Grange, femme de Jean de Montagu, grand ministre de France sous Charles VI. — La coiffure de cette dame consiste en un bonnet sur lequel est disposé ce qu'on appelait l'escoffion. C'étaient des bourrelets de figures et de dimensions variées. Celui-ci est de moyenne grandeur, puisque Juvénal des Ursins, parlant des escoffions dans son Histoire de Charles VI, dit de cette coiffure : « et « avoient les dames et les damoyselles de chacun costé, deux grandes « oreilles si larges, que quand elles vouloient passer par l'huis d'une « chambre, il fallait qu'elles se tournassent de costé, les baissassent, « ou elles n'eussent pu passer. » La robe de Jacqueline de la Grange est blasonnée de ses armes et de celles de son mari.

Nº 23. Dame de la famille des Ursins, fille de Jean Juvénal et de Michelle de Vitry. — Sa coiffure est un grand escoffion ou un hennin à cornes. On le voit ici comme à l'exemple précédent, ces cornes étaient plus ou moins richement ornées de broderies, de passementeries, de pierres et de perles; la gaze ou une étoffe très légère et transparente en adoucissait l'éclat. Ordinairement le surcot n'avait pas de manches, et les bras passaient par ses ouvertures; celui de cette dame a des manches qui recouvrent entièrement le bras.

Nº 24. Euriant, femme du comte de Nevers. — C'est vers 1420-1430 que le hennin, qui s'allonge encore, est recouvert par le long voile que l'on voit ici.

Documents provenant du portefeuille de Gaignères; Cab. des Estampes, Bibliothèque nationale.

Voir pour le texte : Montfaucon, Monuments de la monarchie française. — Viollet-le-Duc, Dictionnaire raisonné du Mobilier. — Les Femmes célèbres, par la Mésangère.

tall the first three the state of the state of all and the state of th

the first the second parteril as a second of a second situation of the second situation of the second second situation of the second se

Comment of the service of the first of the f

and the velocity of his and the second of th

, the first that the product of the first and the product of the first of the first

A day is equal that is a property of the major of the first of the second





## MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER.



IMP FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Vallet lith.





MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER.



IMP. FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Vallet lith.

## MOYEN AGE. — XIIIE-XIVE SIÈCLE

## COSTUMES CIVILS ET MILITAIRES DE LA NOBLESSE. — FIGURES HISTORIQUES. — BOURGEOIS ET PAYSANS.

1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	

NOBLES EN TENUE CIVILE.

#### Nº 5.

Louis, premier fils de Louis IX, né en 1243, mort en 1260. Statue de l'église de Poissy.

Surcot couleur d'azur, semé de fleurs de lis, au haut duquel se trouve le rondeau, chaperon postiche. Voir au sujet de ce chaperon les planches ayant pour signes la Couronne et le Sifflet. Les manches de cet ample surtout qu'on élargissait, fendait ou supprimait suivant le caprice de la mode, laissent voir la gonne, ou robe de dessous.

La chaussure, ordinairement de couleur noire, commençait alors à s'effiler en pointe, à se dessiner en poulaine.

#### Nº 3.

Raoul de Courtenai, seigneur d'Illiers et de Neuvy; mort en 1271. Figure tirée des vitraux de Notre-Dame de Chartres.

La chevelure des hommes se partageait sur le front et tombait des deux côtés du visage en deux masses épaisses qui s'arrondissaient en s au moyen du fer. Barbe en collier, sans moustache.

Longue dalmatique et chlamyde gallo-romaine retenue sur l'épaule par une boucle d'or. Souliers serrés au pied et se terminant par une pointe recourbée. On les portait de couleurs variées.

#### COSTUMES DE CHEVALERIE.

#### Nº 2.

Louis de France, comte d'Évreux, fils puîné de Philippe le Hardi, roi de France, et de Marie de Brabant. Né en 1276, mort en 1319. Verrière de Notre-Dame d'Évreux, chapelle Sainte-Anne.

Chevelure longue seulement par derrière et coupée assez court par devant.

Afin de maintenir les cheveux, on nouait autour de la tête un diadème

appelé, suivant la façon qu'il avait, chapelet ou tressoir. Le chapelet consistait en un simple ruban; cette figure porte un tressoir enrichi de pièces d'orfèvrerie.

Haubert et gorgerette de mailles dorées. Cotte à armer ou cotte d'armes d'azur, blasonnée de fleurs-de-lis avec le bâton componé d'argent et de gueules. Éperons pointus en acier.

#### Nº 1.

Philippe, comte d'Évreux, fils du précédent.

Même provenance.

Ce personnage a une tenue semblable à celle que porte son père. Il a de plus un large ceinturon placé obliquement de droite à gauche et recouvert de plaques d'ornements. On y attachait par des courroies, d'un côté l'épée, de l'autre la dague dite grand couteau ou miséricorde. Éperons d'or en pointe.

#### COSTUMES DE LA BOURGEOISIE.

#### Nº 4.

Ce groupe est tiré du manuscrit de Froissard représentant la réception de Jean de Montfort et de sa femme à Nantes, en 1341.

Le bourgeois du premier plan tient à la main un chapel de haute forme et porte par-dessus son pourpoint un pelisson descendant jusqu'à mijambe, vêtement sans ouverture qu'il fallait passer comme une chemise. Petite épée courte, espèce d'arme de chasse, passée à la ceinture.

La seconde figure a la robe longue ou surtout serrée aux hanches par une ceinture étroite.

La troisième porte le corset-sangle à manches ballonnées par les mahoîtres. Haut-de-chausses collant. Souliers à la poulaine, comme dans les figures précédentes.

Ces trois costumes différents chez des gens de même condition, montrent toutes les particularités du vêtement à cette époque. Le plus souvent, la bourgeoisie marchande ou industrielle qui devait surtout son importance à l'exercice des fonctions municipales, s'affublait à sa guise, en se conformant toutefois aux édits somptuaires que les plus riches, seuls, pouvaient enfreindre. On remarquait chez les bourgeois les mêmes excentricités, tout le noble attirail et aussi toutes les étrangetés qui se produisaient dans les hautes classes; enfin, dans une même localité, il s'établissait, entre gens de métier, des distinctions correspondant à l'importance ou à l'éclat de leurs professions.

COSTUMES DES CLASSES POPULAIRES.

Nº 6.

Paysan jouant d'une espèce de flûtet ou galoubet. Époque de Charles V, comme les figures qui suivent.

Le costume des paysans journaliers et bergers est caractérisé par le gonnel, petit sayon de toile ou d'étoffe surmonté d'un carapoue, l'ancien bardocucullus des Gaulois, ample camail sur lequel s'enfonçait un chapeau de paille ou de feutre. Cotte à manches étroites dépassant celles du gonnel. Panetière, sac en toile blanche à mettre le pain; ce sac se portait autour du corps comme une ceinture. Haut-de-chausses ajusté ou chausses longues. Les paysans s'en dépouillaient pour exécuter de certains travaux (voir à ce sujet la planche DC). Gamaches ou four-reaux de jambe en cuir. Chaussures à la poulaine « d'un demi-pied en sus » comme pour les gens de bas étage.

Nº 7.

Laboureur.

Les ouvriers ou gens de service, en tant qu'ils s'habillaient pour le travail, s'en tenaient toujours aux vêtements courts.

Jupel ou casaque étroite ayant beaucoup de rapports avec le corsetsangle des classes plus élevées. Chausses ajustées. Souliers à la poulaine.

Ce laboureur tient d'une main la retorta ou baguette de main pour piquer l'attelage de la charrue dont il dirige la marche.

Nº 8.

Closier, vendangeur.

Les vendangeurs se trouvaient sous la direction du closier général chargé

d'inspecter le clos, c'est-à-dire les vignes qui, étant la propriété la plus précieuse et aussi la plus exposée, avaient une clôture de murs; d'où les vignerons s'appelaient closiers.

Gonnel de toile sans manches sur une cotte étroite. Carapoue recouvert d'un feutre à bords droits. Chausses collantes. Houseaux de cuir fauve.

Le plus modeste des gens de service ayant une fonction particulière, était le puotier ou gardeur de dindons. Aux autres échelons, il y avait le rogas ou plus petit berger; l'égossier qui gardait les juments; le vacher (voir n° 10) dont le modeste emploi constituait souvent les invalides d'un vieux serviteur; le bassibier ou gardeur de brebis; le pastour, deuxième grand berger; le pastor-major; le bouriagre ou maître valet; le botier ou bouvier; le trabotier, au-dessus du bouvier; le fournier, chargé de la confection du pain et le prayer, qui avait la surveillance générale des prés.

Puis il y avait tout un menu peuple de domestiques sans désignation spéciale, qui prenaient le nom de baylets.

Nº 9.

Jardinière.

Les femmes du peuple se coiffaient d'un voile ou d'un chaperon de drap. Cette paysanne y a ajouté un chapeau de paille aux bords rabattus.

Robe dont les plis complètement retroussés découvrent la cotte. Les robes de cette époque, dans les classes populaires, ne paraissent pas avoir été d'autre étoffe que de drap, de serge ou de futaine. Elles sont le plus souvent de couleur unie.

Nº 10.

Vacher.

Chapel à calotte hémisphérique et à bords droits. Ce genre de chapeaux, porté dès la fin du treizième siècle, était surtout d'usage à la campagne. Jupel ou casaque étroite. Panetière disposée en ceinture. Chausses ajustées et souliers à la poulaine. Espèce de massue pour la discipline du troupeau. Corne d'appel pour le rassemblement.

Documents provenant du portefeuille de Gaignières, Cabinet des Estampes, Bibl. nat.

Voir pour le texte : Monuments français inédits de Willemin, texte d'André Pottier. — Histoire du costume en France, par Quicherat.

Histoire des paysans, par J. Bonnemère.





MOYEN-AGE

MIDDLE AGES



MITTELALTER.

IMP FIRMIN DIDOT et C<sup>10</sup> PARIS

Urrabiétta lith



## MOYEN AGE. — XIIIE, XIVE, XVE SIÈCLE

# FRANCE. — FIGURES HISTORIQUES. COSTUMES NOBILIAIRES ET POPULAIRES. — SERGENT D'ARMES. MUSICIENS D'UNE MÉNESTRANDIE.

 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7

 8
 9
 10
 11
 12

XIIIº SIÈCLE.

COSTUME DE GUERRE.

Nº 1.

Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, mort en 1250. Figure tirée des vitraux de Notre-Dame de Chartres.

Haubert ou cotte de mailles. Cotte d'armes. Au ceinturon est suspendu le coustel à plate. Écu blasonné (Voir, au sujet de ce chevalier, les costumes de guerre du treizième siècle, de la planche ayant pour signe le Trèfle.)

Sous Louis IX, les chevaliers avaient adopté l'usage de se raser le dessus de la tête, soit par crainte d'être saisis par les cheveux si le casque venait à tomber dans le combat, soit que les cheveux descendant sur le front fussent incommodes sous la coiffure de mailles et le heaume.

XIVº SIÈCLE.

COSTUME DE COUR.

Nº 5.

Louis I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, comte de Clermont, petit-fils de Louis IX; né en 1279, mort en 1341. Figure tirée d'un armorial d'Auvergne.

Ce personnage porte le grand manteau doublé d'hermine, chargé de son blason semé de France et à bande de gueules.

Les grands seigneurs assortissaient la couleur de leur drap à celle du champ de leurs armes, puis faisaient broder dessus les pièces de leur blason en fil de soie d'or ou d'argent. Cette décoration n'était guère en usage que chez les princes et les barons tenant cour; l'étiquette qui commençait à s'établir ne tolérait pas qu'on fît parade de ses armoiries ailleurs qu'en bataille, chez soi, ou parmi ceux dont on était l'égal.

Frontal en galon d'or sur lequel sont disposés des groupes de perles ou de pierreries. Collier d'orfévrerie orné du pentacol, objet pendant au milieu de la poitrine.

COSTUMES ECCLÉSIASTIQUES.

Nº 7.

Groupe fragmentaire de l'enterrement de Philippe de Valois, à l'abbaye de Saint-Denis (août 1350).

Dès son entrée dans la ville de Saint-Denis, le cercueil royal était porté par le clergé de l'abbaye.

Parmi les ecclésiastiques, l'aumusse était l'attribut des chanoines qui, lorsqu'ils ne l'avaient pas sur la tête, la portaient sur le bras droit, la fourrure en dehors.

La robe portée sous la tunique de lin faisait l'office de la soutane; mais elle n'en avait encore ni la forme ni le nom. Elle n'était pas ouverte sur le devant et la couleur qu'elle devait avoir ne se trouvait pas encore fixée; le bleu céleste, le violet, le rouge, y furent le plus souvent employés.

Les tissus de fil transparent devinrent en usage dès le temps de Charles VII pour faire les aubes et les surplis.

COSTUME ROYAL.

Nº 2.

Jean II, dit le Bon, roi de France de 1350 à 1364. Figure peinte autrefois sur une cloison de bois placée derrière l'autel de la chapelle Saint-Hippolyte, dans l'église de Saint-Denis.

Costume que Philippe de Valois avait adopté pour lui et les membres de sa famille : couronne d'or fleurdelisée ; sur un ample surcot, un manteau et une pèlerine garnie de fourrure.

Christine de Pisan a caractérisé ce costume par la double épithète de royal et pontifical.

Le manteau d'écarlate et la robe vermeille (c'est-à-dire de pourpre ardente) composèrent la tenue des anciens rois. C'est ainsi que se mit Charles V pour recevoir l'empereur d'Allemagne lorsque celui-ci vint à Paris en 1378. La dalmatique et le manteau d'azur fleurdelisé, que l'imagerie ancienne et moderne ont reproduits de préférence, n'ont jamais servi que dans de rares occasions.

COSTUME DE VILLE.

Nº 8.

Le duc de Cologne; personnage de l'époque de Charles V.

Chaperon dont la cornette est enroulée autour du cou. Robe en drap d'or et garnie de fourrure, laissant apercevoir le collet rouge du surcot. Les manches de cette robe sont ballonnées par les mahoîtres. Ceinture étroite. Souliers à la poulaine (Voir le n° 6 de la planche le Sifflet.)

COSTUME DE COUR.

Nº 9.

Gentilhomme de la cour de Charles V.

Petit bonnet à plis bouillonnés. Pourpoint en étoffe d'or lacé par derrière, servant à relier le haut-de-chausses. Surcot ou corset-sangle aux manches pendantes, que des mahoîtres en largeur font bouffer à l'épaule. Étroite ceinture à laquelle pend une courte épée non attachée au côté gauche, mais tombant exactement au milieu du corps. La manière de porter cette arme était une affaire de mode. Souliers à la poulaine.

COSTUMES DES CLASSES POPULAIRES.

Nº 10.

Joueur de luth.

Dans l'habillement des classes peu aisées, la tiretaine et la futaine remplaçaient les lainages d'un prix élevé. Les ménestrels avait le costume des gens du peuple : la cotte, la surcotte, le carapoue ou ample camail tombant sur les épaules et les chausses.

L'art de ménestrellerie était exercé par des menestreux, menestriers ou ménestrels répartis en chanteurs, musiciens et gens déclamant les compositions des trouvères en s'accompagnant de leurs instruments.

La ménestrandie se composait de plusieurs ménestrels qui s'associaient pour mettre leurs talents et leurs profits en commun. Ces ménestrandies pénétraient partout; on les voyait aux noces, aux foires, aux réunions, dans les rues et sur les places publiques. Les jours de pluie, elles pénétraient dans les cabarets et les auberges, comme nous l'apprennent ces vers de Guillaume de Machaut:

Orgues, vielles, micamon,
Rubèbe et psaltérion,
Leuths, moraches et guiternes,
Dont on joue par les tavernes.

Le leuth ou luth ne différait de la guiterne que parce qu'il avait le fond de sa caisse convexe au lieu de l'avoir plat.

Nº 12.

Joueur de dicorde.

Chapel à bec. Cotte et surcot à manches ballonnées. Chausses. Souliers à la poulaine.

Le dicorde consistait en deux cordes tendues sur une boîte étroite et longue avec un sillet mobile. L'arson ou archet, comme ceux de tous les instruments à cordes du moyen âge, a une forme semblable à celle d'un petit arc; il en conserva la courbure jusqu'au seizième siècle.

XVº SIÈCLE.

COSTUME DE GENTILHOMME.

Nº 6.

Jean, duc de Bourbon, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415), mort en Angleterre en 1433. Portrait tiré de l'armorial d'Auvergne.

Ce personnage a son chapel orné d'affiques ou broches montées sur un cercle de bijouterie. Surcot aux couleurs de Bourbon et à bandes de gueules. Les longues manches déchiquetées sont une mode remontant au dernier tiers du quatorzième siècle et qui se prolongea jusque dans le quinzième. On appelait ces manches longues des manches à la bombarde; elles flottaient jusqu'à terre. Ces manches coûtant plus cher que celles du surcot ordinaire, ont donné naissance au proverbe : « C'est une autre paire de manches. »

Collier d'orfèvrerie, broderies d'or aux épaules et au bas du surcot. Ceinture dorée. Haut-de-chausses rouge, de même couleur que le pourpoint dont on aperçoit le collet à l'échancrure du surcot. Souliers à la poulaine.

COSTUME DUCAL.

Nº 3.

François I<sup>er</sup>, duc de Bretagne, né en 1414, mort en 1450. Figure tirée d'un livre d'Heures ayant appartenu à Isabelle Stuart, sa seconde femme. Tenue d'apparat.

Couronne ducale. Dalmatique bleue. Manteau datant du quatorzième siècle; il enveloppait le corps, était fendu sur le côté droit et se retroussait sur le bras gauche; de plus, il était accompagné d'un collet de fourrure taillé en forme de pèlerine. Par son ampleur et la magnificence des plis, ce manteau rappelait la toge romaine. L'usage s'en est perpétué jusque dans les temps modernes chez nos premiers présidents de cour sous la dénomination de toge ou épitoge.

COSTUME DE VILLE.

Nº 4.

Même personnage qu'au numéro précédent.

Depuis 1400, les chaperons se portaient très étoffés et les plis ramenés en avant. Surcet à manches fendues sur le côté. A cette époque, les manches du surcet, sans rien perdre de leur ampleur, furent le plus souvent fermées au poignet. Il y eut un moment où on les soutint au moyen de baleines pour les faire ballonner « comme des outres de cornemuse ».

COSTUME D'OFFICIER DE LA MAISON ROYALE.

Nº 11.

Sergent d'armes de l'époque de Charles VI.

Chaperon arrangé en bonnet; la cornette, non pendante, est disposée en crête de coq, à la coquarde ou en patte, comme on disait lorsque le bout de la partie roulée était en évidence.

Surtout à longues manches tailladées sur un pourpoint bleu. Ceinture ornée d'orfévrerie. Petite dague suspendue à la poitrine par un cordon. Masse d'argent que ces officiers portaient lorsqu'ils marchaient devant le roi.

Selon tous les historiens, la création des sergents d'armes pour la garde de la personne des rois remonte à Philippe-Auguste. Ce furent les premiers gardes-du-corps.

Figures tirées du portefeuille de Gaignières, Cabinet des Estampes, Bibl. nat. de Paris (dont partie au collège d'Oxford).

Voir pour le texte: Le Costume du moyen âge, Bruxelles, 1847. — Histoire du Costume en France, par Quicherat. — Mœurs, usages et costumes au moyen âge, par P. Lacroix. — Les Rues du vieux Paris, par M. V. Fournel; Didot, 1879. — Mémoires du peuple français, par M. Challamel; Hachette, 1868.





MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER.



IMP FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Lestel lith.

## EUROPE. — MOYEN AGE

COSTUMES CIVILS DE LA NOBLESSE FRANÇAISE. — 1364-1461.

 1
 2
 3
 4
 5

 6
 7
 8
 9
 10
 11

Pendant le règne de Charles V, roi de France, 1364-1380, le costume prend de nouveaux caractères; on n'y retrouve plus qu'exceptionnellement les déchiquetages des bordures et des manches du vêtement, comme on les avait tant pratiqués à l'époque de Jean le Bon. La mode n'est plus aux bariolages des tissus, aux hauts-de-chausses mi-partie en hauteur de couleurs tranchées sur tout le parcours de la jambe, ou de couleurs différentes d'une jambe à l'autre.

Sous l'influence des préférences du monarque pour la simplicité, un goût plus épuré fit adopter des tissus plus sévères, offrant dans leur ensemble une unité qui avait manqué à ceux que l'on remplaçait. La mode des fourrures, répandue de plus en plus, était bien faite d'ailleurs pour aider à cette épuration du goût; le voisinage de leurs tons riches, calmes et fins dut certainement y contribuer pour une grande part. Mais ce serait une erreur de supposer que sous cette apparence plus simple, le luxe eût diminué; il fut, au contraire, développé à tel point, pour les bijouteries orfévrées et pour les fines pelleteries, que les plus riches s'en trouvèrent obérés, dans des proportions inaccoutumées, sous Charles V, Charles VI et Charles VII. On employait les fourrures pour le costume des hommes comme pour celui des femmes; les vêtements en étaient doublés par dessus ou par dessous, et ce luxe, était d'autant plus onéreux qu'aucune supercherie n'était alors tolérée dans leur emploi. Une doublure en-dessous, ne montrât-elle sa fourrure qu'aux bords, devait être d'une qualité égale dans toutes ses parties, quel qu'en fût le prix, aux termes des obligations corporatives, très surveillées des gens de métier. Malgré les précautions restrictives, les lois somptuaires, qui interdirent à la bourgeoisie le port du vair, du gris et de l'hermine, la beauté de ce genre de parure ayant séduit tous les gens de caste nobiliaire en Europe, la consommation devint telle, et le prix des fines pelleteries augmenta d'une façon si exorbitante lorsque la rareté se produisit (car on avait dépeuplé les forêts de la Lithuanie et de la Moscovie) que force fut d'y renoncer avant la fin du XVe siècle. Nous verrons reparaître les fourrures; mais celles-là venaient de l'Amérique du Nord. Il en a été fait depuis d'aussi larges consommations; mais à aucune époque on n'a plus fait montre des fourrures, elles n'ont été l'objet d'un luxe plus général, que pendant les XIVe et XVe siècles. L'usage en était constant, car il n'y avait pas alors de vêtements de saison, sauf pour quelques pièces de détail, les chapels, les chaussures; on portait en quantité variable les vêtements de corps servant à toutes les époques de l'année. On les accumulait en les superposant, selon la rigueur de la température. Dès le XIVe siècle, les femmes usèrent des fourrures apparentes avec un goût remarquable; c'est en les employant pour la partie supérieure de la surcotte, qu'elles corrigèrent ce que la cotte hardie avait de reprochable, en son aspect de longue gaîne, de fourreau non interrompu. Elles inventèrent ces gracieux corsages de fourrure, prolongés au-dessus des hanches, reliés à la jupe en une ligne plus ou moins sinueuse, dont le plastron plus ou moins large, plus ou moins évidé, dégageait la taille et la naissance de la hanche couvertes de la cotte de dessous. C'est surtout dans ce costume gracieux que les élégantes chatelaines du moyen âge ont survécu dans les souvenirs, comme si, par une approbation unanime, les générations s'étaient plu tacitement à les revoir surtout dans la blanche hermine qu'elles ont su si bien disposer. Ce genre de luxe eut d'ailleurs une durée prolongée; les mères léguaient leurs nobles costumes fourrés à leurs filles, et celles-ci continuaient à en user dans les grandes occasions, longtemps encore après leur grande vogue. Elles portaient notamment le surcot paré le jour de leur mariage. Les épousées qui n'en avaient pas le louaient aux fripiers.

On doit remarquer que les femmes d'alors, en se décolletant avec une certaine hardiesse, évitèrent de laisser paraître la moindre partie du linge de corps. On se servait des blancheurs estompées de la mousseline pour les voiles, ce qui séyait au visage; mais on opposait immédiatement la vigueur des velours ou des soieries, ou bien l'éclat de l'hermine aux blancheurs de la carnation. Les coiffures féminines furent pendant ce temps d'une grande variété, allant du cercle d'or antique, de la couronne, aux hauts hennins que nous verrons autre part. Ce que l'on peut observer ici c'est que, comme on s'appliquait à dégager le cou et les épaules, on recourut à une disposition particulière de la chevelure sans chignon; à cet effet on divisait les cheveux en deux parties à partir de la nuque; on ramenait chacune de ces parties au haut de la tête, de chaque côté; on nattait les extrémités, et on les laissait retomber verticalement au devant de l'oreille; le tout était fixé par la couronne d'or, ornée de pierreries. Plus tard, éprouvant l'inconvénient de ces nattes de cheveux dont la mobilité était gênante, qui masquaient l'oreille, et dont la maigreur était défavorable au visage, on grossit les nattes, en les allongeant par des moyens artificiels, et on fixa la partie nattée en faisant retourner les cheveux à leur point de départ, ce qui donnait une courbe heureuse de chaque côté de la tête. On avait supprimé la mobilité et obtenu une grâce réelle. Cette mode dura longtemps et ses variantes portèrent sur le plus ou moins de volume donné à ces nattes par des moyens factices. Ce genre de chevelure fut combiné avec d'autres coiffures que la couronne. Le costume des hommes subit pendant ce même temps des modifications qui, sous certains rapports, furent loin d'être aussi heureuses. Sous Charles VII, elles touchèrent au ridicule en plus d'un point; les principales nouveautés furent : la housse; les mahoîtres, dont on se faisait de larges épaules; l'écourtement du surcot à plis fixes; le découvert qui en résulta pour les hauts-de-chausses, les chapels et enfin le chapeau. (La houppelande est de la même époque; mais elle est commune aux hommes et aux femmes et sera décrite autre part.)

La housse (voir n° 6) est une espèce d'ample dalmatique qui couvrait entièrement le corps, par devant et par derrière, et se refermait au cou après le passage de la tête; des fentes latérales y étaient réservées de chaque côté pour l'usage des bras, et comme ce vêtement était fourré dans toutes ses parties, pour en alléger le poids et en faciliter l'usage, on le maintenait à la hauteur de l'humérus avec des arrêts en orfèvrerie ou en passementerie. Ce

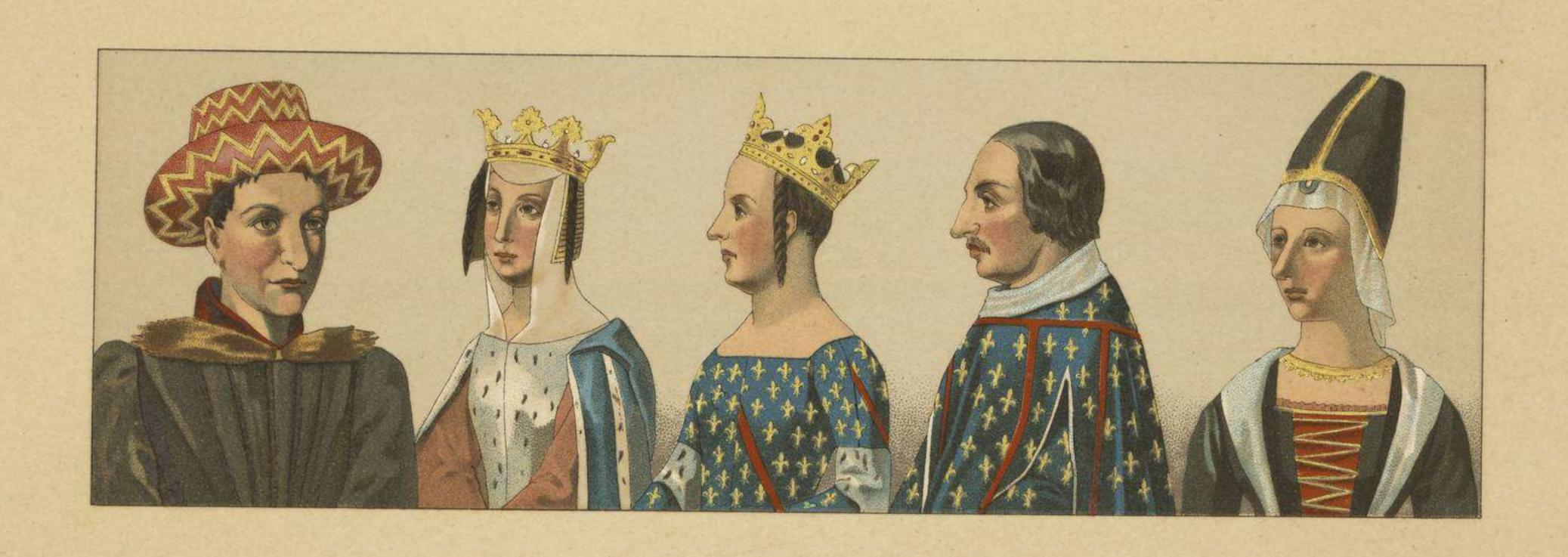
vêtement devint d'un usage général vers 1370.

Les mahoîtres d'abord en hauteur et largeur, puis en largeur extrême, furent, dans leur développement le plus outré, à l'usage des gentilshommes les plus élégants. On figurait ces fausses épaules à l'aide d'une carcasse ou d'un rembourrement. Il est probable que le point de départ en remonte à l'imitation, dans le costume civil, de ce qu'offrait le surcot militaire contenant les épaulières de la cuirasse. Le surcot qu'on mettait par dessus les mahoîtres peut passer pour un corset : c'était une veste ajustée à la taille; deux plis principaux et saillants partant des épaules se réunissaient à la ceinture, dessinant largement la poitrine; entre ces deux grands plis concentriques, on figurait des plis réguliers, peu profonds, que l'on établissait aussi par derrière et sur la jupette. L'encolure largement dégagée laissait passer le col du pourpoint ou de la cotelle. Ce dernier vêtement, qui remplaçait la cotte de dessus, n'était plus alors qu'un gilet collant, lacé par devant ou par derrière, servant à relier le haut-de-chausses. Ce surcot avait des manches nécessairement volumineuses, avec l'appareil qu'elles contenaient; elles se rétrécissaient en descendant vers les poignets. Parfois la manche du surcot ouverte dans sa longueur retombait sans recouvrir le bras; parfois aussi on boutonnait au poignet cette manche ouverte, qui laissait apparaître le vêtement de dessous. Ces larges épaules, cette poitrine si développée par le haut venaient aboutir à une étroite ceinture fort serrée, procurant à la taille une extrême finesse et sa plus grande longueur. Quant au reste du corps, sauf les poulaines qui allongeaient le pied, il était autant que possible réduit à la plus simple expression. La jupe du surcot couvrait à peine les hanches, et le haut-de-chausses, collant à l'excès, faisait effrontément valoir toutes les formes. Pour porter ce singulier vêtement, en pleine mode vers 1430, les élégants devaient avoir la taille excessivement fine, les hanches à peine visibles et les épaules démesurément larges.

Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle on portait des chapeaux de feutre, mous, à bords retroussés, formant souvent une pointe par devant, parfois noués sous le menton avec un cordonnet. Ils étaient surtout d'usage à la campagne; on les posait par-dessus le capuchon de l'aumusse ou sur le chaperon, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1356, dit le continuateur de Guillaume de Nangis, les nobles couvraient leurs chapels de perles, de pierres fines, de diamants, de plumes, si bien qu'alors les perles acquirent une valeur exorbitante. On faisait cette coiffure en feutre, en four-rures, en soie ou laine frisée, en velours, en orfrois. Le chapeau à haute forme tronquée, cylindrique et à bords circulaires (voir n° 1) est véritablement le chapeau comme on l'entend dans les temps modernes. Le principe en est emprunté aux chapeaux de cardinal à basse forme et à larges bords circulaires, un peu rabattus tout autour ou en plan droit, des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Il y avait déjà longtemps qu'on en portait de ce genre en Angleterre

lorsqu'il parut en France sur des têtes laïques.

La mode des souliers à la poulaine décrut pendant le XV° siècle; beaucoup de gens de qualité en portaient ce-





## EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES



EUROPA MITTELALTER

IMP FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Fieg lith.

pendant encore de fort longs sous Charles VII. L'apogée de cette mode bizarre marque la fin du XIV° siècle (1370-1390).

Avant de passer à l'énumération de nos figures, faisons encore remarquer que les hommes portaient peu ou point de barbe, et les cheveux assez courts, parce qu'ils étaient incommodes sous le bassinet que l'on mettait avec la maille en temps de guerre; tout au plus gardait-on une légère moustache et un collier court sous le menton (voir n° 4). Les femmes, on l'a vu, s'appliquaient à dégager de la chevelure leur cou et leurs épaules, elles en dégageaient aussi leur front, autant que possible, pour qu'il parût large et haut; si, en outre, il était uni et bombé, on voyait là une beauté réelle, selon le goût de cette époque.

- Nº 3. Jeanne de Bourbon, femme de Charles V. La Reine porte la cotte hardie sans plastron de fourrure; la couleur et les armes de cette robe sont de France. On ne portait la robe aussi décolletée que dans les cérémonies. La couronne est d'or et ornée de pierreries. La coiffure a été décrite.
- Nº 4. Louis de France, duc d'Anjou, roi de Naples (mort en 1384) est aussi vêtu aux couleurs et armes de France; il porte une espèce de dalmatique. Ce vêtement est en velours, comme celui de la reine; il est fourré d'hermine. L'espèce de tour de cou que l'on voit en ce portrait n'est pas la chape, car il n'a pas de capuce : c'est un chaperon postiche qu'on appelait rondeau et qui paraît avoir aussi été désigné sous le nom de cloche, selon M. Quicherat.
- Nº 2. Béatrix de Bourbon porte le manteau de cérémonie doublé d'hermine et par-dessus sa robe un garde-corps en même fourrure, couvrant la poitrine. Le voile dont le visage de Béatrix est encadré, qui couvre les épaules et se trouve pris dans l'encolure de la robe, est un arrangement mondain de l'austère guimpe que portaient les dames d'une vie sévère et les veuves. Béatrix de Bourbon était veuve, son mari, Jean de Luxembourg, roi de Bohême ayant été tué à Crécy en 1345.
- N° 6. Duc de Bourbon, grand chambrier de France. Son manteau est semé de France à la bande de gueules. Cet ample vêtement est la housse, décrite ci-dessus. Sa cotte ou surcot que l'on aperçoit est assez longue, et la ceinture orfévrée, placée bien au-dessous de la taille, est de celle qui allaient avec les cottes à chevaucher pendant la première partie du XIV° siècle. La manche de ce vêtement est allongée audessus de la main, cachée à moitié; on appelait cet allongement une mouffle. La coiffure de forme hémisphérique, dont les bords relevés par derrière forment une visière avançant devant les yeux, est le chapel à bec. Il est orné d'un cordonnet d'or et d'une pierre que surmonte une plume. Le duc porte sur le poing gauche l'épervier chaperonné.
- Nos 1 et 9. Charles VII, roi de France. Dans le portrait no 1 nous n'avons à relever que le haut chapeau cylindrique, à bords larges et relevés. Nous avons parlé de son origine probable. Celui-ci paraît être de velours et est simplement orné de galons d'or en zigzags réguliers. Les plis du surcot ou de la robe sont disposés comme nous avons vu qu'on le faisait pour les mahoîtres que le souverain porte aussi mais de peu de volume. Le bouton qui ferme le vêtement par en haut est accompagné de deux queues de renards rouges ou de quelque animal analogue. Dans le portrait en pied, nº 9, le roi est en tenue de cavalier; son chapel hémisphérique est à bords ronds, relevé à l'arrière, le dessus richement décoré. C'est un chapel analogue à celui que portait Charles VII, à Rouen, en 1449. Le surcot, tout en ayant la coupe à la mode et les fausses épaules, montre par l'exiguité de celles-ci et aussi par la longueur de la jupe que Charles VII ne se soumettait que d'assez loin au goût du jour et que ce n'était pas lui qui donnait le ton. Ce surcot est fourré. Le roi est chaussé de la botte noire étroitement ajustée, à hautes tiges, faite de peau légère ou de drap, avec revers clairs, qu'on appelait la heuse; le retroussis en était serré pour empêcher la pluie de pénétrer; du dessous des genoux aux chevilles, la

- heuse était souvent lacée; la heuse se mettait par-dessus les souliers. Les éperons sont à petites molettes; l'épée est légère et courte : c'est l'épée des mêlées ou simplement une arme de chasse.
- Nº 8. Grand écuyer d'un duc de Bretagne, sous Charles VII. Il porte le surcot non doublé de fourrure, si ajusté et si serré à la taille qu'on l'appelait le corset sangle. Il est de la dernière élégance et il n'y à rien à reprendre à l'ampleur de ses fausses épaules, à l'exiguité de sa jupe, au découvert et au collant du haut-de-chausses. Ce gentilhomme coiffé d'un bonnet, tient à la main un chapeau orné d'une plume. La calotte de ce chapeau est cylindrique et à fond plat, les bords sont ronds; on posait le chapeau par-dessus le bonnet. Cet écuyer qui apporte l'épée de son maître, a lui-même une dague à la ceinture.
- Nº 11. Docteur de la cour de Charles VII. Il est coiffé du chaperon à cornette de drap qui constituait l'une des marques de sa dignité. Sa longue et ample robe pourpre gris, qui n'a rien de commun avec les modes régnantes, convient parfaitement aux cheveux blancs de ce personnage. Le collet noir du pourpoint passe au-dessus de la large encolure de la robe décorée à cet endroit d'une rangée de clous dorés. La queue du chaperon tombe en avant.
- Nº 5. Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Elle porte un corset lacé par devant, dont les bords écartés laissent apercevoir une cotte de dessous. Le corsage de robe, largement ouvert sur la poitrine, se ferme à la ceinture; ce corsage a des parements de fourrure. La coiffure consiste en un hennin au cornet tronqué, de dimension modeste pour l'époque. Ce bonnet est noir, décoré de bandes en lamé d'or et posé sur un voile léger, le mollequin, recouvrant la moitié du front, tombant de chaque côté du visage et cachant la nuque, au milieu du haut du front on formait une bouclette de cheveux; cette bouclette transparaissait sous le voile et montrait la couleur des cheveux que l'on voyait un peu, mais insuffisamment, aux tempes; c'était là un usage général. Le costume porté par Marie d'Anjou n'est point celui de grand apparat. Les dames nobles, qui se paraient pour les cérémonies, portaient le haut hennin avec le cornet en pointe, et le voile ou la queue qui partait du sommet. Celui-ci est le hennin simple. La reine porte un riche collier orfévré.
- Nos 7 et 10. Isabelle Stuart, deuxième femme de François Ier, duc de Bretagne, et Marie de Berri femme de Jean Ier, duc de Bourbon (règne de Charles VII), portent le costume de cérémonie. Le surcot no 10 est encore la cotte hardie dans sa forme originelle, mais varié dans son aspect par la fourrure en hermine qui en garnit la plus grande partie. Le corsage descend à mi-hauteur des hanches; les épaules en sont recouvertes jusqu'au haut de l'arrière-bras et les longues pentes des manches sont conservées; enfin, la jupe, sur laquelle se trouvent les couleurs de Bourbon, parti de Berry, se termine par une large bande d'hermine. Dans ce costume la cotte de dessous n'apparaît qu'aux bras.
- La surcotte de cérémonie d'Isabelle Stuart est d'une coupe bien différente. Elle laisse voir la robe de dessous, sur le bras tout entier, parfaitement collante au corsage et sur les flancs, dessinant ainsi une taille serrée. Le haut de la surcotte doublé de fourrure est donc largement

évidé sur chaque côté. Ce sont ces ouvertures que les ecclésiastiques du temps appelaient les fenêtres d'enfer. Le pectoral de fourrure est en deux parties réunies verticalement par un riche ornement descendant de la gorge jusque sur la jupe. Celle-ci est décorée du blason de la noble dame. On chamarrait ainsi les habits du haut en bas, en les armoriant de toutes les pièces de l'écu. Les nobles assortissaient la couleur des étoffes à celle du champ de leurs armes, puis faisaient broder par-dessus les pièces de leur blason en fil de soie, d'or ou d'argent. L'étiquette qui commençait à s'établir ne tolérait pas que les hommes portassent ces costumes armoyés ailleurs qu'en bataille, dans

leur maison, ou chez des égaux. Cette mode dura cent ans environ.

La robe de dessus et la surcotte des femmes étaient faites de soie. Les riches bourgeoises mariées ne pouvaient porter le grand surcot noble ou surcot paré. L'usage en persista jusqu'à la fin du règne de Louis XI; on ne le vit plus passé 1480.

Les coiffures de ces deux femmes sont du genre de celles que nous avons décrites; toutefois la couronne pleine et haute, portée par Marie de Berri, est d'une forme inusitée; les torsades relevées de ses cheveux sont revêtues d'une crépine d'or.

Documents provenant du portefeuille de Gaignières; cabinet des Estampes, Bibliothèque nationale.

Texte d'après Montfaucon, MM. Quicherat et Viollet-le-Duc.

## EUROPE. — MOYEN AGE

### COSTUMES CIVILS DE LA NOBLESSE FRANÇAISE. — 1364-1461.

1	2	3		4		5
6	7	8	9		10	11

#### Nº 1.

Jean, bâtard de Bourbon. — Ce personnage est vêtu de la housse décrite dans la planche ayant pour signe : la Couronne. Cette housse a ses trois arrêts d'orfèvrerie, qui en allégeaient le poids sur les manches. Elle est en fourrure extérieure et décorée d'un quartier des armoiries de Bourbon. Le capuchon indépendant du vêtement, est fourré.

#### Nº 2.

Agnès de Chaleu, femme du précédent. — Elle porte aussi le quartier de Bourbon, parti de son propre blason qui est en sautoir.

### Nº 3.

Bonne de Bourbon, femme d'Amé VI, comte de Savoie, dit le Verd. — Elle a son habit chargé de Savoie, parti de Bourbon.

#### Nº 4.

Marguerite de Bourbon, femme d'Arnaud Amanieu, sire d'Albret, grand chambellan de France. — Elle porte également ses armoiries de famille, parties de celles de son mari. — Ces trois dames, dont le costume est de l'époque de Charles V, sont habillées de la cotte hardie qui, comme on l'a vu, ne se ceignait pas. Ce vêtement de soie, brodé, en métal et en couleurs, des pièces du blason du mari, parti avec celui de la famille de la femme qui le portait, était du plus grand éclat. La coiffure en cheveux, restée en honneur sous Jean le Bon, l'était encore sous Charles V, toujours sans le chignon que le moyen âge n'a pas connu, et en général, dans le grand cérémonial, avec la couronne orfévrie enrichie d'émaux, portée par la noblesse. Les couronnes représentées ne sont pas découpées et rappellent le cercle d'or antique, mais sans rigidité. La disposition de leurs ornements annonce des articulations qui devaient en faciliter l'usage.

#### Nº 5.

Charles V, roi de France. — Il a la couronne d'or fleurdelysée, ornée de pierreries de petite dimension. Il porte le manteau royal aux armes de France, tel qu'il s'est perpétué jusqu'à nos jours. Le chaperon avec ses appendices, pèlerine ou housse (capulet des femmes du midi de la France, encore en usage) est l'aumusse civile du XIIIe siècle, garnie de fourrures et bordée par un passepoil. Ce manteau et son capuce ont été portés par les présidents à mortier et le greffier en chef

du Parlement et le sont encore (le chaperon sur l'épaule, c'est l'épitoge) par les premiers présidents de nos cours de justice; c'est l'insigne de la délégation royale. La toge vient des Romains, comme la couronne.

#### Nº 9.

Jean de Montagu, seigneur de Montagu en Laye et de Marcoussi, conseiller et chambellan du Roi, décapité en 1409, sur les ordres du duc de Bourgogne. — Jean de Montagu est vêtu du surcot à manches ouvertes dans leur parcours, et fermées aux extrémités que gonflent les mahoîtres. Ces fausses épaules surmontent et élargissent les véritables; les bras sortant des manches montrent la couleur de la cotte, et le col noir du pourpoint dépasse la bordure de fourrure qui se trouve à l'encolure de la surcotte. La bordure de même façon se retrouve à l'ouverture des manches, à leur extrémité, au bas de la jupe qui est d'une longueur moyenne; le vêtement à plis fixes et très serré à la taille allongée par la fine ceinture d'où pend, juste au milieu, une courte dague. Jean de Montagu est coiffé d'une espèce de bourrelet en forme de couronne rehaussé de pierreries. Ce bourrelet uni et sans plis est à fond blanc. Ce fut pour le couvre-chef du temps une couleur fort à la mode. En 1413, dit un des mémoires contemporains, on « les « voulait avoir blancs; tant en avait que tout partout vous ne vissiez « guère autres chaperons. » Ce seigneur a sur son habit un collier de feuilles de coudre d'or entrelacées. On portait ainsi — et les costumes de cette planche en offrent plusieurs exemples, — des colliers d'hommes de diverses formes : grosses chaînes à chaînons ou en gourmettes; chaînettes en deux ou trois rangs; torsades avec pendeloques ou grelots; feuilles d'or découpées en grosses perles d'or. On appelait le bijou qui pendait au milieu le pentacol.

#### Nº 11.

Charles de Montagu, fils du précédent, chambellan du duc de Guyenne, tué à Azincourt. — Son costume est en tout semblable à celui de son père, sauf les manches ouvertes qui sont tailladées à la mode du temps du roi Jean, et ne peuvent servir que de parure; elles ne sauraient, comme les autres, être emmantelées.

### Nº 6.

Louis II, fils de Louis Ier, roi de Naples, mort en 1417. — Louis II est re-

vêtu de la houppelande. Ce vêtement remplaça sous Charles VI le surcot, le manteau, les cloches, la housse qui ne fut que passagère, enfin toutes les sortes de vêtements usités jusque-là. Ce n'est qu'à la fin du règne de Charles V, que la houppelande commence à figurer dans les comptes de dépense de la maison royale; ce n'est qu'après sa mort qu'elle devint d'un usage général. La houppelande est une robe à collet montant ouverte par devant, fourrée dans toutes ses parties, la fourrure formant un bourrelet apparent au-dessus du collet. Elle était de drap de laine et de soie et s'endossait comme un pardessus moderne. On suppose qu'elle est venue du Midi, et que c'est le vêtement que les Provençaux nommaient : pelando. On la portait d'abord sans ceinture ; elle gênait d'autant plus alors les mouvements que l'étoffe en était épaisse et que ses volumineuses manches traînant à terre étaient doublées de fourrure, comme le reste. On prit le parti d'en ajuster le corsage, de diminuer les manches, qui subirent d'ailleurs bien des modifications, lorsqu'il fallut notamment loger les mahoîtres et la serrer à la taille par une ceinture indépendante du vêtement. Le collet resta boutonné, ou agrafé en dessous, laissant passer un passe-poil, comme à l'origine, ainsi que la partie supérieure jusqu'à la hauteur du nombril. Outre sa grande ouverture de face qui permettait de la mettre comme un surtout, la houppelande fut d'abord fendue latéralement, à droite et à gauche, jusqu'à la hauteur des hanches, puis on ne la fendit plus sur le côté. Cette robe, que les nobles fourraient d'hermine ou de martre zibeline, les bourgeois d'écureuil ou de peau d'agneau, que, lorsque la disette des fourrures se fit sentir, on doubla de velours, de satin, et même de laine, était un vêtement parfaitement confortable; cette qualité suffit certainement pour expliquer l'adoption rapide et générale qui en fut faite; mais il est à croire que l'adoption en fut d'autant plus facile, que l'on vit dans son emploi un palliatif affaiblissant l'inconvenance du découvert des hauts-de-chausses collants, visibles jusqu'aux hanches, que la mode, déjà tyrannique, imposait. La houppelande était un habit de ville, de chevauchée et de cérémonie. Il y en avait de longues, à mi-cuisses, descendant aux genoux; il y en avait de très courtes pour le cheval; la houppelande parée était la plus longue et tombait sur les pieds. Les nobles hommes d'armes portaient pour chevaucher de ces longs surtouts tombant sur l'étrier, et qui servaient non seulement à préserver du froid, mais encore à garantir de la rouille les armes alors habituellement polies. Les bourgeois portaient à la ville des houppelandes longues, en étoffe de laine et modestement fourrées. Elles convenaient surtout aux personnes d'un âge mur; les jeunes gens ne s'en affublaient que dans les solennités. En campagne, dans les chevauchées, les bourgeois de la fin du XVe siècle, portaient la houppelande descendant à mi-cuisses; les houppelandes courtes étaient généralement portées pour aller à pied, par la ville. Quant à la houppelande longue, finement fourrée, c'était un vêtement paré, réservé aux personnes de qualité. On y employait les plus riches étoffes, brocarts et autres; la ceinture en était faite de torsades d'or ou de soie avec des glands; on plaçait souvent sous le collet, sur les épaules, des colliers orfévris à un ou plusieurs rangs, aboutissant à une pendeloque. Le port de ce vêtement de cérémonie était un privilège de la haute noblesse; il était enjoint aux pages et varlets de ne pas porter de houppelande dépassant le dessus du genou, même pour la chasse. — Louis II est coiffé du chaperon posé en bonnet, sans queue pendante. Cette disposition est la cornette en crête de coq, la coquarde. Coquard a longtemps voulu dire élégant, et les mots de coquet, coquetterie, en sont restés.

#### Nos 7 et 8.

Ce sont de jeunes élégants de la cour de Charles VII. — Ils ne portent pas les mahoîtres et leur surcotte courte n'a ni l'ampleur, ni la raideur du corset-sangle. Ils sont coiffés de chapeaux coniques à forme tronquée et à petits bords de feutre mou qu'on faisait alors de loutre ou de poil de chèvre, et même de bourre de laine et de coton. Il avait été interdit d'abord d'en augmenter la raideur par des apprêts, puis on ne permit d'empeser que les feutres blancs et gris, non les noirs. On ornait ce chapeau presque sans bords de chaînes ou de fermoirs d'or et d'argent et, comme on le voit, de plumes posées à l'arrière et recourbées en avant sur le sommet. On portait encore peu de plumes au chapeau; c'était une invention de 1345 environ, mais l'importation des plumes fut longue à s'établir de manière à répondre aux besoins de la consommation.

Nos deux jeunes gens ont des hauts-de-chausses à pied, recouvrant le soulier à la poulaine.

#### Nº 10.

Charles Ier, duc de Bourbon, pair et grand chambrier de France. — Il est habillé d'un surtout touchant à terre, sans ceinture, et largement ouvert du haut en bas. Ce vêtement à revers est retenu dans sa partie supérieure par des cordons. Le petit chaperon noir est de forme presque moderne; la plume en est disposée comme nous venons de le voir. Nous n'avons rien à dire du corset. Quant au découvert et à la couleur du haut-de-chausses qui ne sauraient être plus osés, nous nous demandons ce qu'aurait pensé le chroniqueur de Saint-Denis qui parlait en 1346 « de la déshonnesteté de vesture de divers habits qui couraient communément par le royaume de France. » On avait fait de singuliers progrès depuis ce temps-là. La dague fine et assez longue que porte cet élégant seigneur est suspendue au devant de son corps d'une façon assez remarquable; le cordon d'or qui soutient cette dague semble accroché de chaque côté du corps à quelque agrafe ou bouton que l'on ne voit pas. L'ensemble de ce costume a été composé par un raffiné de haut goût.

(Documents tirés du portefeuille de Gaignères, Bibl. nat., cabinet des Estampes.

Voir pour le texte : Montfaucon, et MM. Quicherat et Viollet-le-Duc.)





## EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES

EUROPA MITTELALTER.

1

IMP FIRMIN DIDOT et Cre PARIS

Vallet lith.



# EUROPE. — MOYEN AGE

FRANCE. - XIVE-XVE SIÈCLE

### COSTUMES CIVILS.

1

Le n° 1 représente des costumes fournis par un manuscrit du XIV° siècle, et appartenant aux règnes du roi Jean et de Charles V. Nous en donnons la description en commençant par la gauche du spectateur. La cotte si ajustée et si courte du personnage représenté est la cotte hardie, nommée aussi cotte à chevaucher, propre aux gentilshommes. Ce vêtement, que l'on boutonnait par devant, véritable justaucorps, était si étroit, dit la Chronique de Saint-Denis, qu'il fallait venir à l'aide de celui qui le portait au vestir et au dépouiller. Un bourrelet articulé, appareil souvent travaillé en orfévrerie, placé au-dessous même de la cotte à la hauteur des hanches tenait lieu de ceinture et était accroché par des agrafes lorsque, comme ici, il était au bord du vêtement. On y pendait la bourse et la dague. Celui que nous représentons est un boudin orné en tortil d'où pendent des plaques de métal; on en aimait le bruissement. Ce vêtement se complète par des chausses à pied, recouvrant la chaussure à poulaine, collantes à l'extrême et montant jusqu'aux hanches. Les braies des ancêtres se trouvent supprimées. Une jambe de ce haut-de-chausses est noire, l'autre, rouge; la cotte est aussi mi-partie rose et noire. Un capuchon à pointe en cornette, et dont le camail dentelé couvre les épaules et la poitrine, laisse apparaître un visage sans barbe; cette dernière mode ne vint qu'un peu plus tard.

Au même temps où l'on se mit à porter ce costume étriqué, on adopta des surcots ou robes amples, doublées, fendues par devant pour faciliter la marche, et retenues par une ceinture à hauteur des reins; des manches larges laissaient apparaître les manches étroites de la cotte hardie. Ce vêtement, descendant ici à mi-jambes, mais plus ou moins long, est le peliçon, fort usité du XII° au XV° siècle; originairement il avait été fait de peaux conservant le poil. Les femmes l'avaient aussi adopté; il se portait d'abord sans ceinture, mais au XIV° siècle l'ampleur qui lui fut donnée nécessita l'emploi de la ceinture pour le retenir au corps. Dès la fin du XII° siècle, le capuchon disparut du peliçon des hommes et les manches plus ou moins longues reçurent une ampleur inusitée. (Voir la figure voisine de la première décrite.) Sa longue ceinture revient, en s'inclinant à gauche, soutenir la large aumônière où l'on portait l'argent monnayé et quelques menus objets pour la toilette. La coiffure conique est enroulée comme un turban et à bouts flottants.

La troisième figure offre une variante du peliçon, ouvert sur le côté, à manches plus allongées, doublé comme le premier; les manches et le bord de la jupe largement dentelés. La visière du chapeau en pointe retombante se baissait; sa doublure était en fourrure. Ce personnage, avec sa flûte à la main et paraissant offrir ses services, semble un de ces ménestrels qui précédaient souvent, en jouant de la flûte, les gens d'importance allant se réjouir.

La quatrième figure n'est pas moins caractéristique : son attitude est celle d'un baladin; son capuchon doublé et dentelé à l'ouverture du visage, avec son bout en corne arrondie, terminé par un grelot, est resté à la marotte des bouffons pendant les siècles suivants. La ceinture relâchée convient à ce personnage.

Dans notre n° 2, se trouvent un guichetier et un messager. Le surcot serré par une ceinture, à manches si longues et si larges, porté par le guichetier est le corset court que la règle imposait aux écuyers, pages, sergents

et varlets; les gentilshommes n'en usaient guère. Il recouvrait un justaucorps à manches étroites. Son bonnet est le type du simple bonnet de coton, resté dans l'usage : on le faisait alors d'une espèce de drap de laine appelé bonnette; on le laissait pendre dans le dos ou on en ramenait le fond sur le haut de la tête. Affectionné par de grands seigneurs comme Jean sans Peur, il eut l'honneur d'être admis à cette époque dans le costume habillé; il existait en France depuis longtemps. Le trousseau de clefs de ce guichetier est réuni par une courroie de cuir passant à travers un fort bâton; à sa ceinture, pend d'un côté l'épée, de l'autre, la dague à pommeau, à forte lame, la miséricorde. Les bottines à poulaines sont de la longueur d'un demi-pied en sus, que les gens de bas étage ne devaient pas dépasser. Le messager porte également un surcot à collet ne dépassant pas les genoux; les manches larges, gênantes pour la marche, ne sont pas conservées; le bonnet est sur l'épaule; dans la ceinture, placée bas, est prise l'escarcelle, particulièrement réservée aux messagers et aux pèlerins. Il porte un bâton ferré en lance avec une flamme : c'est la lance courte ou bâton de six pieds des vassaux qui devaient le service de piétons.

Le n° 3, qui dans le manuscrit original est une Lucrèce se poignardant, représente la cotte hardie portée par les femmes; elle était traînante et sans ceinture, extrêmement ajustée au corsage, mais néanmoins taillée de manière à donner de la largeur à la poitrine. C'était la mise élégante; on la doublait de fourrure. Les manches trèsjustes de ce vêtement, s'arrêtant à la saignée, se terminaient par une longue bande d'hermine commençant comme un brassard et retombant jusqu'à terre où elles traînaient. Ces robes étaient lacées par derrière et on pratiquait sur le devant, un peu plus haut que les hanches, des ouvertures pour le passage des mains, tenues ainsi chaudement. Pour faciliter la marche, on relevait à moitié les longues pentes des manches et on les faisait passer de l'arrière à l'avant sur le bras; enfin, on soulevait la jupe ramenée sur un côté et on la maintenait avec la main, ce qui avait, en outre, l'avantage de faire voir les riches jupes de soie brochée de la cotte de dessous. Les ornements de tête ne s'élevaient pas encore très-haut à cette époque, mais ils prenaient de la largeur; notre figure est coiffée de l'escoffion. La carcasse de ce couvre-chef en bourrelet, qui par derrière ressemblait à un coussin, était alors de parchemin. Le drap fin, la soie ou le velours dont on la garnissait, était couvert par une résille dont la passementerie était enrichie de grains ou paillettes d'or, de verre ou de perles. Les cheveux, divisés sur le front, étaient flottants dans le dos.

La figure du fond de ce sujet, qui représente l'exposition d'un criminel dont les membres sont brisés, donne un exemple de la braie courte et collante qui est un véritable caleçon. Ces braies étroites étaient maintenues à la taille par un cordon qui passait dans une coulisse ou dans les œillets.

Les n°s 1, 2, 3 sont tirés d'un manuscrit du XIVe siècle provenant de l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain des Prés, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris, fonds français, 119. — Les figures du n° 1 sont signalées dans ce Valère-Maxime, traduit en partie par Symon de Hesdin, comme portant des costumes d'Espagne, de Gascogne et de France, nouveaux en France en 1320.

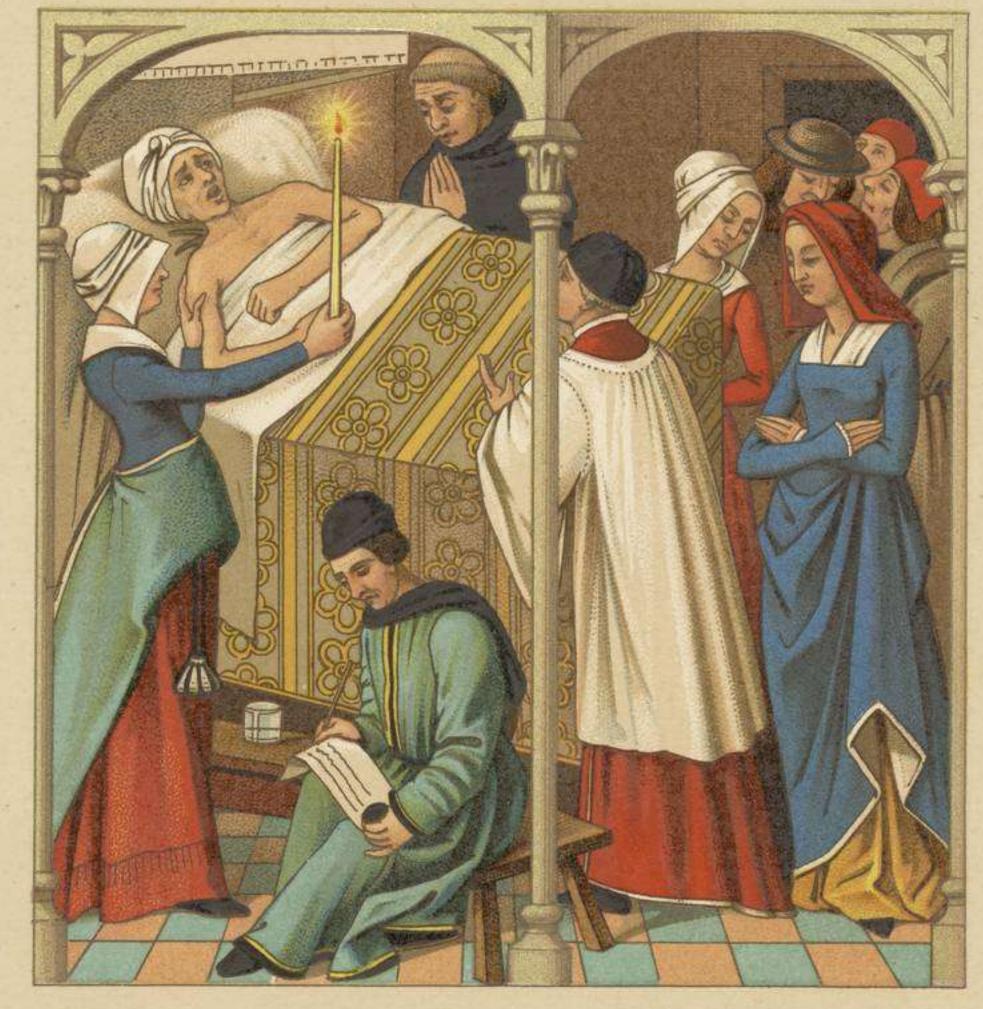
Le sujet n° 4 est emprunté à un manuscrit du XV° siècle, Style du droit français (Bibliothèque nationale de Paris, A.-F. 9387, fonds français). Il représente la dictée d'un testament; le notaire inscrit les volontés du moribond. La scène se lit d'elle même, nous n'y insisterons donc pas. Les coiffures des femmes, basses et contenant les cheveux massés naturellement sur l'occiput, nouées par un lien indépendant, ont encore aujourd'hui leurs analogues dans nos campagnes. — La capeline sans camail portée par l'une d'elles est également encore en usage. — Le chapeau d'homme à calotte hémisphérique et à petits bords droits y est resté de même. On voit que les calottes usitées régulièrement pendant les offices jusqu'en 1377, dit M. Viollet-le-Duc, se portaient encore au X V° siècle; enfin le notaire a le simple chaperon dont la queue passant sous le menton est rejetée sur l'épaule. Le testateur, couché nu, selon l'usage populaire, est coiffé d'un linge noué sur le devant de la tête, en madras (on ne s'enroulait plus dans l'unique drap du lit dès le XIV° siècle); les draps étaient au nombre de deux, comme de nos jours, l'un sur les matelas et le traversin, l'autre sous la couverture. La courte-pointe était ornée et un dais suspendu formait le ciel du lit, surhaussé par la base. La scène représentée est éclairée par une bougie de cire, tenue en main, sans flambeau, à la façon des tortis ou torches à mains portées par les serviteurs dans les banquets et les bals.

(Nous devons principalement aux travaux de MM. Quicherat et Viollet-le-Duc les renseignements que nous donnons ici. Nous sommes heureux de rendre ce témoignage public à ces maîtres de l'érudition moderne.)









## EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES



EUROPA MITTELALTER.

IMP FIRMIN DIDOT et C'e PARIS

Allard lith.

### MOYEN AGE

FRANCE. — XIVE-XVE SIÈCLE

# UNE ASSEMBLÉE SOUVERAINE. — LE DOCTEUR DES HAUTES FACULTÉS. COSTUMES FÉMININS.

Les chroniques de Froissart commencent, en 1328, par l'avènement au trône de France de Philippe de Valois. Notre scène principale est la première du livre; mais le manuscrit ne date que du quinzième siècle, et, selon l'usage des peintres du temps, peu soucieux de l'anachronisme, les figures y sont costumées à la mode du jour, celle du temps de Charles VII.

Cette assemblée retrace un événement de haute importance historique; la décision qui y fut prise fut le véritable prélude de la guerre de cent ans entre l'Angleterre et la France.

On sait que Charles IV le Bel, le dernier capétien direct, étant mort sans laisser d'enfant mâle, Philippe VI, issu de la branche collatérale des Valois, fut appelé au trône par le conseil des barons, conformément à la loi salique, et malgré Édouard III, roi d'Angleterre, opposant aux Valois le droit de proximité, comme fils d'Isabelle, fille le Philippe de Bel.

Le roi d'Angleterre soutenait que la loi qui excluait les femmes de la succession au trône de France, n'excluait point les mâles issus d'elles. Les docteurs en droit national repoussèrent cette interprétation, et le droit mâle prévalut.

Dans l'assemblée représentée, le roi de France qui préside siège non sur le trône en X du trésor de Saint-Denis qui figure sur les sceaux, mais sur un banc, une *forme*, que surmonte un ciel ou dais suspendu au plafond et garni de rideaux roulant sur tringle, comme on en usait alors avec les ciels de lit. Ce trône d'une espèce particulière, doit rappeler de fort près le *lit de justice* sur lequel le roi s'asseyait dans le parlement de Paris lorsqu'il y tenait une séance solennelle, et qui fit donner son nom à la séance même.

Le lieu est d'ailleurs un endroit de réunions exceptionnelles, comme le montre, avec une naïveté spirituelle, le peintre qui a échelonné des toiles d'araignée aux angles des murs.

La couronne royale, radiée à l'antique, se complète ici d'un bonnet élevé affectant la forme de la tiare papale : elle devient ainsi une couronne fermée, demeurée, en principe, la couronne royale.

A ce moment et dans ces circonstances, le choix de cette forme ne dut pas être fortuit, et peut-être la tiare posée sur la tête du roi indique-t-elle une investiture, d'un caractère plus prononcé encore qu'auparavant, du gardien des lois fondamentales de l'État dont l'immutabilité canonique se trouvait ainsi assimilée aux canons du dogme religieux, sur lesquels veille le vicaire de J.-C. coiffé de la tiare.

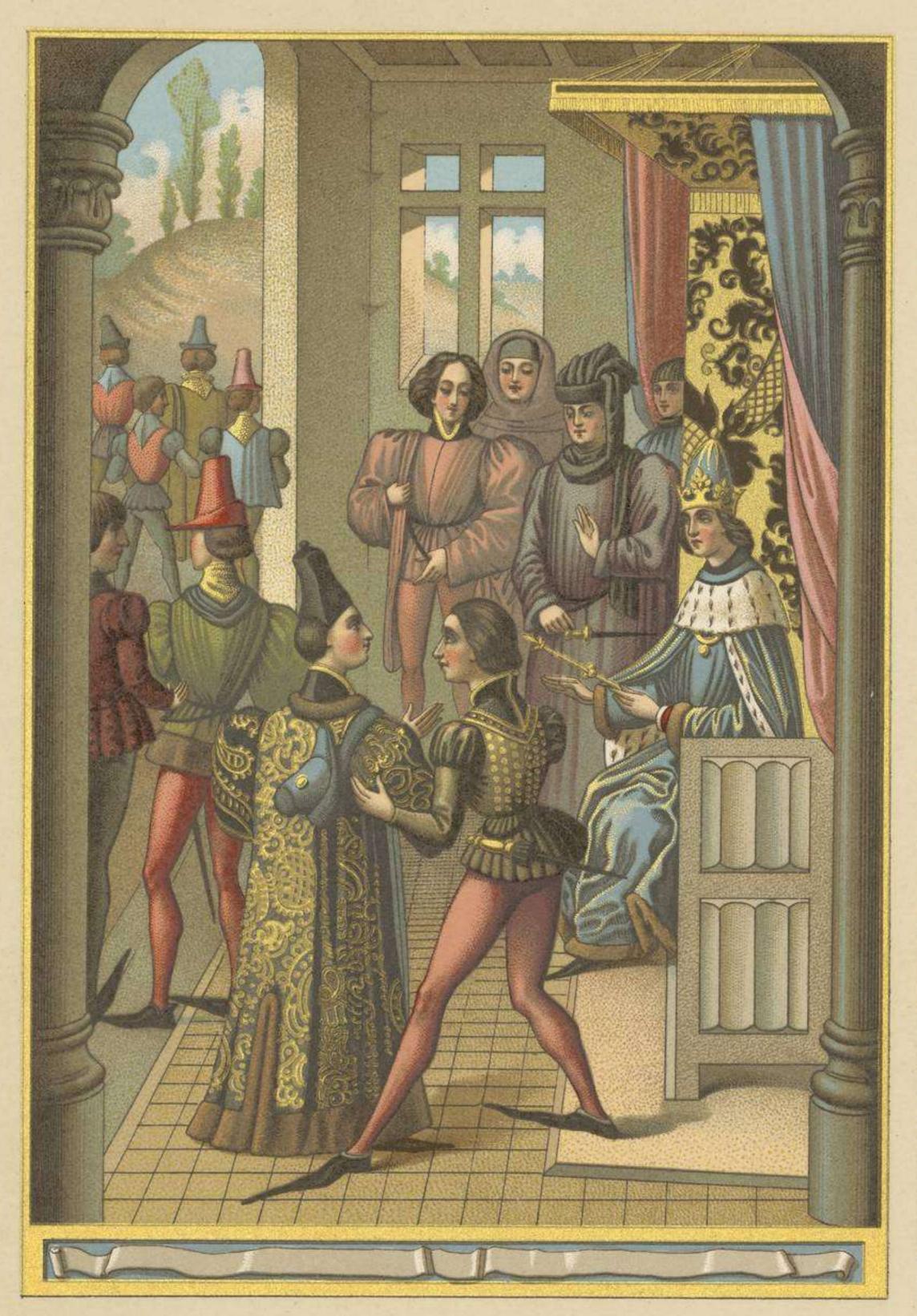
Dans ce tableau, qui est au moins une fiction par la simultanéité des actions, la thèse anglaise est représentée par un docteur en droit des plus hautes facultés, naturellement. Nous ne savons si, en effet, Édouard III, se fit représenter par un apologiste du droit de proximité dans le conseil des barons où le régent de France fut proclamé, roi. Ce que l'on voit ici c'est que s'il y eut un mandataire chargé de cette mission, dont le rôle n'était point sans périls; on lui coupe la parole, et le courtisan qui s'avance vers le discoureur fait assez comprendre par son geste qu'il se dispose à aider, au besoin, la retraite de l'aventureux docteur.

Les gens que l'on voit quitter l'assemblée se dirigent vers les provinces et vont porter aux Pairs et aux grands du royaume les ordres du roi de France pour se trouver aux cérémonies de son sacre, le 27 mai, jour de la Trinité 1328.

Les costumes qui figurent ici, en pleine mode vers 1430, sont décrits dans plusieurs de nos notices, principalement dans celle de la pl. Europe, moyen âge, ayant pour signe la Couronne; sauf l'habillement du souverain et celui du docteur, en costumes riches et de cérémonie, les autres sont généralement d'un aspect simple quant à la nature des étoffes, la plupart dépourvues de broderies.

Le luxe ne consistait point alors à porter des habits fastueux, nécessitant de fortes dépenses. L'idéal était de se montrer chaque jour avec un costume nouveau. La variance en habits est le principe du manuel de conduite que le poète Michault rimait vers ce temps pour l'usage des fils de famille. C'est par là qu'il les pique au jeu de la parure : « Un jour soyez en bleu, un autre en blanc, un autre en gris... Aujourd'hui portez robes longues comme un docteur de facultés, demain il vous faudra toutes pièces rognées et étroites... surtout ne faites pas garenne de vos habits; on vous les apporte le matin, donnez-les le soir et tôt faites-vous-en commander d'autres. »

Pour habillement de tête, on avait à choisir entre le chapeau et le chapeau. En fait de chapeaux on ne voit guère ici que des chapeaux hauts, plus ou moins pointus, aux bords retroussés par derrière, rabattus par devant. On les posait sur le sommet de la tête, en laissant voir le plus possible les cheveux assez longs, crêpés et séparés par une raie qui, du milieu du front, allait parfois jusqu'à séparer la masse entière de la chevelure en deux parties, ainsi que le montre l'un de ceux du premier rang qui s'éloignent. Les chapeaux étaient en velours, bleu de ciel, gris de lin ou pourpre clair.







## MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER

CP

IMP. FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Werner lith.

Le chaperon porté par le seigneur à la droite du roi, était une coiffure et un vêtement tout ensemble; on s'en couvrait la tête et les épaules, ou la tête seulement. Vers 1430, il ne fut en général qu'un bonnet, composé d'un bourrelet de feutre, d'une patte rejetée en arrière, et d'une cornette en drap qui s'enroulait d'habitude autour du cou. Quand on l'ôtait, au lieu de le tenir à la main, on l'accrochait à une agrafe ou à un bouton cousu sur l'épaule de l'habit, la cornette pendant par devant.

On suspendait de la même façon le capel, ainsi qu'on le voit à l'épaule du docteur. Le bonnet carré en forme d'éteignoir porté par celui-ci est la barette, devenue dès lors l'insigne des lettrés. On la remettait à l'étudiant en même temps que le diplôme de maître ès-arts. On en vit depuis de beaucoup plus hautes que portaient encore les médecins du temps de Molière.

La robe des docteurs dans les hautes facultés, celle des magistrats des cours souveraines, n'étaient ni froncées, ni ceintes. La coiffe restait d'ordinaire abattue sur le dos; on ne s'en couvrait que dans les cérémonies.

Au sujet de la grande et riche robe fourrée d'une pelure fauve dont est habillé le docteur, il faut signaler que, pendant toute la durée du moyen âge, il n'y eut rien de constant quant à la couleur des robes portées dans les diverses fonctions. Le parlement de Paris, toujours habillé de rouge, fut peut-être le seul corps faisant exception sous ce rapport. L'habitude était que la robe de l'officier seigneurial fût de l'une des couleurs de la livrée du maître. En 1468, les conseillers de la cour de Bourgogne étaient, selon Olivier de la Marche, vêtus de robes de velours noir, parce que le noir était l'une des couleurs de Charles le Téméraire. Il en est de même ici, et sous ses broderies d'or le fond de la robe du docteur, parlant au nom d'Édouard III, convient bien à un envoyé du père du Prince Noir.

Tous nos personnages sont chaussés à la poulaine, et il suffit en quelque sorte de voir leurs souliers pour juger de leur importance. En effet, une espèce d'étiquette en réglait la longueur comme suit : un demi pied pour les gens de bas étage, un pied pour les bourgeois, et deux pour les barons; la limite des princes se réglait sur leur fantaisie.

Toute l'antiquité chrétienne a admis, comme un fait indubitable, qu'il avait existé chez les païens plusieurs femmes auxquelles Dieu avait confié l'esprit prophétique, notamment en ce qui pouvait les retirer de l'idolâtrie, comme la venue d'un Sauveur. Bien que les auteurs graves ne parlent plus d'elles après le cinquième siècle, ce fut jusqu'au seizième un motif favori pour les artistes. Elles figurent seules ou en compagnie des prophètes dans la décoration des manuscrits et des églises. On n'est pas d'accord sur le nombre des sibylles ni sur leur lieu d'origine; certains peintres en ont donné douze, d'autres huit, Michel-Ange cinq et Raphaël quatre.

Nos costumes féminins sont portés par des sibylles occupées, d'une part à prédire selon leurs livres d'oracles, de l'autre à célébrer en musique la venue du Christ. Ces miniatures sont de l'époque de Louis XI.

Quoique tenant encore de la cotte hardie sous beaucoup de rapports (voir nos pl. ayant pour signes le Puits, la Couronne), les robes parées portées par les musiciennes vêtues en dames nobles offrent de notables différences

avec les précédentes. On ne leur voit plus l'étroite et longue manche de fourrure, la coudière, allant jusqu'à terre, elles sont avec ou sans ceinture, etc. La jupe ample, se développant en une longue traîne, se montre fendue de côté, de manière à faciliter la marche par la division d'un vêtement au moins bordé de fourrure. Parfois cette ouverture latérale est divisée en deux parties, reliées à une certaine hauteur, soit par l'étoffe même, soit par un fermail d'orfèvrerie. Les coiffures sont fort variées; le linon empesé et monté sur fil d'archal y figure, à côté de l'escoffion en turban enroulé d'un tortil et cerclé d'or, et du grand escoffion à double corne au voile léger flottant librement. Telles de ces sibylles portent dans sa liberté, avec ou sans le turban, la chevelure déroulée de la vierge du moyen âge, tandis que les autres ne montrent que fort peu de la leur. Ici le turban s'allonge en forme de cône avec une barbotte, là, les bords du chapeau sont retroussés en barbe d'écrevisse, etc. De ces deux groupes, celui des sept sibylles représente plus fidèlement les modes du temps que celui du dessous d'un caractère assez apocryphe.

Les lutrins figurés dans le compartiment d'en bas étaient de ceux qu'on destinait à l'usage privé, pour être placés dans les *librairies* et les cabinets d'études. Ceux-ci sont en bois, montés sur un axe mobile, et garnis d'un pupitre en haut, d'un plateau circulaire au milieu, et d'un casier en bas pour ranger les livres.

Quant aux instruments de musique portés par les sibylles dans le compartiment supérieur, nous y distinguons un petit orgue, une harpe de ménestrel et une espèce de guitare.

Ces documents proviennent des Chroniques de Froissart, ms. Bibl. de l'Arsenal, et d'un manuscrit de Valère Maxime, v° 6 et 80, Bibl. nationale.

Texte d'après Montfaucon, Viollet-le-Duc et Quicherat.

We are the party of the party o

# EUROPE. — MOYEN AGE

FRANCE. — XV° SIÈCLE COSTUMES CIVILS. — SCÈNES JUDICIAIRES.

> 3 4 1 \

Cette planche reproduit des miniatures d'un manuscrit sur le Style du droit français, appartenant à la Bibliothèque Nationale, anc. f. 9387, manuscrit de la seconde moitié du XVe siècle. Nos reproductions sont de la grandeur de l'original. Deux costumes, celui de la dame assise, n° 1, et celui du prêtre procédant à un mariage, sont de caractère apocryphe, le premier par son voile, le second dans son ensemble.

La simplicité des costumes dont cette planche est composée s'explique par la réforme dont Louis XI fut le principal auteur à son époque. D'ailleurs, sauf deux personnages appartenant à la magistrature, tous les autres sont des bourgeois ou des fonctionnaires d'ordre inférieur. Après ce que nous avons dit dans les notices précédentes (le Puits, la Couronne), nous n'avons pas beaucoup à insister sur des rapports ou des différences facilement saisissables. La grande et lourde houppelande portée par le n° 4, mérite seule ici une attention particulière. Cet ample vêtement était apparu vers 1350; un portrait du duc de Berry, de 1400 environ, le montre avec une ampleur analogue à celui-ci, mais le collet est droit, et le manteau, ouvert par devant, se met comme une robe de chambre. Dans notre exemple, la houppelande n'est pas ouverte dans toute la hauteur; elle est seulement fendue par en haut pour le passage de la tête, et par en bas pour faciliter la marche et l'étalage de la queue. Le collet est largement renversé, étalant la fourrure du revers; la ceinture, les manches sont de même modèle qu'à l'ancienne; quant au bonnet, il a le même caractère que celui du duc de Berry, mais il est plus volumineux, plus projeté en avant : c'est le bonnet de Jean sans Peur. A propos de ce manteau fourré, de la robe du juge dans sa chaire, de son greffier, il est utile de remarquer que ses hommes portent tous trois la robe longue, ce qui constitue le dernier souvenir direct des costumes de l'antiquité, en exceptant ceux des ecclésiastiques. L'usage des longues robes restait dès lors aux hommes de loi et aux hommes de plume. Ils y tenaient en raison du prestige attaché à cette forme du vêtement, qui motive la distinction, passée dans l'usage, entre les gens

de robe courte et les gens de robe longue. C'est encore pour des raisons analogues que, pendant que les chapels se perpétuaient sur les têtes, les gens de robe longue tinrent à conserver le chaperon.

Le chaperon des femmes était, à ce moment, une véritable capeline; c'est une coiffe non fermée, repliée sur elle-même tout en avançant sur le front, couvrant la nuque, cachant les oreilles, tombée par devant, mais arrêtée à la hauteur de l'épaule. Cette capeline complète un costume d'une extrême pudicité, n'était la forme de la cotte hardie, c'est-à-dire étroitement ajusté, avec des manches presque collantes, qui continua à persister. Les ceintures se portaient fort bas; celle de la femme n° 5 en offre un curieux exemple : en qualité de veuve, elle porte la guimpe par-dessous son chaperon; sa ceinture est un cordon de soie et d'or noué sur le côté, où les deux bouts, terminés par des glands, tombent assez bas. Cette dame est de la plus haute noblesse, car elle représente une reine dans la peinture originale. Il est difficile de ne pas penser que ce cordon de soie et d'or pourrait bien être la fameuse ceinture que le Parlement, dans ce même siècle, interdit de porter aux courtisanes, ce dont celles-ci tinrent si peu de compte, que leurs infractions donnèrent lieu au fameux proverbe : « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. » Jusqu'à présent, on n'a guère pu être fixé sur ce qu'était cette ceinture : il nous semble que cet exemple est de nature à faire avancer la question.

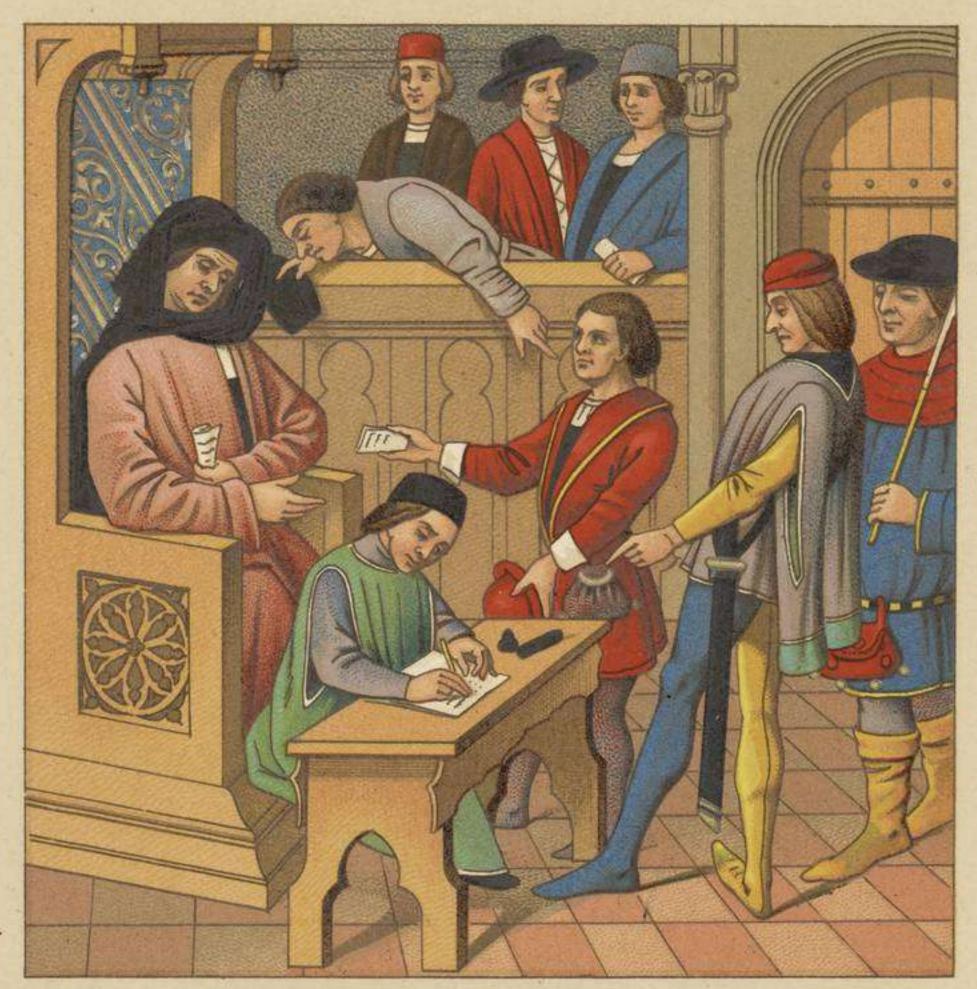
La scène judiciaire n° 2 est trop simple pour avoir besoin de commentaire; elle est charmante de clarté naïve. Le juge dans sa chaire à dais, dominant le prétoire, écoute la déclaration d'un témoin déposant, avec animation, de faits que transcrit le greffier, assis plus bas. Il s'agit d'un délit ou d'une plainte; l'accusé ou le plaignant est à la barre, avec son avocat tenant le rouleau écrit; il se penche vers le juge, en lui désignant un second témoin requis par lui, amené sur l'ordre du magistrat par un huissier. — Dans la petite scène n° 1, les deux enfants tiennent chacun un objet; l'un est le type de la vraie bourse de ceinture; l'autre est un miroir de suspension, avec son manche, percé pour le passage du cordon tombant de la ceinture; le miroir de métal poli (on n'en avait pas d'autre) restant apparent des deux côtés, et fixé dans un cadre rond ou carré.

Le surcot fourré, porté par le fiancé, n° 3, est également à remarquer. La coupe est absolument celle d'une blouse moderne ayant un collet renversé. Il fallait passer ce vêtement comme une blouse : il n'est fendu que par le haut et sur le côté pour éviter la gêne, et son ampleur est bien différente de celle du surcot à mahoitres, à plis fixes, des temps précédents. Les élégances outrées n'étaient plus de mise en France sous Louis XI. D'ailleurs, celui qui porte cette blouse fourrée est un bourgeois; on peut voir comment encore en ce temps-là les gens de la classe moyenne portaient le chaperon en cérémonie; l'aumusse en était déroulée, tombant droit par devant dans toute sa longueur.









## EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES

EUROPA MITTELALTER.

IMP FIRMIN DIDOT et C'e PARIS

Allard lith.

216



### MOYEN AGE

XIVE, XVE SIÈCLE. — FRAGMENT DE LA GRANDE SALLE D'UN CHATEAU.

MŒURS FÉODALES. — LA CARROSSERIE.

#### I. Scène d'intérieur.

En empruntant au manuscrit de Froissart la scène d'intérieur qui figure en cette planche, nous ne nous proposons que d'utiliser ce que cette miniature fait connaître de certains usages, ce qui s'y rattache aux éléments décoratifs, au mobilier, etc. Toutefois, comme cette peinture naïve retrace une action historique dont les personnages sont de la plus haute qualité, et que l'importance de cette noblesse est utile pour faire ressortir le caractère de certaines mœurs féodales, nous pensons qu'il y a intérêt à fournir l'explication de cette scène. La miniature est du quinzième siècle; selon l'usage des peintres du moyen âge, les costumes sont ceux de l'époque du peintre, du temps de Charles VII environ; mais l'action représentée est du quatorzième siècle, et offre un des incidents de la première phase de la guerre de cent ans, commencée en 1340.

Jean II le Bon, monté sur le trône de France en 1350, avait fait exécuter, sans l'avoir entendu, le connétable Raoul de Nesle, comte d'Eu, en Normandie, comme vendu aux Anglais. Cet acte arbitraire qui révolta les grands amena, entre autres conséquences, l'assassinat du connétable messire Charles d'Espagne, dont le roi saisit les auteurs qu'il fit décapiter. Voici le récit de Froissart:

« Le mardi 5 avril 1356, après la mikaresme, le Roy de France se partit le matin avant le jour de Meneville, tout armé, accompagné d'environ cent lances, entre lesquelles estoient le comte d'Anjou, son fils; le duc d'Orléans, son frère; messire Jehan d'Artois, comte d'Eu; messire Charles, son frère, cousins germains dudit roy; le comte de Tancarville; messire Arnoul d'Andrehen, maréchal de France; et plusieurs autres jusques au nombre dessusdit.

« Et vint droit au château de Rouen par l'huis de derrière sans entrer dans la ville, et trouva en la salle dusdit château, assis à disner, Charles, son fils aîné, duc de Normandie; Charles, roy de Navarre; Jean, comte de Harcourt; les seigneurs de Preau, de Graville, et de Clerc; messire Loys et messire Guillaume de Harcourt, frère dudit comte; messire Forquet de Frequant; le sieur de Tournebeu; M. Maubué de Mainesmares, et les sieurs Colinet Doublet, et Jehan de Bantabu et autres, si les fit emprisonner en diverses chambres de ce château. Parce que depuis la réconciliation faite de la mort de messire Charles d'Espagne, connétable de France, le roy de Navarre avoit machiné et traité plusieurs choses en dommage, déshonneur et mal du Roy de France et de son roïaume... Et là fit le Roy mener en deux charrettes lesdits comte de Harcourt, le seigneur de Graville, MM. Maubué et Colinet Doublet. Et illec leur furent leurs têtes coupées. Après furent traînez tous quatre jusques au gibet. Après et lendemain délivra le Roy de France tous les autres hommes, excepté quatre, sçavoir le roy de Navarre qui fut mené à Paris en prison au Louvre, et depuis au Chastellet...»

Ainsi qu'on le sait, Charles le Mauvais en devait sortir l'année d'après, délivré par l'assemblée des états généraux de 1357, tandis que Jean, le prisonnier de Poitiers, était conduit à la tour de Londres.

L'explication donnée par Froissart de cette irruption en plein jour au cœur même d'un château fort (car à cette époque il faut toujours entendre d'un château, un palais, sinon un donjon, entouré au moins d'une enceinte fortifiée), irruption d'une soudaineté telle que les chefs de la place sont surpris pendant leur repas sans qu'aucune alarme ait été donnée, cette explication, qui consiste à dire que le roi s'introduisit avec sa troupe par l'huis de derrière, est assurément insuffisante pour quiconque a seulement entrevu les précautions prises dans les châteaux forts du moyen âge, les enceintes doubles et triples, les détours à suivre, les poternes, les ponts-levis intérieurs à franchir. Sans parler de la connivence intérieure, que le seul silence des guetteurs à l'approche d'une troupe de cent lances, soit cinq ou six cents hommes, à cinq ou six hommes par lance fournie, indique suffisamment, il faut savoir que le suzerain justicier, pénétrant d'une façon aussi surprenante dans le château de Rouen, usait d'un autre droit que celui de la force. Ce droit remontait aux successeurs de Louis le Gros. Après la grande chasse faite à tous les petits tyrans qui, depuis Charles le Chauve, s'étaient établis sur la croupe des montagnes, au passage des rivières, à l'entrée des vallées, au milieu des bois : bandits qui rançonnaient les marchands et les voyageurs, et dont les châteaux forts avaient été démolis en grand nombre, comme ceux de Montaigut, de Montlhéry, de Montmorency, les successeurs de Louis le Gros s'étaient appliqués à ne plus laisser construire dans les pays qui leur étaient soumis immédiatement, que des châteaux ou forteresses qui leur fussent jurables et rendables à petite et à grande force. Rendable à petite force, le château était remis sur la vue seule des lettres patentes du suzerain. Rendable à grande force, tous les hommes du seigneur, propriétaire du château, étaient tenus de se tourner contre leur seigneur pour aider le suzerain à prendre le château, et cela sous peine de voir leurs biens confisqués (Brussel, Nouvel examen de l'usage des fiefs en France; Paris, 1725).

La peinture, ainsi que le dit Montfaucon, nous montre la prise du roi de Navarre. Il est à table et dîne avec le Dauphin et d'autres seigneurs ci-devant nommés. Les deux rois, celui de France et celui de Navarre, sont reconnaissables à la couronne orfévrée dont leur chapel est entouré. L'homme saisi en même temps que Charles le Mauvais est probablement le comte d'Harcourt. Le Dauphin est apparemment le dernier assis sur ce rang; il paraît bien plus jeune que les autres; « comme la table, fort étroite, était extrêmement longue, il n'en paraît ici qu'une partie. »

Selon l'usage, les convives sont assis d'un côté de cette table, et celle-ci est assez peu large pour que le service puisse se faire en face des personnes assises. Le long banc avec dossier et marchepied, siège d'honneur, est le banc que l'on trouvait ordinairement dans la grand'salle, à l'une de ses extrémités, souvent sur une estrade. Ce banc de bois, divisé par des appuis, conservant le caractère d'un meuble pouvant être déplacé, est de la famille de la forme ou fourme, mot qui désigne généralement le banc divisé en stalles, avec appuis, dossier, parfois surmonté d'un dais; ce siège d'honneur fut, pendant le cours du moyen âge, de figures et de dimensions très variées. Ce qui distingue les formes en usage dans l'ordre civil de celles usitées dans l'ordre religieux, c'est que les premières ne sont que des bancs divisés, des bancs continus, où chaque place est marquée par une séparation n'ayant pas même toujours le caractère d'accoudoir, tandis que les autres sont faites comme de véritables stalles, avec des sièges à bascule. Le banc que l'on voit ici, muni du marchepied du siège d'honneur, selon l'usage roman, mettait en évidence les personnages assis à des tables spécialement dressées pour eux, c'est-à-dire élevées en raison de la hauteur du marchepied. Dans les repas des cours plénières, le sou-

verain présidant au festin dont le service était fait par des nobles, le banc d'honneur se trouvait si haut placé, que souvent on faisait le service à cheval.

La table à manger, pour laquelle, même petite, et destinée à deux personnes, on affectait la forme barlongue, ne se surchargeait, d'ordinaire, ni des vins ni des mets disposés sur les buffets et crédences; les serviteurs n'apportaient sur la table que l'assiette d'argent ou d'étain dans laquelle l'écuyer tranchant avait disposé la pièce de viande découpée, et le hanap contenant le vin versé après en avoir fait l'essai. Les serviteurs présentaient même souvent en face des personnes assises des plats où, grâce à l'étroitesse de la table, on pouvait prendre le morceau qui convenait.

La rapidité avec laquelle on dressait et on enlevait les tables à manger dans les grand'salles des châteaux, indique assez que ces meubles n'étaient que des panneaux posés sur des tréteaux mobiles. Suivant le nombre des convives on dressait, en les disposant bout à bout, un nombre plus ou moins considérable de ces panneaux.

La nappe de toile ou de lin posée sur la table à manger était souvent de linge damassé, comme les nappes des crédences et dressoirs, et, comme celle de ces derniers meubles, elle était double, celle de dessous tombant des côtés plus ou moins bas, souvent jusqu'à terre; le napperon, ne débordant pas, couvrait seulement le dessus de la table. Le linge damassé était dit linge de haute lice; celui qui se tissait alors à Caen était en grande faveur. Outre les nappes, il y avait des serviettes, des touailles ouvrées et blanches. Le mot de touaille s'emploie encore avec ce sens dans le midi de la France.

Quoique, dès le quatorzième siècle, les appartements d'habitation dans les châteaux, les salles de parement ou de parade, fussent le plus souvent tendus de tapisseries ou tout au moins d'étoffes, de toiles peintes, on ne trouve ici qu'une seule pièce de tapisserie disposée selon la manière employée dans beaucoup de salles des châteaux de cette époque ayant conservé les clous à crochet qui servaient à suspendre les tapisseries, maintenues seulement au chef et tombant jusqu'au sol. Leur usage était souvent de masquer des portes qui, dans les distributions intérieures, étaient généralement de simples baies de peu de largeur et de peu de hauteur que l'on franchissait en écartant la tapisserie, parfois fendue pour plus de facilité. Dans les châteaux, on réservait presque toujours près des grandes pièces, des réduits étroits où l'on pouvait s'enfermer lorsque l'on voulait se livrer à quelque entretien secret, ou lorsqu'on cherchait la solitude. La tapisserie appendue ici indique peut-être ce clôtet du maître de la maison, comme il se peut qu'elle ne figure là qu'en remplacement du dais seigneurial dont le banc d'honneur, la forme, ne se trouve pas surmonté. Ce tapis, à ornementation de caractère asiatique, est un de ces tapis veloutés du genre dit sarrasinois, introduits en France pendant le moyen âge par les Orientaux. Au douzième siècle, sous Philippe-Auguste, les fabricants de ces veloutés portaient eux-mêmes le nom de sarrasinois, ainsi qu'il résulte des règlements datant de 1302 qui soumettaient à une seule maîtrise les tapissiers sarrasinois et les hauts-lissiers.

Le solivage apparent est celui de tous les plafonds de l'époque. Le pavage en carreaux vernissés, en briques émaillées, combinés en dessins à répétition, est également un décor sur lequel il n'y a pas à insister. Les ma-hoîtres élargissant les épaules sur le corset, la journade, le court vêtement de chevauchée que porte le roi de France, etc., sont toutes choses du quinzième siècle, sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas davantage.

Nous n'ajouterons ici qu'un dernier mot à propos du repas représenté, qui n'est d'ailleurs qu'un repas ordinaire, n'ayant aucun caractère du festin. Sauf les personnes suzeraines, tous les convives étaient assis sur des bancs, d'où le nom de banquet. Le moment du repas s'annonçait au son du cor, ce qui s'appelait corner l'eau, parce que avant de s'asseoir on présentait à laver. Après le repas, on enlevait les nappes; c'était alors le moment des jeux, des échecs, des tables (le trictrac), des dés, et l'on servait les épices comme ne faisant pas partie du repas, mais seulement comme on sert aujourd'hui le café. Ce ne fut guère qu'au seizième siècle que l'on donna des fruits crus après les viandes; avant on les servait souvent au commencement du repas. Enfin, la

mobilité de la table à manger dressée dans la grande salle était une conséquence de la destination de la salle même; c'était là que l'on recevait et assemblait les vassaux. La forme en bois, plus ou moins richement décorée et tapissée, servait de siège au chef de la juridiction seigneuriale et à ses assesseurs; habituellement la forme centrale était plus élevée que les autres.

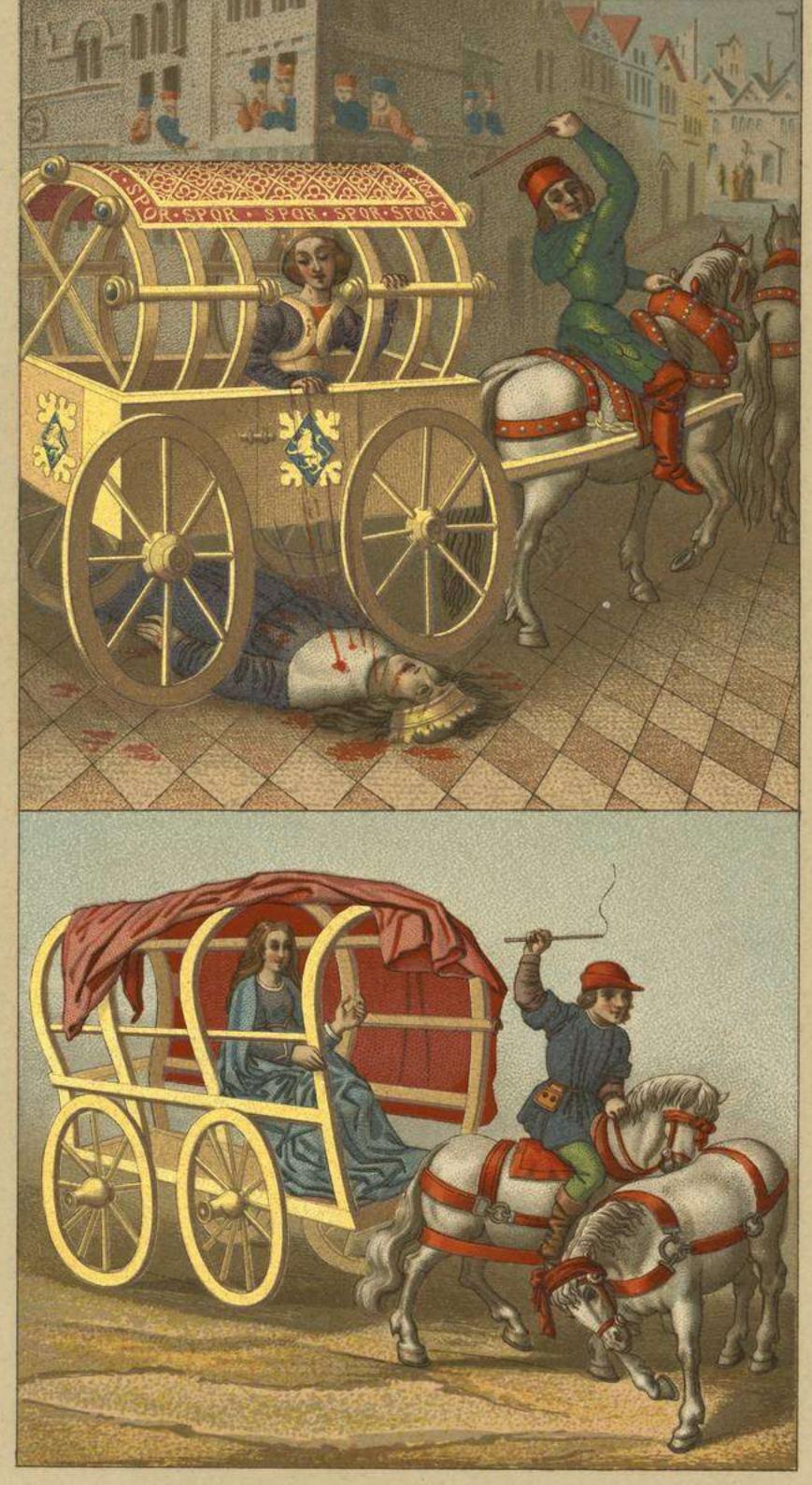
### II. La carrosserie au moyen âge.

L'état dans lequel on trouve la carrosserie au quinzième siècle dans l'Occident européen, en France par exemple, où la voiture d'apparat, de luxe quasi royal, est construite comme une charrette, un char à bancs surmonté de la carcasse d'un berceau demi-circulaire supportant une couverte, charrette dont le plancher pose directement sur les essieux de quatre roues d'égale grandeur, cet état, si étrangement primitif sous le luxe des bois dorés et la richesse du poêle ou mantel, est d'autant plus fait pour étonner, que l'on avait vu les chariots suspendus en usage chez les Romains. « Le pilentum, voiture de ville ouverte, à deux ou quatre roues, sous l'abri d'un ciel soutenu par de légers montants, chariot suspendu à l'usage exclusif des dames de distinction, des vestales entre autres, datait de l'an 350 de Rome. » La carruca ou carrucha, introduite sous l'empire, était, comme la rheda spacieuse avec laquelle elle est souvent confondue, une voiture à quatre roues, ayant sa boîte ou coffre placé à une certaine élévation sur un train composé de quatre montants fixés à l'aplomb des essieux et reliés entre eux par des traverses horizontales.

Pour expliquer une construction aussi arriérée que l'est celle du char d'honneur, du karràsche du quinzième siècle, il y faut voir une autre filiation que la romaine, et y reconnaître une tradition toute nationale. Parmi nos deux exemples, le plus simple est tout à la fois la charrette agraire de haute antiquité, dont le berceau avec sa couverte protectrice complétait dans la pratique son principe de mesure de capacité, au moins chez les Romains, où l'on comptait les produits agricoles par charretées, et la maison roulante, la tente mobile des nomades, la kibitka, telle qu'elle se retrouve encore dans la Russie d'Asie et même d'Europe, parmi les populations tartares, et conforme à ce qu'en dit Hérodote. « Les Scythes, qui n'avaient ni villes, ni forteresses, traînaient avec eux leurs maisons; les nomades n'en avaient pas d'autres que leurs chariots. »

Le véhicule à roues, primitivement sous forme de galets, facilitant le mouvement en accélérant le charroi, fut un progrès du traîneau ou claie glissant sur tous les terrains, même en pays de montagnes, et du rouleau utile en plaine pour le transport des plus lourds fardeaux. Les quatre roues permettant les charges volumineuses, avec un équilibre facile sur le chariot rustique, étaient considérées par les Romains comme ayant une origine asiatique. Pline l'Ancien en attribue l'invention aux Phrygiens; les Étrusques, peuple pélasgique, en faisaient usage dès la plus haute antiquité. Enfin des voitures à quatre roues, de destination différente, portaient chez les Romains des noms provenant du celtique ou gaulois. Le petoritum ou petorritum, servant surtout au transport des esclaves et des personnes de condition inférieure, regardé comme emprunté aux Gaulois, tenait son nom de deux mots celtiques : petour, quatre, et air, roue. La rheda, de nom purement gaulois, confondue souvent avec la carruca comme une seule et même chose, était également une voiture de transport montée sur quatre roues, mais à l'usage des gens aisés; et cette même origine se retrouve encore dans le nom gaulois du panier d'osier, la benna, qui, faite en grand fourgon, se montait aussi sur quatre roues. Si l'on ajoute à ces présomptions de la provenance de la charrette à quatre roues, la forme de la couverture de la maison roulante, de l'arcuatus currus, selon l'expression romaine, n'est-il pas permis de supposer que la figure en arche de la charrette asiatique est en rapport direct avec le nom du bahut rectangulaire breton, conservant jusqu'à nos jours son nom d'arche, provenu vraisemblablement de la charrette dans laquelle il fut apporté. Le soi-disant carpentum romain dans





# MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER.



IMP. FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Werner lith.

lequel les rois mérovingiens se faisaient traîner par des bœufs, ce chariot à quatre roues égales, couvert en berceau demi-circulaire, et dont le plancher portait directement sur les essieux, était la voiture nationale des Gaulois, et le mot de carpentum, quoiqu'il désigne particulièrement certaines espèces de voitures en usage à Rome, doit être pris ici dans son sens générique, celui de charpenterie, qui sert à distinguer les véhicules de joncs tressés, du plus grossier usage, d'avec voitures d'une construction plus relevée.

Pour se rendre compte du peu d'avancement dans lequel on trouve la carrosserie au quinzième siècle, où la voiture de luxe conserve encore l'aspect d'une charrette dont le plancher porte directement sur l'essieu des roues, c'est-à-dire d'un principe si primitif que cette monture ne diffère en rien de celle des chariots de guerre en usage chez tous les peuples anciens, de ceux dont il est parlé dans la Genèse, comme de ceux des Scythes antiques, de ceux des jeux olympiques, aussi bien que de ceux des triomphateurs romains, il faut savoir que la carrosserie n'eut aucune espèce d'importance pendant la plus grande partie du moyen âge. Les mœurs guerrières de la féodalité, pendant une longue suite de siècles, s'opposaient à la mollesse qui pouvait rendre incapable du service militaire. Ces peuples cavaliers estimaient médiocrement l'homme qui se faisait traîner dans un véhicule quelconque. Il fallait être âgé, et de plus infirme, comme l'évêque anglais, saint Erkenwald, pour se servir en 675 d'une sorte de voiture ou chaise à roues. Le mauvais état des routes et les mœurs chevaleresques bornèrent à des emplois très restreints l'usage des voitures roulantes et même des litières. C'était sur des animaux de monture que les maîtres et les valets, hommes et dames, laïcs et prêtres, faisaient habituellement leurs promenades et leurs voyages. On y employait les chevaux et les mules; les femmes et les moines, moins habiles à manier le cheval, moins hardis, se servaient souvent d'ânesses, les trouvant plus commodes. Monter à cheval ou se faire porter en litière était réputé le plus noble.

Après les croisades, il paraît cependant que l'usage des voitures se répandit avec assez d'excès pour que, en 1294, Philippe le Bel édictât une ordonnance restrictive qui dit « que nulle bourgeoise n'aura char. »

Sous le règne de Charles V, soit par suite de cette interdiction, soit pour toute autre cause, les voitures pour le transport des personnes étaient encore rares, mais il n'en était pas de même des charrettes qui circulaient en grand nombre. Chars de luxe ou charrettes de travail, tous ces véhicules selon l'usage antique, étaient posés directement sur l'essieu des roues. Le premier carrosse à coffre suspendu qui paraisse avoir été employé chez les modernes fut celui de la reine Isabeau, qui lui servit en 1405 lors de son entrée solennelle à Paris; c'est au moins le premier dont on ait gardé le souvenir. Cinquante ans après, sous Charles VII, les ambassadeurs de Ladislas V, roi de Bohème et de Hongrie, offrirent à la reine un chariot branlant et moult riche, qui fit la surprise et l'admiration du peuple et de la cour; cependant les progrès de ce genre furent lents en France. Les carrosses étaient encore si rares à Paris sous Henri IV, que le roi n'en avait qu'un pour la reine et pour lui. L'espèce de chariot dans lequel il fut assassiné avait son plancher portant sur les essieux, et une sorte d'impériale soutenue par quatre montants de bois d'où pendaient les rideaux de cuir de cette voiture non autrement close. Le Hollandais Wilhem Boonen, qui y devint le carrossier de la reine, avait importé le premier en Angleterre l'usage des carrosses suspendus, dès 1564.

Le char d'honneur ou carrosse du quinzième siècle n'était encore que le char à bancs dont on s'étudiait à rendre l'usage supportable en suspendant d'abord les banquettes par des cordes, des lanières de cuir, ou en les appuyant sur des coussins rembourrés ou sur des lames de ressort en acier.

Le plus primitif de ces chars, le plus proche de la charrette agraire, est fait de bois dorés, et sa couverte non fixée, dont on se préservait selon le côté du soleil, est rouge et ornée. On montait par devant dans cette charrette, sans le secours apparent d'aucun étrier. L'attelage en flèche et mené par un postillon n'était pas de nature à faciliter beaucoup, dans les tournants, la conduite de ce chariot d'une noble dame.

L'autre exemple montre ce char à bancs avec de certaines améliorations; c'est une voiture à coffre, c'est-à-

dire entourée de panneaux allant jusqu'à hauteur d'appui, et surmontée d'un berceau en arceaux reliés par des traverses, mais avec une interruption sur le côté pour permettre l'entrée latérale. Une portière, retenue par un verrou, facilite cette entrée latérale, que cette peinture montre avoir été imaginée au quinzième siècle; mais ce ne fut qu'au seizième que l'on eut l'idée d'y fixer un marchepied. Le poêle de cette riche voiture est fixe et prend le caractère de l'impériale. Le ciel de la voiture, qui consiste ici en une riche couverte brodée d'or, était un des luxes et des privilèges de la voiture romaine, et soit que les Celtes eussent apporté avec eux l'idée de cérémonie attachée à la beauté et même à l'usage de la couverte de leur voiture, soit qu'ils en aient emprunté le préjugé aux Romains, on attachait, pendant le moyen âge, beaucoup d'importance à la beauté du poêle de la voiture. Cependant on ignore si l'usage en était réglé comme il l'avait été à Rome, où la voiture de ville et de gala des grands dignitaires, couverte de son ciel dans les cérémonies officielles, devait être découverte en toute autre circonstance. Cette voiture, beaucoup plus ouvrée que l'autre, enrichie de panneaux peints et montée sur de plus grandes roues, attelée d'ailleurs de même, se trouve attribuée par le miniaturiste du moyen âge à une dame du plus haut parage; le sujet, tiré de Tite-Live, représente Tullie faisant passer son char sur le corps de son père : « Comment le Roy Servius fust occis, et comment sa fille fist passer son char par dessus lui en my la voye. »

L'attelage de chevaux blancs suffirait à lui seul pour faire de ces véhicules des voitures d'honneur. Chez les Romains, le triomphateur était conduit au Capitole sur un cheval blanc. Aux entrées solennelles des prélats et des têtes couronnées, on voit toujours figurer les haquenées blanches et les grands chevaux blancs.

Reproduction de peintures de manuscrits : Chroniques de Froissart, Bibl. nat. de Paris; Tite-Live, 297-A, Bibl. de la Sorbonne.

Voir pour le texte: Montfaucon, les Monuments de la monarchie française; — Viollet-le-Duc, Dictionnaire du mobilier; — La Revue britannique, année 1842; — Histoire des chars et carrosses, D. Ramée, Paris.

# EUROPE — MOYEN AGE

### FRANCE. — COSTUMES DE GUERRE DE 1350 A 1460 ENVIRON.

LES CUIRIES. — LES BACINETS. — LES CHAPELS DE FER, ETC.

Nº 12. — Homme d'armes de la deuxième moitié du quatorzième siècle (époque du roi Jean).

Le large emploi du cuir se combinant avec le fer appartient à un mode de transition, qui suit l'usage du haubert de mailles ou de la broigne, et précède celui de l'armure à plates perfectionnée. L'armement défensif en cuir était un souvenir des croisades, une imitation du harnais oriental dont les croisés avaient pu apprécier l'efficacité. Malgré les efforts tentés en France pour se procurer les avantages de ce harnais défensif, on ne parvint pas à obtenir la résistance de cuiries égalant celle des Orientaux.

La cotte de mailles ou la broigne qui garantissait le corps de la pénétration des armes blanches, n'empêchait pas les effets du choc; c'était son côté faible. On avait beau parer à cet inconvénient par des garnitures extérieures, accumuler les doublures matelassées, comme on augmentait en même temps le poids des épées, des marteaux d'armes, des haches, les rapports demeuraient fatalement les mêmes. Cependant, comme on avait observé que le choc qu'on fait subir à une plaque métallique se répartit sur sa superficie, ce qui rend le coup porté moins dangereux, on commença par protéger la poitrine sous la maille avec une plaque de fer. Puis ce système défensif fut successivement appliqué aux jambes, aux bras, ce qui mit sur la voie de l'armure complète en plaques d'acier du quinzième siècle, dite armure à plates.

Cette transformation, touchant à l'industrie même du fer, ne pouvait se faire brusquement; la plus grande partie du quatorzième siècle y fut employée. Après le règne de saint Louis (1270), sous Philippe le Hardi et ses successeurs jusqu'au commencement du quatorzième siècle, on voit la cotte de mailles se raccourcir, et les plaques de cuir bouilli ou d'acier apparaître aux jambes et à l'articulation des genoux. Dans cette époque où la maille complète se rencontre encore à chaque instant, la partie antérieure des membres est seule garnie de ces plaques de cuir ou d'acier maintenues sur la maille par des courroies.

Vers 1340, sous Philippe de Valois, l'armure a déjà entièrement changé de forme et de caractère; mais ce ne fut que vers 1400, et après bien des tâtonnements, que la cuirasse composée de deux plastrons solidaires, un pour le dos, un pour la poitrine, dont cependant le principe était antique, réapparut définitivement.

L'armement représenté ici est celui d'un cavalier pouvant combattre à pied. Après la cruelle expérience de Crécy, en 1346, la tactique

française se modifiait, et, particulièrement dans les batailles rangées, l'homme d'armes descendit de cheval pour combattre. L'armure de ce temps était symétrique, c'est-à-dire que les deux côtés étaient également armés; il en fut ainsi jusqu'à l'organisation par Charles VII des compagnies d'ordonnance, vers 1445, où l'homme d'armes recommence à combattre à cheval, et où, pour coucher la lance, on voit tout à la fois l'épaulière de droite se rétrécir, tandis que, l'épaulière de gauche se couvrant de la grande passe-garde ou garde-collet, l'armure offre les saillies qui rendaient les épaules si inégales. Le casque est, comme le reste, une arme de transition, marquant le passage du heaume au bacinet. Le mézail se compose de deux parties ajourées, se séparant pour l'ouverture, en évoluant sur des pivots latéraux. Cette espèce de salade est ajustée sur deux lames formant un colletin lié à la cuirasse, ce qui permettait déjà la suppression du camail de mailles ou de broigne. Le corselet ou justaucorps, que l'on composait de plaques de métal assujetties à des pourpoints de peau ou d'étoffe fortement rembourrés (le renflement exagéré sur la poitrine étant un des caractères du costume de ce temps), est ici une cotte de cuir, en lanières s'entrecroisant en lacis pour en doubler la force, sous laquelle un devant de cuirasse est attaché à la ceinture et au dos par un système de courroies. Ce corselet de cuir, superposé sur le métal, est très proche de la brigandine, l'armement défensif le plus répandu parmi les gens de pied des quatorzième et quinzième siècles, comme, aussi parmi les hommes d'armes en bien des cas. La cuirasse s'additionne d'un jupon à gros plis en cuir revêtu d'étoffe; l'élasticité de ce jupon ajoutait à la défense en affaiblissant les coups de taille. Au corselet sans manches sont ajoutées des épaulières en cuir découpé en languettes, selon le goût du jour dans le costume civil; des ailettes d'acier en rondelles terminées en pointe sont liées à ce cuir des épaules; la pointe aidait à la déviation des coups portés, les cubitières et genouillères sont conçues selon ce même principe. Les avant et arrière-bras sont défendus par des brassards d'acier complets, cylindriques, que l'on nommait canons. Les cuissots ou cuissards et les grèves sont également d'acier, mais recouverts de cuir bouilli. Le cuir de la genouillère est découpé comme celui des épaulières; les rivets y sont apparents, ainsi qu'à la garniture de cuir qui complète le gantelet, lequel est formé de plaquettes de fer sur la main, les doigts étant séparés et articulés. Les solerets, également en fer, sont aussi articulés.

Dans ce système défensif, où, sous le parement de cuir, on voit l'armure à plates se développer en un progrès très sensible, l'écu,

réputé inutile, est abandonné; il disparaît de l'équipement, de guerre, et on ne le retrouve généralement que dans les tournois.

L'armement offensif se compose de la masse d'armes à poignée de bois, avec dragonne s'enroulant à la main; d'une épée solide et courte, arme de fantassin, dite perce-mailles: poignée de bois, pommeau métallique, fourreau de cuir. La miséricorde est du même genre. L'épée et la dague ont leur poignée liée à l'armure par une longue et forte chaînette assurant l'homme d'armes contre leur perte dans la mêlée. Le peu de souplesse de ce harnais de guerre, l'obstruction de la vue, lorsqu'il s'agissait de voir par terre, causée par la disposition de la visière avancée en museau, nécessitaient cette précaution par laquelle l'homme était lié à ses armes.

L'éperon n° 5 appartient à cet armement. Il est de même forme que l'éperon de la fin du treizième siècle, n° 15, de la pl. Europe, moyen âge, A.-L., dont on peut voir la notice sur ce point. Les mêmes raisons qui avaient fait relever les branches de l'éperon à molette, lié sur la chausse de mailles ou de peau, existèrent tant que la partie postérieure des grèves ne couvrit pas le talon et s'arrêtait à la hauteur de la cheville. Les solerets de fer étant indépendants des grèves, l'éperon couvrait le joint entre le bas de la molletière et le talon du soleret.

Nº 16. — Harnais d'armes du Dauphin, fils du roi Jean, depuis Charles V.

Les différences, les variétés du harnais d'armes de cette époque, proviennent des deux modes d'armement défensif qui se disputaient la faveur. L'armure de plates qu'on étudiait n'était pas encore généralement adoptée; le vêtement de mailles, réduit aux proportions du haubergeon, persistait toujours dans un compromis qui ne devait cesser qu'avec le temps. C'est ainsi que dans cet adoubement on rencontre accumulés : la maille, sur laquelle est posée une cuirasse que recouvre une cotte juste et rembourrée; cotte qui prit alors le nom de surcot d'armes, parce qu'on la mettait d'habitude sur une première cotte ou justaucorps enserrant la maille ou la broigne. Ce surcot d'armes collant communément sur les hanches, comme les cottes de l'habillement civil du moment, se terminait en une jupe sans ampleur, courte, le plus souvent ne dépassant pas la moitié des cuisses. Lorsqu'il était sans manches, comme dans l'exemple présent, ce pardessus se composait de deux parties solidaires sur les épaules et se passait comme une dalmatique; on l'attachait de chaque côté du corps au moyen de lacets ou d'agrafes. Parfois on l'endossait et il était boutonné par devant comme un gilet; dans ce cas il pouvait avoir des manches : tantôt des demi-manches comme on les voit au nº 11, tantôt des manches longues et rembourrées aux arrière-bras, qui se portèrent concurremment avec le surcot collant sans manches, principalement de 1360 à 1380.

Le dauphin a pour coiffure une cervelière avec nasal mobile, c'està-dire pouvant être enlevé; une espèce de bavière sous le camail rapproche cette calotte de fer de la salade. Le casque, que l'on forgeait d'une ou plusieurs pièces, porte directement sur le crâne, en affectant toutefois une forme légèrement conique; le camail est attaché à son bord inférieur. Le nasal doré est orné de pierres fines. Le grand heaume, qui se plaçait par-dessus la cervelière, et que l'on voit à côté, est surmonté d'un haut cimier en fleur de lis à quatre branches et à houppes d'azur; son voile est un lambrequin déchiqueté et armorié, dont le dehors est de cuir souple, la doublure de soie blanche. Les bras et les jambes sont complètement couverts de plates, les canons, et les avant-bras fermés à charnières. Le surcot de laine ou de soie bleue est armorié; sa ceinture, ornée d'émaux et de pierreries, ceinture de chevalerie et de noblesse, est de celles qui, dit Viollet-le-Duc, appartenant à d'importants personnages, valaient un domaine. La ceinture militaire se voit ainsi portée à la jupe du surcot de 1350 à 1395 en France, en Italie et en Angleterre. Peut-être provient-elle de ce dernier pays, où on la rencontre sur la statue tombale de sir Roger de Blois, mort en 1300. Cette marque distinctive de la chevalerie et de la noblesse ne doit pas être confondue avec le baudrier; quoique particulièrement propre au costume militaire, elle se portait aussi avec l'habillement civil. (Voir les pl. Europe, moyen âge, ayant pour signes : la Tête de cheval et l'Arrosoir.)

L'écu, de très petite dimension, est soutenu par une guige de velours avec pièces d'orfèvrerie. L'épée d'armes, dont le fourreau de velours est assuré dans une position fixe par un léger ceinturon à la hauteur de la taille, est de ce type à poignée en croix droite que l'on retrouve sensiblement le même depuis le douzième siècle. Son luxe est analogue à celui de l'épée de connétable qui figure en notre pl. Europe, moyen âge, signe la Raquette, sous le nº 7. La poignée de la dague, munie de deux disques ronds, est du genre le plus usité à cette époque. Ainsi que dans l'exemple précédent, la miséricorde et l'épée sont liées à l'armure par une longue chaînette. Les gantelets et les éperons sont aussi rapprochants, la courroie de l'éperon étant de velours clouté d'or.

Nº 15. — Harnais de guerre de l'époque de Charles V.

Ce harnais est aux armes de Duguesclin.

Nos 1,2, 4, 7 et 8. — Bacinets; les nos 4 et 7 anglais, et de la fin du siècle.

Armure complète de plates de fer; cuirasse bombée pour offrir plus de résistance, se prolongeant par une braconnière destinée à protéger le bas du corps. Solerets terminés en pointe, dans le goût des modes civiles du temps, dont le reflet est si fréquent dans les tenues militaires. La cotte d'armes en forme de dalmatique, courte et déceinte, est celle adoptée par Duguesclin. Le bacinet, dont la tête est habillée, n'est encore qu'une cervelière conique posée sur le capuchon de mailles, et complétée par une visière mobile s'avançant en ferme de museau pointu, de bec d'oiseau. L'écu, de petite dimension, est bouclé court, de manière à ce que son chef aide à la défense du cou; il est en bois argenté et peint, armorié de même que la cotte.

Outre l'épée d'armes attachée au baudrier, on trouve ici la grande épée à deux mains qu'en raison de sa longueur qui ne permettait pas de la porter au côté, l'homme d'armes du quatorzième siècle attachait à l'arçon de son cheval. Cette arme n'est pas l'épée d'arçon des onzième et douzième siècles. L'ancienne était relativement légère, d'estoc plutôt que de taille, et le cavalier qui y recourait une fois les lances rompues, soit pour continuer à combattre à cheval, soit pour se dégager du milieu des chevaux renversés, ne pouvait la manier que d'une main, son bras gauche étant engagé dans les énarmes de l'écu normand. L'épée à deux mains, longue ou courte, est une arme de combattant à pied; elle appartient à une époque où la tactique change et où l'homme d'armes descend de son cheval pour l'action. L'escrime prend alors un nouveau caractère, et consiste principalement, sans compter les coups droits si dangereux, à fournir des coups de taille assez lourds pour se faire sentir à travers les mailles et briser les bras ou l'épaule. Au fur et à mesure que l'armure gagne en solidité, qu'on la fait de plates en tout ou partie, l'épée prend de plus en plus de poids, la lame de plus en plus de force et de rigidité. La puissance communiquée à cette arme par l'action des deux mains réunies sur sa poignée allongée avait fait de l'épée comme une arme nouvelle. La longueur modérée qu'elle eut pendant la première moitié du siècle, où on la ceignait, parut d'abord suffire. Elle ne devait pas tarder à devenir la grande épée qui, employée surtout comme arme de taille faussant les heaumes et les ailettes ou spalières, était une barre de fer à section quadrangulaire et à pointe très solide. La poignée des grandes épées à deux mains était très longue, parce qu'il fallait que les mains fussent distantes l'une de l'autre pour les bien manœuvrer. L'intervalle entre la garde et la fausse garde était garni de peau, afin de permettre de porter la main droite sur ce point pour

retenir le fouet de la lame ou fournir un coup droit. Il est de ces lames qui ont jusqu'à cinq pieds et plus de longueur. Certains tranchants de lames sont ondés pour blesser plus dangereusement hommes et chevaux.

Ce fut vers 1300 que l'on eut l'idée du bacinet, le casque susbtitué à la calotte de fer ou cervelière, que dès la fin du douzième siècle, les hommes d'armes portaient sous le heaume pour combattre. Le heaume était si gênant que, la plupart du temps, on préférait le laisser suspendu à l'arçon de l'écuyer; mais le capuchon de mailles recouvert de la calotte de fer, laissant une partie du visage à découvert, ne constituait qu'une défense insuffisante. Pour la compléter, on y adjoignit un viaire, c'est-à-dire une pièce de fer mobile couvrant le visage au besoin, pouvant se relever ou s'enlever facilement à volonté, et c'est cette visière mobile qui constitua les premiers bacinets.

La singulière physionomie du bacinet à museau, à bec d'oiseau, comme celui que porte Duguesclin, dont les nos 1, 2, 4, 7 et 8 offrent des variantes, fut le résultat de causes raisonnées et d'une expérience acquise successivement. L'appendice, le viaire avancé couvrant le visage, ajouté à la cervelière posée sur le capuchon de mailles, était nécessité par le besoin que le combattant éprouvait de se garantir contre les effets des armes nouvelles; à la fin du treizième siècle, outre la lance, les gens d'armes se servaient de l'épée large et lourde et de la masse. Les coups portés par ces deux dernières armes étaien surtout les coups obliques et horizontaux; on se servait à pied des coups de pointe, dirigés vigoureusement, pour renverser l'adversaire. A cheval, les coups de taille de l'épée ou de la masse étaient particulièrement adressés, par-dessus le chef de l'écu, à la hauteur du cou et du visage; ils étaient violemment sentis à travers le camail, et malgré le heaume, dont, par l'effet du choc, la paroi s'appuyait sur le visage, ils brisaient le nez ou la mâchoire. C'est pour parer à cette conséquence meurtrière que la visière, jointe à la cervelière bien fixée au crâne, prit une forme proéminente, en même temps qu'on s'appliqua à l'arrêter assez solidement sur le casque pour qu'elle ne pût dévier sous l'effort d'un coup de taille oblique, vigoureusement appliqué. Les visières primitives se relevant et s'abaissant, ou s'ouvrant en deux volets, solidement fixées de chaque côté, furent à pivots ou à charnières avec une fiche qui, pouvant être facilement retirée, permettait d'enlever la visière même. Ces visières proéminentes furent de forme ovoïde ou en façon de bec aigu; il y en eut même, vers 1310, qui affectèrent la forme d'une trompe non détachée, descendant sur le cou, mais qu'il fallut abandonner, parce qu'un coup o blique bien asséné sur cette trompe adhérente, désarticulait la visière en causant la plus dangereuse commotion à la tête.

Tant que la visière ne fut pas appuyée à la partie inférieure sur une pièce d'armure rigide, soit sur un colletin ou sur une bavière, soit sur le timbre du casque prolongé jusqu'aux épaules, le bacinet avait de grands défauts; un choc violent en faisait porter le bord inférieur sur le cou. Enfin il ne suffit pas d'appuyer seulement ce bord inférieur sur une pièce rigide, un coup de lance ou de pointe adressé de bas en haut pouvant relever la visière abaissée : il fallut l'y lier, ainsi que cela fut d'usage au quinzième siècle.

Ce n'est que sous le règne du roi Jean, vers 1350, que cet armement de tête s'additionne d'une bavière rigide sur laquelle porte la visière abaissée; l'appendice de cette bavière liée au casque complète le véritable bacinet sous lequel la maille du camail était rivée au timbre; ce camail, cachant la bavière, n'étant plus là que pour masquer la jonction du bacinet avec le corselet, lequel montait très haut. Toutes les formes y étaient déjà combinées pour faire dévier les coups de lance et ne pas présenter de surfaces normales aux coups de taille.

Dans ce siècle de fer où les armes retentissent partout en Europe, où la France déchirée par les factions, livrée aux Anglais, devenue un champ de carnage et de pillage, n'avait plus, pour ainsi dire, qu'une industrie, la fabrication des armes, devenues chose de nécessité si première, que là où le métal manquait, dit M. Quicherat, on prenait les garnitures de maison, les ustensiles de ménage, pour les convertir en épées, en fers de lances et de flèches, en harnais de corps, agrès, machines de guerre; dans ce siècle de fer, disons-nous, où les champs pour expérimenter les moyens de défense et d'attaque étaient partout, où l'observation était sans cesse en éveil, où d'ailleurs chacun s'armait selon son goût et ses prédilections, les recherches sont abondantes, les exemples variés. Ce ne fut toutefois que vers 1380 que le bacinet devait atteindre sa perfection avec l'armure de plates complète commençant à paraître; c'est de cette époque que date le bacinet lié à un colletin d'acier couvrant la partie supérieure du corselet. La période qui précède appartient au temps de l'armure mixte, celui des hauberts et des broignes plus ou moins renforcés de parties d'acier.

Nos nos 1, 2, 4, 7, 8, et le bacinet de Duguesclin sont de cette époque. Le no 7, qui est un casque anglais datant de la fin du siècle et n'a plus de visière avancée en pointe, était déjà le résultat de douloureuses expériences.

Sur tous ces bacinets, la vue est percée sur l'arête d'un nerf saillant, de manière à ce que le fer de l'épée ou de la lance ne s'y puisse arrêter. Quant à leurs formes coniques, aux becs avancés, en faveur pendant un certain temps à cause de la déviation qui en résultait pour les coups de face, il fallut bien s'apercevoir que ces aspérités donnaient prise aux coups de masse ou d'épée dirigés obliquement. C'est pourquoi l'on fit abandon des formes coniques en donnant au bacinet des surfaces sphéroïdes ou ellipsoïdes diminuant les chances de l'attaque. Le timbre lui-même fut arrondi.

Malgré toutes ces améliorations, le bacinet de 1400 à 1410, dont le camail de fer est entièrement supprimé, qui se trouve lié à un gorgerin, un colletin articulé, et qui, de plus, était maintenu au corselet et à la dossière par deux courroies, le bacinet était une armure lourde, peu maniable, et jusqu'à un certain point insuffisante; car, à la suture de gorgerin et de la visière, le fer de la lance ou la pointe de l'épée trouvaient souvent un passage. Il fut abandonné pour la salade et l'armet vers 1435.

Les trous percés dans la visière, à la partie inférieure, pour la respiration, n'étaient souvent pratiqués que d'un côté, le droit, pour ne point affaiblir l'arme du côté gauche sur lequel portait le choc de la lance ennemie s'appliquant à prendre le cavalier en écharpe pour le désarçonner plus sûrement. Le bacinet était garni intérieurement. La visière était doublée de soie ou de toile. Le camail de mailles était fixé au bord inférieur du timbre au moyen d'un lacet passant par des trous percés; ce lacet reposait sur une bande de cuir, à l'extérieur, pour empêcher qu'il ne fût coupé par le fer.

Les formes française et anglaise ont beaucoup de rapports; elles diffèrent de celle adoptée dans la haute Italie. Le timbre français est beaucoup plus incliné en arrière pour offrir moins de résistance aux coups de lance; la visière est plus saillante, mieux close que celle du bacinet italien; elle se relève, mais peut aussi être complètement enlevée en retirant les fiches qui maintiennent les charnières voisines des pivots; ces charnières sont beaucoup moins fréquentes sur les bacinets italiens que sur ceux de la France et de l'Angleterre.

Nº 14. — Chevalier portant les armes de Xaintrailles (commencement du XVe siècle, règne de Charles VI).

Le chapel de fer que porte cet homme d'armes, cervelière avec un bord saillant tout autour de la tête, est une coiffure militaire de haute antiquité figurant sur les monuments grecs et romains, et que le moyen-âge ne cessa guère d'employer. Les gens de guerre, au douzième siècle, en portaient en cuir bouilli. Au treizième siècle on trouvait le chapel de fer sur le capuchon de mailles. Il était plus maniable, moins lourd et moins étouffant que le heaume. Joinville en parle plusieurs

fois. Les formes du chapel de fer furent variables sur la tête des mineurs et pionniers du treizième siècle; avec leur forme basse et leurs bords larges les chapels étaient de véritables pavois faisant dévier les projectiles; on donnait aussi le nom de hanepier à ces couvre-chefs de fer. Au commencement du quinzième siècle, cette coiffure, que l'on abaissa sur le visage, et qui a une crète transversale d'avant en arrière, avec des bords inclinés, en pointe dans l'axe et percés pour la vue (voir nº 21, pl. Moyen âge, A. L.) aurait pris le nom de chapeau de Montauban. Il y en avait en même temps de bien des sortes, ainsi qu'en témoignent les miniatures de l'époque. Les uns n'ont pas de nerf dans l'axe et affectent une forme cylindrique terminée par un cône aplati, avec bords horizontaux; d'autres ont une doublure frontale et un nasal saillant; cette dernière façon est même assez fréquente. La doublure frontale est rivée sur l'avantail du chapel, le nasal l'est par dessous. Quelques-uns de ces chapeaux sont forgés en façon de bombe très haute, quelquefois cannelée, avec avantail peu saillant; ceux-ci se portent avec la bavière colletin pourvue d'un haut garde nuque. Cet habillement de tête convenant aux gentilshommes est celui porté ici.

L'avantail de ces derniers chapels n'était point percé de vues ; c'était en inclinant la tête qu'on pouvait voir au-dessus ou au-dessous de l'horizon. Le bacinet, lourd et d'autant plus incommode lorsqu'il fut lié au colletin, ne permettait que difficilement de tourner la tête; la salade, une calotte de fer avec couvre-nuque, et le chapel, offraient plus de commodité. Aussi, depuis le temps de Charles V jusqu'à la fin du règne de Charles VII, les hommes d'armes bien équipés eurent trois sortes d'habillements de tête : le bacinet, la salade et le chapel de Montauban; on préférait la salade et le chapeau pour le combat à pied. La bavière bouclée sur la cuirasse, comme on la voit nº 14, est indépendante du casque. Ce chapel de fer est surmonté d'une cornette flottante, rouge et traversée de la croix blanche, l'enseigne des Français pendant la guerre de cent ans. Cette façon de porter l'enseigne n'était peut-être pas une nouveauté, car il est parlé dans la chanson de Roland des gonfanons qui pendent sur les heaumes « cil gunfanum sur les helmes lur pendent ». Il est possible que ce fût le gonfanon de la lance qui pendît ainsi sur le casque, mais il ne paraît pas improbable qu'il fût attenant au casque même, comme on le voit ici. L'armure, recouvrant un haubergeon de mailles, est remarquable par sa solidité, ses beaux renforts d'épaule et ses cubitières. Une pansière renforce la cuirasse, se bouclant à la bavière. L'armure à braconnière est ceinte à la hauteur de la taille par une courroie de cuir clouté d'or. La ceinture de chevalerie soutenant l'épée et la dague est en métal; les armes sont liées à l'armure, vers le haut, par de longues chaînettes. L'éperon est encore lié au moyen de courroies, et non attenant au talon même, ce qui montre que les grèves ne recouvrent pas l'arrière du soleret et s'arrêtent toujours à la hauteur des chevilles. Les épaules sont inégalement armées, ce qui annonce la présence du faucre, l'arrêt ferme fixé au corselet d'acier, indispensable pour supporter le poids de la lourde lance que cet homme d'armes tient en main; à la fin du quatorzième siècle, la lance atteint une longueur de cinq mètres de bout en bout. Pour soutenir une hampe de cette dimension dans la position de combat, on couchait le bois sur le faucre qui se trouvait en avant de la main. La lance, robuste et bien armée, était pourvue d'une rondelle d'acier pour la protection de la main, et de ce qu'on appelait la grappe de billettes, consistant en un collier mobile de billettes d'acier dont le champ de course était la poignée de l'arme. Cette grappe de billettes était destinée à empêcher le bois de glisser dans la main au moment du choc, en reportant l'effort sur le faucre. Pour aider à ce résultat, le faucre fut garni au quinzième siècle de bois tendre ou de plomb; les pointes des billettes d'acier s'imprimaient dans cette doublure, et ainsi le bois faisait corps avec le faucre. Pour parer au danger du recul causé par le choc d'une arme de cette portée, dont le contrecoup pouvait luxer l'épaule, la hampe lourde reçut un contre-poids au sabot.

La garde circulaire derrière laquelle la main était abritée complétait la défense de l'épaule droite arrêtée au-dessus du faucre. L'armure était faite pour la gymnastique qu'exigeait la grande lance, et le faucre ne servait que pour elle. Le cavalier ne faisait que diriger la lance à contre-poids.

Une houppe de laine ou de soie accompagnait d'ordinaire la douille du fer de la lance, généralement court et carré, comme les fers de certains carreaux d'arbalètes. Habituellement, au quinzième siècle, les bois des lances étaient peints, dorés, surtout s'ils portaient bannière, mais comme il était rare que les porte-bannière fissent usage de la lance, dont ils devaient pendant l'action tenir le bois haut pour le ralliement près du seigneur, ce bois n'était pas garni de la rondelle de garde et n'avait point de prise. Avec la lance de combat moyenne, le faucre n'était point nécessaire.

C'était ordinairement l'écuyer qui portait la lance, le maître ne la prenant qu'au moment de charger. Pour combattre à pied, les hommes d'armes raccourcissaient le bois de leur lance et s'en servaient comme d'une pertuisane. Ce n'était d'ailleurs qu'un expédient, pour parer à l'imprévu; car, pour combattre à pied, s'emparer d'un retranchement, monter à l'assaut, les hommes d'armes avaient des vouges et des lances courtes, les dardes, pour lesquelles il y eut une escrime particulière jusqu'à la fin du quinzième siècle.

Avec ce harnais de guerre, sans cotte ni écu, l'armoirie du chevalier est peu ostensible. Elle consiste ici en un écu émaillé portant une croix rouge sur un fond argenté, qui décore le haut du fourreau de l'épée.

Nº 13. - Charles d'Orléans (XVe siècle, règne de Charles VII).

L'habillement de tête est un bacinet dont la visière en museau sphéroïde est relevée; ce casque est renforcé par deux lames pour la défense du cou. Le camail est remplacé par une mentonnière. L'armure posée sur le haubergeon est de même genre que la précédente, à cela près que de larges tassettes attachées à la braconnière protègent les cuisses. La carapace de métal est devenue complète sur le corps de l'homme d'armes, les grèves couvrent le talon du soleret, l'éperon y est directement fixé. Quant aux solerets dits à la poulaine, dont le bout est prolongé en un long ergot recourbé, l'ergot du diable, disaient les clercs, ils sont un reflet direct des modes du temps. Les cavaliers disaient qu'ils empêchaient le pied de quitter l'étrier; ils ne pouvaient d'ailleurs servir qu'à cheval, et il fallait en enlever la poulaine en mettant pied à terre. Un bouton tournant, fixé à la hauteur des doigts du pied, permettait à l'écuyer de la détacher facilement, et c'était la première opération que l'on faisait à l'homme descendant de cheval. Avec cet adoubement, la ceinture militaire n'est plus la ceinture de chevalerie portée plus ou moins au-dessous de la taille. Le ceinturon militaire est remis à une hauteur normale, et supporte une double courroie prolongée selon la [place des anneaux du fourreau de l'épée, ce qui le maintient en position fixe. L'usage de mettre une pièce d'habillement par-dessus les harnais était devenu général; ce fut le tabard, réduit alors à la forme d'une dalmatique, ou un petit manteau, la manteline, ou encore la huque augmentée de manches volantes, laquelle huque depuis ce changement avait pris le nom de paletot; enfin ce fut la journade qui, pour les gentilshommes, était une casaque très courte, sans collet, ouverte par devant, avec manches fendues pour passer les bras, lesquelles manches étaient beaucoup plus longues que le vêtement. La journade que l'on portait par-dessus l'armure était commode pour chevaucher. Les casaques armoriées des hérauts étaient des journades, mais n'avaient point de manches. A l'origine la journade n'était autre chose qu'une petite dalmatique dont les deux pans étaient rattachés à la hauteur de la taille. Puis elle eut des manches courtes, puis les manches couvrirent le bras jusqu'au poignet. La journade des bourgeois, moins élégante que celle de la noblesse, ressemblait à une garnache à jupe très courte. La



# EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES

EUROPA MITTELALTER.

AM

IMP FIRMIN DIDOT et C'e PARIS

Schmidt lith.

journade portée par Charles d'Orléans est de laine rayée doublée de fourrure; elle pourrait être de soie. L'habitude des fourrures n'existait plus guère que dans les grandes familles.

L'accoutrement de ce prince est du caractère de celui du chevalier tournoyant, quoique l'ensemble de son harnais blanc, ainsi qu'on appelait l'armure de fer ou d'acier poli, dont on conservait l'aspect pour la guerre, ne soit pas celui que l'on donnait à l'armure des joutes et des tournois, où l'on faisait surtout usage de harnais brunis, vernis en couleur ou dorés. Le harnais blanc ou bruni ne recevait d'ailleurs encore pas d'autre décoration que celle du marteau, et ce n'est que plus tard que l'on vit les belles pièces ciselées ou damasquinées. Le dernier degré de luxe qu'on sut y apporter consistait en des incrustations d'émaux et de pierreries; c'était par là que se distinguaient les princes et chefs d'armée. Les seigneurs et les capitaines décoraient leurs bacinets de panaches, ou de houppes de passementeries posés à la pointe, ou encore de cercles d'orfèvrerie, de couronnes faites en petites 'plumes couchées ou en étoffe de tripe. Ici, c'est une blanche plume d'autruche, teinte en bleu au revers.

Sur l'écu, qui ne servait plus que dans les tournois, le chevalier est représenté en bas-relief, peint et doré d'après son sceau; il porte un camail en souvenir de l'institution faite par Charles d'Orléans de l'ordre du camail.

Nº 10. — Homme de pied pavoisé (époque de Charles V).

Les pavescheurs, ainsi que les appelle Froissart, étaient cavaliers ou fantassins. Leur arme favorite était la lance de jet ou petit glaive, glaivelot, javelot. Ils étaient habillés comme les hommes d'armes, sauf qu'ils coiffaient le chapeau de fer au lieu du bacinet. Les gens de pied ne portaient pas d'armure, mais le haubergeon de mailles sous le pourpoint gamboisé, qu'on appelait alors un jaque ou jaquet. On disait que les hommes se pavoisaient quand ils posaient leur pavois devant eux, ou quand ils le fixaient sur leur dos pour monter à l'assaut. Par extension, on entendait par troupes pavoisées, des soldats masqués par des abris faciles, clayonnages, palissades, épaulement. Le pavois devait disparaître lorsque l'artillerie prit une importance sérieuse. Les hommes d'armes combattant à pied remplaçaient parfois l'écu par le pavois. C'est couvert de pavois que les assaillants montaient à l'assaut.

Nº 9. - Trompette d'infanterie, busineor (XIVe et XVe siècles).

Les busines ou buisines étaient en bois, en cuir bouilli, le plus souvent en laiton. La forme de cet instrument primitif n'est point celle de la bucina tordue en spirale, ni la bucina recourbée sur elle-même, servant d'instrument militaire chez les Romains. Elle émane au moyen âge de la structure naturelle à la corne de bœuf, à la dent d'éléphant, et est identique à celle des cors d'ivoire, des oliphants, de la trompe de chasse, dont la longueur varie entre 35 et 50 centimètres. Les grandes busines, ayant quelquefois plus d'un mètre de longueur, ne

sont que légèrement courbées ou même droites; ces grandes busines, dont le son s'entendait au loin, étaient dans les armées aux mains de busineors à cheval; dans les joutes et tournois c'étaient ces trompettes qui donnaient le signal de l'ouverture de la lice. Ce sont ces busines longues que les artistes ont souvent fait emboucher par les anges annonçant le jugement dernier.

La busine en forme de corne, étroite à l'ouverture et s'élargissant à son extrémité, est quelquefois percée d'un trou vers son milieu. Cet instrument militaire ne se confond pas avec les cornes des ménestrels, percées de trous, non seulement le long du tube, mais aussi autour du pavillon. La trompe de guerre ou de chasse ne pouvait donner qu'un petit nombre de notes à plein souffle. On disait businer, bacciner, et plus tard baciner, pour sonner de la busine. On employait cette trompe au son éclatant pour donner des signaux, réveiller les troupes. Elle annonçait la levée du camp, le moment du départ; c'est au son des busines que l'on conduisait les troupes à la charge, à l'assaut. Les busines retentissaient sur les navires en partance, à leur arrivée, pendant les combats. Les busineors à cheval étaient surtout chargés de rallier les hommes en sonnant certaines fanfares. Notre busineor porte le costume court, propre à l'action, datant du quatorzième siècle. Il est chaussé de houseaux, housels, houziaulx, les bottes de peau remplaçant parfois les grèves pendant le quinzième siècle. Ce genre de chaussures hautes avait été pratiqué bien avant les chausses de mailles, mais avait entièrement cessé d'être employé comme vêtement militaire vers la fin du douzième siècle. Les housseaux reparurent pendant le quinzième siècle. Ils étaient souvent portés par les archers, les coustilliers, etc. Les armes de ce trompette sont une pertuisane à long fer pointu et tranchant, dépourvu des petits oreillons dont la pertuisane est parfois additionnée, et une épée courte dont les quillons sont chevauchés, c'est-à-dire l'un descendant vers la lame, l'autre remontant dans le sens de la poignée; l'un de ces quillons servant à engager l'arme de l'adversaire, l'autre à garantir les doigts.

Nº 11. — Jehan, seigneur de Florigny, 1415 (époque de Charles VI).

Cette effigie provient de l'église de l'abbaye de l'Estrée.

L'épée, la dague, le surcot d'armes armorié, sont ici plus courts que dans les exemples précédents; mais l'analogie dispense de toute description.

Nº 3. — Casque italien du quinzième siècle; variété de l'armet.

Le petit heaume, armet, corruption du vieux mot français hiaumet, fut le dernier casque de moyen âge. Le mézail de celui-ci est une grille tenant lieu du nasal et du ventail; un haut cimier, formé de serpents entrelacés, surmonte le lambrequin qui en couvre le chef. Ce lambrequin est ici tronqué, mais on connaît les développements de ce voile voltigeant du casque, que l'on trouve avec son jeu et dans toute sa longueur en notre pl. Europe, moyen âge, ayant pour signe le J couroné, et ici même, au grand heaume, n° 16.

Tous ces documents sont photographiques, à l'exception des nos 9, 10 et 11, provenant du portefeuille de Gaignières, cabinet des Estampes, Bibl. nat. de Paris (dont partie au Collège d'Oxford), et du no 3, dessiné au palais de Prétoire, à Pistoie. Les nos 12, 13, 14, 15 et 16 font partie de la Suite des Costumes de guerre, organisée au Musée d'artillerie de Paris par M. le colonel Leclercq. Les bacinets nos 1, 2, 4, 7 et 8 sont de la collection de ce musée.

Voir pour le texte: la Notice sur les Costumes de guerre du Musée d'artillerie (Paris, 1876); — le Catalogue des collections de ce musée, par O. Penguilly L'Haridon; — Viollet-le-Duc, Dictionnaire raisonné du mobilier français; armes de guerre; — M. Quicherat, Histoire du costume en France.

# EUROPE. — MOYEN AGE

### FRANCE. — COSTUMES MILITAIRES 1439-1450. — ARMES.

10 11	12		13	14		
			15	16		
1 2	3	5	7	8		
	4					
		6		9		
Nº 10.				N° 13.		
Héraut d'armes.			Homme d'armes des compagnies d'ordonnance.			
Nº 11.		N° 14. Trompette.				
Page du roi portant l'étendard royal.		N° 15.				
No 19		Arbalétrier.  N° 16.  Franc-archer.				
Nº 12.						
Archer.						

Les compagnies d'ordonnance sont les plus anciennes troupes régulières qui aient existé en France; elles furent instituées par Charles VII. Après les résistances que cette mesure rencontra d'abord, l'armée fut définitivement organisée en 1445, en quinze compagnies, chacune de cent lances fournies, formant un ensemble de 9,000 chevaux; chaque hommes d'armes, compté comme une lance, avait trois chevaux de prix, pour lui, pour son page et pour son valet; il était accompagnée de deux ou trois archers à cheval. Tous les hommes d'armes servant dans les compagnies d'ordonnances étaient nobles ainsi que les archers et les pages. C'étaient l'élite de la noblesse française. L'institution des francs archers, qui eut lieu en 1448, fut le complément de celle des compagnies régulières d'hommes d'armes et fonda l'infanterie nationale. Le franc archer était ung bon compagnon usité de la guerre, choisi dans chaque paroisse, équipée par elle, et exempté de la taille. Ce bon compagnon devait toujours être prêt à marcher sur l'ordre du roi en habillement suffisant et convenable, de daque, espée, arc, trousse, jacque ou huque de brigandine (armure légère). Les francs archers ne recevaient de solde qu'en campagne; et une fois retournés dans leur maison, il leur était interdit de faire usage de leur habillement de guerre, fors aux jours de feste quand ils se voulaient essayer à tirer de l'arc et de l'arbaleste. Il y avait des arbalétriers parmi les francs archers.

Le héraut d'armes jouait un rôle important dans les anciennes armées. Dans les batailles il se tenait en grand appareil devant l'étendard royal, sur quelque éminence, et jugeait le mieux faisant de la journée. Après le combat il comptait les morts, relevait les enseignes abattues; il remplissait les fonctions de parlementaire, traitait de la rançon des prisonniers, présidait au partage du butin et portait aux cours étrangères la nouvelle des victoires. Les hérauts d'armes jouissaient d'une personnalité inviolable Les trompettes accompagnaient les hérauts dans leurs missions; ils portaient les armoiries de leur seigneur sur la bannerolle de leur instrument.

Le chef des hérauts d'armes de France prenait le titre du roi d'armes et le nom de Montjoie Saint-Denis. Les insignes de sa charge étaient un *émail* fleurdelisé sur la poitrine, ainsi que la couronne royale brodée sur sa cotte d'armes et surmontant son sceptre ou caducée. Les autres hérauts, désignés par les noms de diverses provinces, avaient, comme lui, le caducée et la cotte d'armes fleurdelisée, mais sans couronne. Le nom et les armoiries de la province dont ils portaient le titre étaient brodés sur leur cotte.

Les jeunes gentilshommes commençaient ordinairement leur éducation militaire en servant comme pages auprès d'un simple homme d'armes, d'un seigneur ou d'un prince. Les pages ou enfants d'honneur du roi étaient sous les or-

dres de l'écuyer d'écurie. Leur office consistait à chevaucher à la suite de leur maître pour porter ses armes, transmettre ses messages, et le servir dans ses repas. Le plus grand et le plus puissant des pages était quelquefois chargé de porter l'étendard royal.

Le costume des gens de guerre appartenant aux compagnies d'ordonnance n'était pas uniforme. On doit donc considérer ceux que nous reproduisons comme des types individuels offrant dans leur ensemble les caractères généraux de l'habit et des instruments de guerre vers le milieu du XV° siècle.

Nº 13. — Homme d'armes, coiffé de la salade sans visière mobile, mais avec un couvrenuque articulé, le cou et le menton protégés par une bavière attachée au corselet. La cuirasse étant close dans toutes ses parties, l'homme est entièrement sous le fer (l'étoffe rouge qui se voit sur la poitrine recouvre le plastron de 'métal). L'armure était alors faite pour celui qui la portait, et non plus comme auparavant, sur un type commun suivant la taille.

En marche c'était le page qui portait la lance. Le valet était armé d'une salade, de la brigandine, pourpoint piqué, garni intérieurement de lames de fer, d'un jacquet ou jacques, cotte de cuir matelassée, ou du haubergeon, cotte de mailles. Il portait la hache ou la guisarme; on l'appelait brigandinier, guisarmier, ou coustillier; ce dernier nom était le plus usité.

Nº 12. — Les archers à cheval étaient armés de la brigandine, du harnas, armure de jambes, et de la salade avec ou ou sans bavière. Ce casque était souvent garni d'argent; lorsqu'il n'y avait pas de bavière, elle était remplacée par un sous-gorgerin de mailles. Les bras étaient couverts de l'arrière-bras, de la cubitière et de l'avant-bras de fer. A défaut de la brigandine, les archers portaient le jacquet ou le haubergeon. Le cheval était harnaché à la légère, sans aucune pièce d'armure ni hourds d'aucune sorte. Le carquois pour les flèches était une trousse de toile pendue au ceinturon et tombant droit sur le côté, quand elle n'était pas passée dans une agrafe tenant au dos de la brigandine qui l'empêchait de basculer, car sa position dans ce dernier cas était oblique. Le haut de la trousse était coulissé, de manière que les flèches ou sagettes pussent toujours être serrées; on portait l'arc en sautoir, le bois en arrière. L'épée pendue à l'arçon de notre cavalier est une arme à deux mains qui ne servait guère que pour combattre à pied d'estoc et de taille.

N° 16. — Nous avons énuméré plus haut l'armement du franc archer, notre archer (n° 16) est en outre coiffé d'une salade à arête médiane pointue au sommet, sa trousse pour les flèches n'est point un sac comme celle du cavalier; elle est assurée par derrière pour l'empêcher de basculer et passe dans une ligature à nœud coulant qu'un simple mouvement suffit pour resserrer de manière à retenir les flèches, dont les deux extrémités, le fer et le bois empenné, sont en dehors de la trousse.

No 15. — L'arbalétrier, est occupé à bander son arme qui est une arbalète à tour ou à mouffle. Son pied passé dans l'étrier la maintient, pendant que des deux mains il tourne le treuil à l'aide des deux manivelles contrariées jusqu'à ce que la corde ait atteint l'encoche de la noix. On retirait ce mécanisme une fois l'arme tendue, pour l'acrocher à la ceinture ou le laisser à terre; on passait alors le carreau sur l'arbalète où il était maintenu au moyen d'un ressort très doux de corne ou d'acier. Le carreau était une flèche très courte, de 6 à 8 pouces, empennée de deux plumes au lieu de trois, faite de bois dur, et lourd, cylindrique; le fer fort et pesant était tantôt triangulaire, tantôt de forme conique. Les arbalétriers étaient armés, comme les francs archers, de la brigandine et du chapel de fer; la figure représentée porte un chapeau de feutre, mais c'est une des irrégularités dont nous avons parlé et qui se rencontrent à chaque instant.

Nº 10. — Héraut d'armes, vêtu par-dessus la cotte de mailles du hoqueton fleurdelisé, armorié, aux courtes manches sur la bordure desquelles

on brodait le nom de la province représentée; ce vêtement traditionnel a persisté jusqu'au XVI° siècle.

Nº 11. — Page ou enfant d'honneur du roi. — Son élégante surcotte a de petites mahoîtres et son casque est un armet léger, sans gorgerin, sur le sommet duquel s'élève une fleur en métal; c'est une arme de parade. L'étendard qui se trouve représenté dans notre planche, d'après MM. de Noirmont et de Marbot, ne serait pas, selon M. Viollet-le-Duc, l'étendard royal de Charles VII. M. Viollet-le-Duc cite ses autorités et MM. de Noirmont et de Marbot n'ont pas cité les leurs, Alain Chartier dans son histoire de Charles VII, parle à propos de l'entrée du souverain à Rouen, d'un pennon de velours azuré à quatre fleurs de liz d'or de brodeure brodées de grosses perles et d'un escuyer qui portait l'étendard du Roy, lequel était de satin noir.

Dans une miniature du manuscrit des Chroniques de Froissart de la Bibl. nat., on trouve une vignette où se rencontre une bannière à deux longues queues, barlongue, d'étoffe rouge, sur laquelle est brodé en or un Saint-George terrassant le monstre. C'était une des bannières anglaises, conclut M. Viollet-le-Duc. Nous ne pouvions passer sous silence l'affirmation aussi décidée d'un pareil maître.

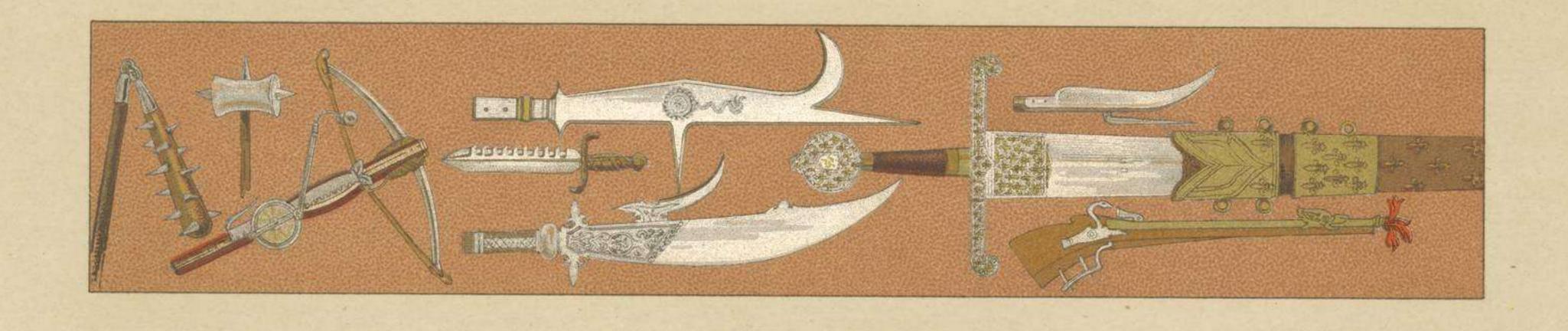
N° 3. — Parmi les armes détachées se trouve, sous ce numéro, une arbalète française de guerre à cric de la fin du XVe siècle, provenant du musée d'atillerie. Les arbalètes à cry ou à cric étaient les plus puissantes à cause de la force de leur arc. L'arbrier est court; l'arc d'acier était bandé à l'aide d'un cry à manivelle.

Nº 7. — L'épée est de la même époque et du même musée; c'est une épée de connétable, une arme de cérémonie conservant la forme traditionnelle des épées de la fin du XIVe siècle; sa lame est gravée d'un semis de fleurs de lis près du talon, et dans un cercle vers le milieu du fer. Les quillons et le pommeau sont ornés de même en relief plat, le tout doré sauf l'acier de la lame. La poignée est garnie de cuir, le fourreau en est également recouvert avec chappes et frettes de laiton doré et semis de fleurs de lis en relief. Le connétable portant l'épée devant le souverain la tenait droite, la pointe vers le ciel.

Nº 1. — Fléau. Cette arme terrible a été employée jusqu'au XVIº siècle maniée par les gens de pied qui s'attaquaient aux cavaliers, elle avait un manche de cinq à six pieds. — Nº 2. Maillet d'homme de pied, composé en partie de plomb, d'où le nom de plommée qu'il porta; en partie de fer, on l'emmanchait au bout d'un long bâton. Vers le milieu du XVº siècle on abandonna les marteaux-plommées, et ils furent remplacés par les marteaux à bec de faucon. — Nº 4. Couteau à scie. C'était une de ces armes de guerre qui permettaient aux coutilliers de blesser les hommes d'armes ou de les achever, lorsqu'ils étaient à terre.

N°s 5 et 6. — Hallebardes de guerre. Cette arme d'hast avait été introduite en France par les Suisses et les Allemands au commencement du XV° siècle. La hampe avait environ deux mètres de longueur. — N° 8. Guisarme, arme d'hast, composée d'un tranchant long, recourbé et d'une pointe droite, d'estoc; aux XIV° et XV° siècles, c'était une arme de piéton, pourvue d'un long manche, servant à couper les jarrets des chevaux, à faucher et piquer dans les escadrons; on l'appelait aussi le fauchon. — N° 9. Mousquet, représenté sur la bannière ou étendard pris sur les Bourguignons en 1472, per Jeanne Hachette, conservé à l'hôtel de Beauvais.





## MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER.



IMP FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Urrabiéta lith.

## EUROPE. — MOYEN AGE

FRANCE XV° SIÈCLE. — COSTUMES DE GUERRE, DE JOUTE ET DE TOURNOI. — LES HAUTS CIMIERS.

Équipements de joute et de tournoi.

N° 5. Cavalier armé pour la joute. — N° 6. Cavalier armé pour le tournoi.

Les joutes, habituellement, précédaient le tournoi. Jouter à la lance s'appelait aux douzième et treizième siècles, bohorder; mais les deux choses était généralement inséparables, la jouste ou jouxte et les tournoiements ou tupinets se désignaient d'un nom commun : bouhourdeis, belhourdis; on les appelait aussi des trespignées et des combats à la foule. Les chevaliers combattaient à armes courtoises, c'est-à-dire avec des lances à fers carrés, obtus; des épées dont le tranchant était émoussé, dont la lame, sans pointe qui pût pénétrer, valut à l'arme le nom d'épée rabattue. La masse était peu pesante et sans aspérités. On ne devait assaillir l'adversaire que d'une certaine manière.

Geoffroy de Preuilly, mort en 1066, paraît être le premier qui ait établi les règles des tournois. Tacite a parlé des jeux des jeunes Germains nus, se donnant en spectacle au milieu des épées et des framées menaçantes; ces passe-temps étaient dans les mœurs du Moyen âge. Ces fêtes militaires dégénéraient souvent en combat sanglant; elles devinrent l'occasion de dépenses ruineuses pour la noblesse. Les pontifes romains les punirent d'excommunication; les décrets des conciles, les ordonnances de certains rois les défendirent, mais pendant longtemps le goût que les femmes avaient pour les tournois prévalut. Elles y étaient souveraines : c'étaientelles qui, ordinairement, étaient chargées de distribuer les récompenses aux vainqueurs; elles contribuèrent beaucoup à donner à ces assemblées un caractère de luxe qui les éloigna de leur institution primitive, du temps où cet exercice purement militaire avait lieu dans un pré, sur un terrain plan, non boisé, sans clôtures ni tribunes.

Les armes défensives des tournoyeurs furent longtemps les mêmes que celles dont on se servait à la guerre. Dès le quatorzième siècle, l'habillement diffère; plus léger, il devient spécial, et l'abandon du caractère primitif de ces jeux, qui ne paraissent avoir été utiles que sous le véritable harnais de guerre, est signalé comme l'une des causes qui hâtèrent la ruine de la noblesse féodale. On vit en effet, à cette époque, se produire le contraire de ce qui s'était fait jusqu'alors : on ne se présentait plus sur le champ du tournoi avec les armes de guerre, mais on se montrait sur les champs de guerre avec l'accoutrement des grands tournois, revêtu d'armes luxueuses, avec housse, longues cottes, lambrequins. Les simples archers, des coutilliers à pied, eurent aisément

raison de cette cavalerie tout embarrassée dans ses harnais. Dans le péril, les cavaliers prirent le parti de combattre à pied, se déshabituant de l'exercice de la lance qui seule leur donnait la supériorité jusque-là.

On ne possède pas de descriptions d'habillements de tournoi quelque peu détaillées, avant le milieu du quinzième siècle. Vers cette époque le jouteur n'est plus qu'une machine disposée pour produire un choc. Il n'a d'autres fonctions que d'éperonner son cheval et de diriger sa lance dans un plan horizontal. C'est le faucre qui porte cette lance, qu'il suffit de tenir à une hauteur convenable. Le cavalier est si parfaitement couvert qu'il ne peut être blessé que par une chute de cheval. Le heaume est énorme, pesant, maintenu au devant par une courroie fortement bouclée sur le plastron de la cuirasse, et par derrière, par deux autres courroies également bouclées sur la dossière. Les garde-bras sont articulés; la main gauche est d'une seule pièce avec la cubitière. Toute la force de la cuirasse est en avant, l'arrière, très allégé pour laisser le jeu libre aux omoplates, n'existant d'ailleurs que pour soutenir le heaume. Cet étrange armement était la conséquence d'une longue expérience. Le heaume traditionnel en façon de pot, avec la croix de renfort sur la face, avait été remplacé par le heaume à tête de crapaud. La vue y était percée sur une arête horizontale saillante ne présentant guère de prise à la pointe de l'épée; les surfaces glissantes faisaient dériver les coups. La forme s'accentue davantage à partir de 1400. Le timbre est plus fuyant, la vue de plus en plus masquée par le bec de la bavière; le col plus délié ferme hermétiquement la jonction des épaules. Les heaumes n'étaient plus façonnés au moyen de plaques de fer rivées que les chocs disloquaient: ils étaient forgés avec grand soin, d'une seule pièce, c'est-à-dire le timbre et le couvre-nuque d'un seul morceau, la bavière rivée latéralement. On posait ce lourd et fort habillement de tête sur les épaules, en passant la tête par la large bavière servant de gorgerin, puis on le laçait en passant les courroies dans les boucles. Sous le heaume lacé, la tête, entourée d'une coiffe épaisse ne couvrant pas les oreilles et attachée par derrière, pouvait se mouvoir en tous sens, c'est-à-dire tourner à droite ou à gauche, mais il était impossible de la baisser en avant ou en arrière sans le mouvement du torse dont le heaume était solidaire. Lorsque l'homme d'armes chargeait, il portait tout le haut du corps en avant. On ornait le timbre de plumes, de tortils, de couronnes; sur les heaumes dont on se servait dans les tournois et les joutes, on posait des cimiers, on attachait des lambrequins qui tombaient au bas des reins; on ne paraît pas avoir donné aux cimiers, en France, l'importance exagérée qu'on leur accordait en Allemagne et en Angleterre, dès le quatorzième siècle. L'Italie du nord excella dans la fabrication des heaumes. Du temps de Charles V, les hommes d'armes préféraient ceux de cette provenance, quoiqu'ils coûtassent fort cher. On en faisait aussi à Poitiers, avec les excellents fers du Berry, à Arras, dans les Flandres, et à Paris. En Allemagne, on en fabriquait en cuir bouilli, d'une dimension énorme.

Les cimiers étaient de figure changeante, capricieuse; ils n'avaient point la fixité de l'armoirie héraldique. Il fallait dire aux dames qui, l'avant veille du combat, venaient voir les heaumes surmontés de leur cimier, rangés en belle ordonnance, le nom de chacun des tournoyeurs auquel le casque appartenait. C'est là que se faisait la recommandation, qui avait lieu pour des cas plus ou moins graves. Un chevalier était recommandé par une dame lorsque celle-ci, touchant le heaume exposé, le faisait tomber à terre; cela voulait dire qu'on pouvait battre ce chevalier impunément. Tous ceux qui, dans la lice, se trouvaient en face du recommandé s'acharnaient après lui jusqu'à ce qu'il s'avouât vaincu; et celui qui avait tenté de ternir l'honneur des dames était battu jusqu'à ce qu'il leur criât à haute voix : merci! en promettant que plus jamais il n'en médirait.

Les chevaliers joutaient « par batailles et par bannières. » Le cavalier de joute représenté sous le n° 5 porte les armoiries du connétable de Richemont; son heaume en bec de crapaud est orné du tortil et du lambrequin d'hermine avec bordures de gueules, ayant pour cimier un chapeau à bords retroussés surmonté de cornes et d'une hermine. L'armure est pourvue du grand faucre pour supporter la lourde lance, à fer à trois dents et à large rondelle. La targe est revêtue d'ivoire et de corne, brêlée solidement à la cuirasse. Les étriers sont ce qu'on appelle les sabots-étriers, c'est une demi-chaussure de fer recouvrant l'avant du pied, mais ne pouvant retenir le pied engagé lorsque le jouteur est désarçonné. Ce cavalier porte la manche honorable. Cette manche d'étoffe longue, parfois traînant jusqu'à terre, que les chevaliers portaient au combat et dans les tournois, était

une écharpe brochée attachée à l'épaule. Il en est fréquemment question dans les romans, depuis le douzième siècle. C'étaient les dames qui donnaient habituellement une manche, et non une paire de manches. L'usage de la manche honorable fut maintenu jusqu'au quinzième siècle.

Pour la joute, les deux adversaires étaient placés des deux côtés d'une haie ou d'une barrière charpentée en ligne droite, chacun ayant à sa droite cette barrière de séparation. Au signal donné, ils se précipitaient l'un contre l'autre au galop, la lance en arrêt, visant la poitrine de l'adversaire pour le désarçonner.

N° 6. — Le tournoyeur a un adoubement qui diffère de celui du jouteur. Son habillement de tête est un bacinet ou capeline dont la vue est treillissée. On appelle cervelière, bavière et visière, les différentes parties de ce casque à grille. Son sommet est couvert par une calotte de cuir bouilli, recouvrant seulement la partie supérieure du timbre; elle est attachée par quatre aiguillettes passant par des trous percés dans la cervelière; cette calotte sert d'assise à une broche de fer assez haute qui maintient le cimier posant sur l'appendice en cuir bouilli. Le bacinet est lacé en avant et en arrière sur la cuirasse; le surcot ou le hoqueton ont, pour le passage de la boucle, de larges boutonnières. Les armes offensives de notre tournoyeur sont l'épée rabattue, dont la lame devait avoir quatre doigts de largeur, afin qu'elle ne pût pénétrer dans la vue grillée du heaume, et la masse de bois dur taillée à pans. Ces armes étaient visées et poinçonnées par les juges diseurs qui prenaient garde qu'elles ne « soient point d'outrageuse pesanteur ne longueur aussi. » A l'arçon de la selle du cavalier de tournoi, on adaptait une pièce particulière, appelée hour ou hourd, destinée à protéger le ventre et les cuisses de l'homme. Il y en avait qui, emboîtant le cou du cheval, défendaient en même temps le poitrail du destrier. Une poignée en fer, fixée au hour, offrait un point d'appui à la main gauche du combattant, pendant qu'il frappait son adversaire de la main droite. Régulièrement, on ne devait porter les coups que de haut en bas. Le cavalier de tournoi représenté ici porte les armoiries du duc d'Albret. La couronne ducale de son cimier est surmontée d'une tête encapuchonnée avec des oreilles d'âne.

Henri II ayant trouvé la mort dans un accident de joute, les tournois prirent fin. Ces jeux guerriers, après avoir été longtemps le principal attrait des fêtes les plus luxueuses, furent remplacés par les carrousels. C'étaient bien encore des espèces de tournois où les chevaliers se partageaient en différentes quadrilles distinguées par la diversité des livrées et des habits; mais les exercices n'y étaient plus que jeux d'adresse, courses de bagues, de têtes, etc.

On portait le haut cimier sur le heaume de même que sur le bacinet grillé, ainsi que le montrent le jouteur et le tournoyeur, et les divers exemples de casques isolés qui figurent ici. Au quatorzième siècle, le cimier était souvent une coiffure posée sur le heaume et le lambrequin, comme si elle eût été mise sur la tête même. Le chapeau n'avait assurément pas d'autre objet que de contribuer à empêcher les rayons du soleil de chauffer le timbre. La statue tombale de Rodolphe de Thierstein, dans la cathédrale de Bâle, offre l'exemple de ce chapel de heaume, à forme ronde, à bords assez larges et horizontaux, coiffant le casque dont le voile pend à l'arrière. Ce chapel est surmonté d'une grosse boule de laine formant cimier. Au quinzième siècle (voir n° 5), le chapel de heaume entre bien encore dans la composition du cimier, mais il y est sans aucune espèce d'utilité; il est bien au-dessus du timbre, ses bords sont relevés; ce n'est plus qu'un ornement.

Les fantaisies des tournoyeurs vinrent, ainsi qu'on l'a vu, figurer sur les champs de bataille. Les hauts cimiers, donnés ici en exemples détachés, appartiennent à de véritables armes de guerre. Les figures du cimier tiennent de l'héraldique, ainsi qu'on peut le voir par ces bizarres inventions. Les unes sont des armes emblématiques, comme la main tenant une crosse qui semble déceler un prélat; d'autres ont le caractère d'épouvantails : c'est une tête de mort, un bras levé et armé, etc. Parfois le nom de l'objet formant cimier est, comme dans l'héraldique, un rébus approximatif faisant allusion au nom du chevalier ou rappelant sa devise, etc., etc.

Nous avons dû couper les lambrequins de la plupart de ces casques, le n° 1 suffisant pour montrer le développement de cet appendice qui se termine invariablement par des pointes ou des glands.

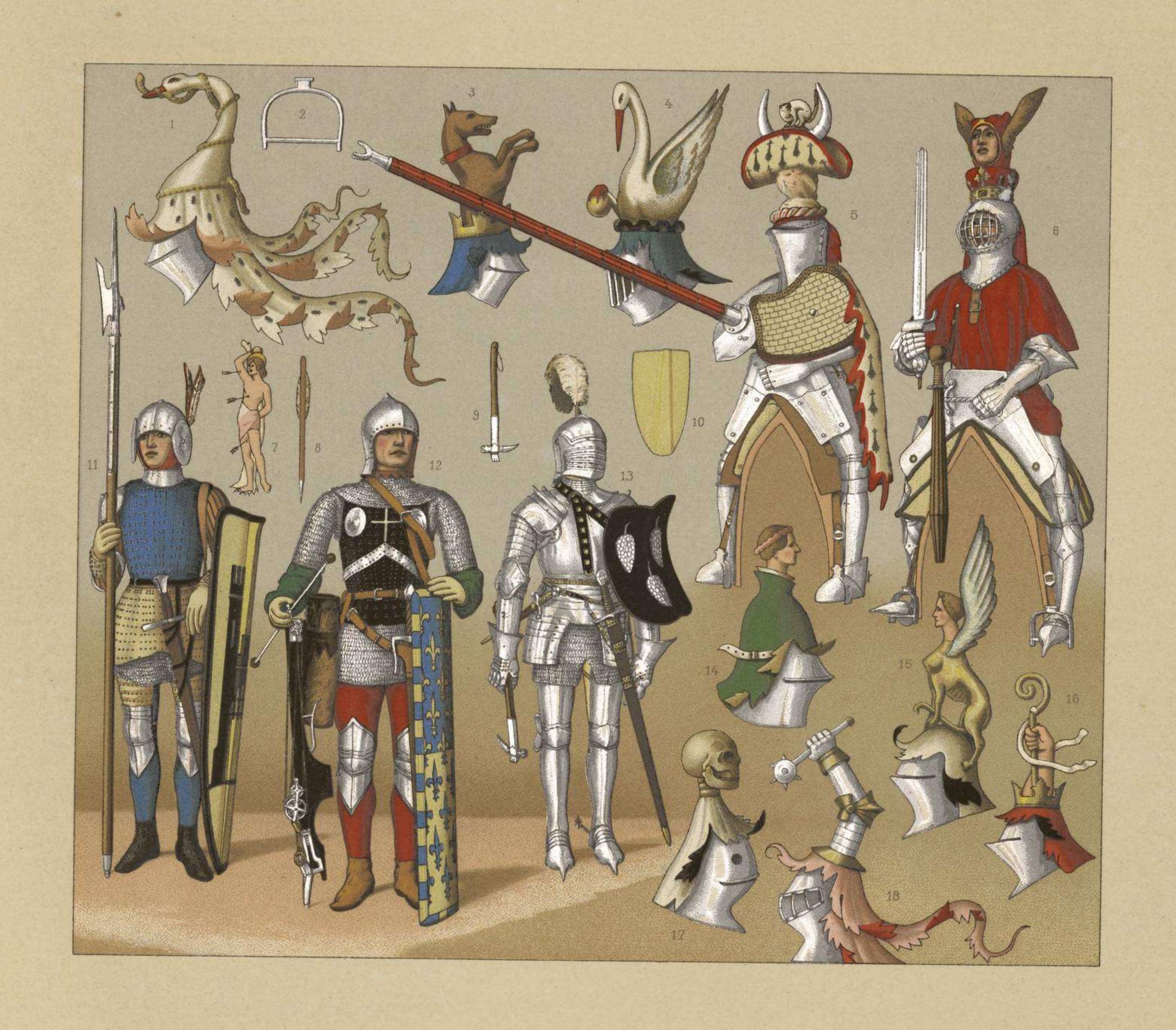
### Équipements d'ordonnance. Époque de Charles VII.

### N° 11. — Homme de pied.

Ce fantassin est armé de la hallebarde et du grand pavois, pavais, ou pavard (voir la fig. du pavois, nº 10). C'est un bouclier à l'abri duquel on combattait et qui servait pour s'approcher des remparts d'une ville assiégée. Sa large cannelure médiane permettait de maintenir cette défense le long d'un piquet, l'homme, arbalétrier ou pionnier, ayant la liberté de ses mains (il était surtout à l'usage des arbalétriers). Sa forme la plus ancienne est celle de notre figure 10; elle est du quatorzième siècle. En marche, le fantassin attachait le pavois sur son dos; il en usait de même pour monter à l'assaut. Les courroies étaient disposées pour le placer de diverses manières. Le pavois de notre homme est en bois peint. Le piquet planté en terre, et passant par la cannelure médiane, est inséparable de l'emploi de cette espèce de parapet mobile. Le corps de ce soldat est protégé par un corsage, une braconnière et des cuissards en brigandine. Cette armure, très souple et très en usage à cette époque, est composée de petites plaquettes de fer étamé en forme de tuiles se recouvrant, et rivée sur une enveloppe de soie, de velours ou de cuir. Le bras droit est pourvu d'une rondelle d'épaule; le gauche reste libre pour mieux manœuvrer le pavois; ils sont l'un et l'autre recouverts de manches en façon de gambison, c'est-à-dire formées de plusieurs doubles de toile et renforcées de cuir et de cordes longitudinales; celles-ci sont fixées par des piqûres à l'aiguille qui traversent toute l'épaisseur de l'étoffe. La coiffure est une salade sans visière, indépendante du colletiu de fer, à grandes oreillettes. La hallebarde, introduite en France, vers le commencement du siècle, par les Suisses et les Allemands, eut des fers variés; celui de la corsèque, arme des fantassins corses, différait de celui de la roncone, arme d'hast italienne. La corsèque avait un long dard, avec deux oreillons obliques et symétriques; la roncone avait un dard plus long et plus aigu et deux oreillons également symétriques, mais recourbés. Celle que notre soldat tient en main est de la famille des hallebardes de guerre à oreillons différents, qui affectèrent des formes plus ou moins singulières. Les oreillons servaient à fausser les armures, à les accrocher; la hallebarde était une arme terrible. L'épée est à quillons droits.

#### Nº 12. — Arbalétrier.

Cet autre fantassin porte une salade à couvre-nuque et oreilles pour défense de tête. La sorte de pèlerine de mailles qui couvre le cou jusqu'aux clavicules est le clavain. On le posa d'abord sous le camail, sous le haubert, lorsqu'on portait le vêtement de mailles. Plus tard le clavain devint une pièce de l'armure terminant le colletin. Notre sujet a des demi-manches et une jupe de mailles. Son armure est une brigandine avec pansière et rondelles, sur laquelle figure la croix blanche, qui fut le signe de ralliement des Français pendant la guerre de cent ans. Les genoux sont protégés par des cubitières. Les souliers sont à la poulaine. Le grand pavois complète le système défensif. Celui-ci est formé d'une portion de cylindre et porte, parmi le semis des fleurs de lis royales, l'image de Saint-Sébastien, le patron de la corporation, dont la figure isolée se voit n° 7. L'une des armes offensives est la grande dague aux quillons à potences contrariées, offrant deux branches en sens opposé, l'une s'avançant vers la lame, l'autre dans le sens de la poignée; l'un de ces quillons servait à engager l'arme de l'adversaire, l'autre à protéger la main. L'arbalète est de celles dites à moufle, ayant un étrier pour bander l'arme. Le carquois, ou trousse en peau suspendue à la ceinture, contient les carreaux; le quarrel, quarriau, boujon, est le trait de l'arbalète à main ou de la grande arbalète à tour. Il diffère de la flèche en ce qu'il est plus court, possède un fer plus fort et pesant, et n'a que deux pennes au lieu de trois. Sa longueur variait, selon la force de l'arme entre six et huit pouces. (Voir la fig. 8.) La tige du carreau était d'un bois dur, lourd, de forme cylindrique. Le fer se terminait en une section carrée, parfois triangulaire, formant pointe. Le carreau était maintenu sur l'arbrier de l'arbalète au moyen d'un ressort très doux de corne ou d'acier. L'arbalétrier ne pouvait guère envoyer que deux carreaux par minute, à cause du temps qu'il fallait pour tendre l'arme; un ar-



### EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES

EUROPA MITTELALTER



IMP. FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Schmidt lith.

cher décochait en cette minute une douzaine de flèches, mais l'arbalète avait une puissance de projection et une justesse de tir bien supérieures. Le tour ou la moufle de cet arc-baliste, dont on voit l'emploi dans les peintures de manuscrit de la fin du dixième siècle, n'apparaît dans les miniatures de ce genre que vers 1425. Les arbalétriers composaient une lourde infanterie; leur brigandine de lamelles de fer couvertes d'étoffe, qui était un excellent vêtement de guerre, laissant aux mouvements du corps leur souplesse, était aussi pesante que le corselet de fer. L'arbalète de guerre, la trousse garnie de ses carreaux, la longue épée, le long pavois, tout l'ensemble de l'équipement, ne pesaient pas moins de quarante kilogrammes. On chargeait surtout les arbalétriers de défendre les positions et de couvrir les retranchements. La portée du carreau était de cent mètres environ de plein fouet et beaucoup plus longue avec un tir courbe. Pendant le moyen âge les arbalétriers étaient pris dans la bourgeoisie des villes et formés en corporations. C'est sous François I<sup>er</sup> qu'ils disparurent des armées de France; à la bataille de Marignan, deux cents arbalétriers à cheval de la garde du roi rendaient encore des services signalés.

#### N° 13. — Chevalier; même époque.

Cet homme d'armes porte l'ensemble de l'armure de guerre désignée sous le nom de cotte de fer. Après les tâtonnements, les essais des poitrines d'acier, dont les plaques posées par-dessus le haubergeon couvraient seulement le milieu de la poitrine, entourant et protégeant le buste à partir du creux de l'estomac, la cuirasse dont la forme était oubliée, et que l'on eut beaucoup de peine à reprendre, réapparut vers l'an 1400. Elle se composait de deux plastrons, un pour le dos, un pour la poitrine, descendant tous deux jusqu'à la taille. A cette hauteur, était attaché un court jupon de mailles, recouvert de lames articulées, désignées sous le nom de faldes ou fauldes.

Notre chevalier a pour coiffure une salade avec visière; plus tard, on ajoutera à ce casque une garde pour le menton et l'armet sera constitué : c'est-à-dire la meilleure défense de tête qui ait été mise en pratique. Des épaulières, coudières, brassards, gantelets, cuissards, genouillères et grèves, nous n'avons rien à dire ici, pas plus que de la longue épée, de la dague et du faucre. A propos de la targe, en bois peint et argenté, aux armoiries de la Hire, portée par cet homme d'armes, on doit faire observer que, lorsque la carapace de métal fut complète, l'écu fut réputé inutile, et cette pièce de défense disparut de l'équipement de guerre; elle ne servit plus que dans les tournois. Quant aux poulaines des solerets, que la mode maintenait malgré leur incommodité, il arriva plus d'une fois à ceux qui en portaient de les couper au moment de combattre. Le n° 2 est l'étrier de l'époque. Le marteau d'armes (figure isolée, n° 9) est armé, d'un côté, d'un long bec de corbin, de l'autre, de deux dents plates et carrées. Les seigneurs et les capitaines décoraient leurs bacinets de panaches ou de houppes de passementerie posées à la pointe, de cercles d'orfèvrerie, de couronnes faites en petites plumes couchées ou en étoffe de tripe. Les gens de pieds ne portaient pas la cotte de fer.

Les n° 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 proviennent de la collection des costumes de guerre, organisée au Musée d'artillerie de Paris par son directeur, M. le colonel Leclercq.

Les n°s 1, 3, 4, 14, 15, 16, 17 et 18 se trouvent dans le vestibule du palais du Prétoire, à Pistoie. Les parois et voûtes de cette pièce sont couvertes de bas-reliefs et de fresques héraldiques du quatorzième et du quinzième siècle, représentant les armoiries des anciens podestats.

### Documents photographiques. — Dessins rapportés d'Italie.

Voir pour le texte : Viollet-le-Duc, Dictionnaire raisonné du mobilier français; armes de guerre offensives et défensives. — M. Quicherat, Histoire du costume en France. — La Notice sur les costumes de guerre du Musée d'artillerie, publiée en 1876.

### MOYEN AGE

FRANCE, XV° SIÈCLE. — L'ARTILLERIE. — ARMES DIVERSES.

LA GRANDE ET LA PETITE GARDE DU CORPS DU ROI.

1			2
3	4	5	6 10
7	8	9	10

La poudre à canon, découverte au treizième siècle et appliquée dès cette époque aux canons et bombardes, le fut dans le quatorzième siècle aux bombardelles ou coulevrines à main par les Vénitiens; dans le quinzième, aux arquebuses et aux mousquets à mèche sans ressort par les Allemands; aux mortiers à bombes et aux mines par les Italiens. Le nom d'artillerie est resté à la partie du matériel de guerre qui comprend les canons, etc.; celui d'artilleur, au militaire employé au service de l'artillerie; mais on employait le mot d'artillerie avant l'invention des armes à feu. Les artilliers ou artilleurs étaient ceux qui fabriquaient les engins et les armes de guerre.

Si l'on trouve jusque dans l'antiquité une première connaissance des mélanges grossiers de soufre, de charbon et de salpêtre et quelques emplois de ces mélanges comme matières incendiaires (les Romains connaissaient les fusées et les serpenteaux et savaient les diriger pour communiquer l'incendie), ce n'est qu'au treizième siècle que l'on vit substituer au pulvérin, poudre pilée et réduite en molécules très petites, employée dès le dixième siècle, mais seulement comme substance fusante, la grenaille qui constitua la poudre à canon proprement dite, en donnant à cette composition un effet dynamique régulier et une force pénétrante.

C'est au commencement du quatorzième siècle qu'à la suite de cette découverte on vit apparaître en Occident, non plus les fusées, les lances à feu bonnes pour incendier, à peu près inoffensives dans les batailles rangées, mais les quennons, canons, du nom presque universellement adopté, dès le principe, pour désigner les bouches à feu de la nouvelle invention. Pendant la première moitié du siècle, les canons furent de petit calibre, les projectiles qu'ils lançaient étaient des carreaux, de la famille du carreau de l'arbalète, mais de forte dimension et que l'on appelait traits à poudre; leur hampe était maintenue dans l'axe de la bouche à feu par des rondelles de cuir du calibre de la pièce, placées perpendiculairement à son axe.

Puis on s'occupa d'augmenter le calibre des bouches à feu; à partir de 1354, on emploie les termes de petits et gros canons. C'est vers le milieu du quatorzième siècle que l'on place les travaux du moine Berthold Schwartz, qui n'inventa pas plus la poudre que ne l'aurait fait Roger Bacon au treizième siècle. Le mérite du moine allemand serait d'être réellement l'inventeur de la grosse artillerie.

C'est alors que l'on vit les bombardes, faites de lames de fer frettées, envoyant des boulets de pierre, de bronze

ou de plomb, souvent énormes. Peu maniables, ces gros canons paraissent avoir surtout servi à la défense et à l'attaque des places. Les engins à feu employés, dit-on, en rase campagne, pour la première fois, par les Anglais à la bataille de Crécy, en 1346, ne lançaient que des traits à poudre.

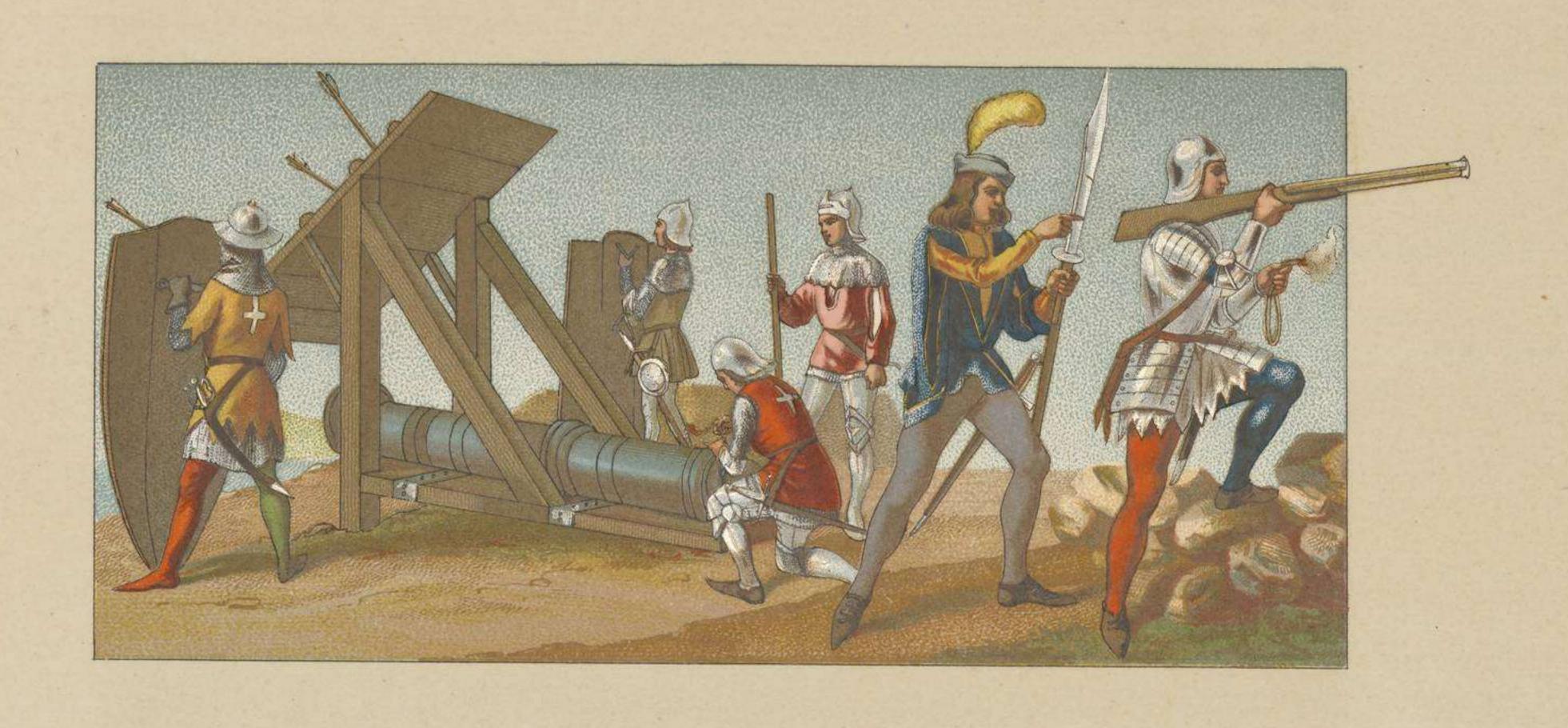
Les premiers canons étaient de longs tubes ouverts par les deux bouts et formés de douves de fer, renforcées de distance en distance par des anneaux. Ils se chargeaient par la culasse au moyen d'une boîte séparée du corps de la bouche à feu, proprement dite. Cette boîte s'y adaptait à l'aide d'un large anneau et d'une sorte d'étrier à queue; elle était percée d'un canal étroit qui servait à mettre le feu à la charge.

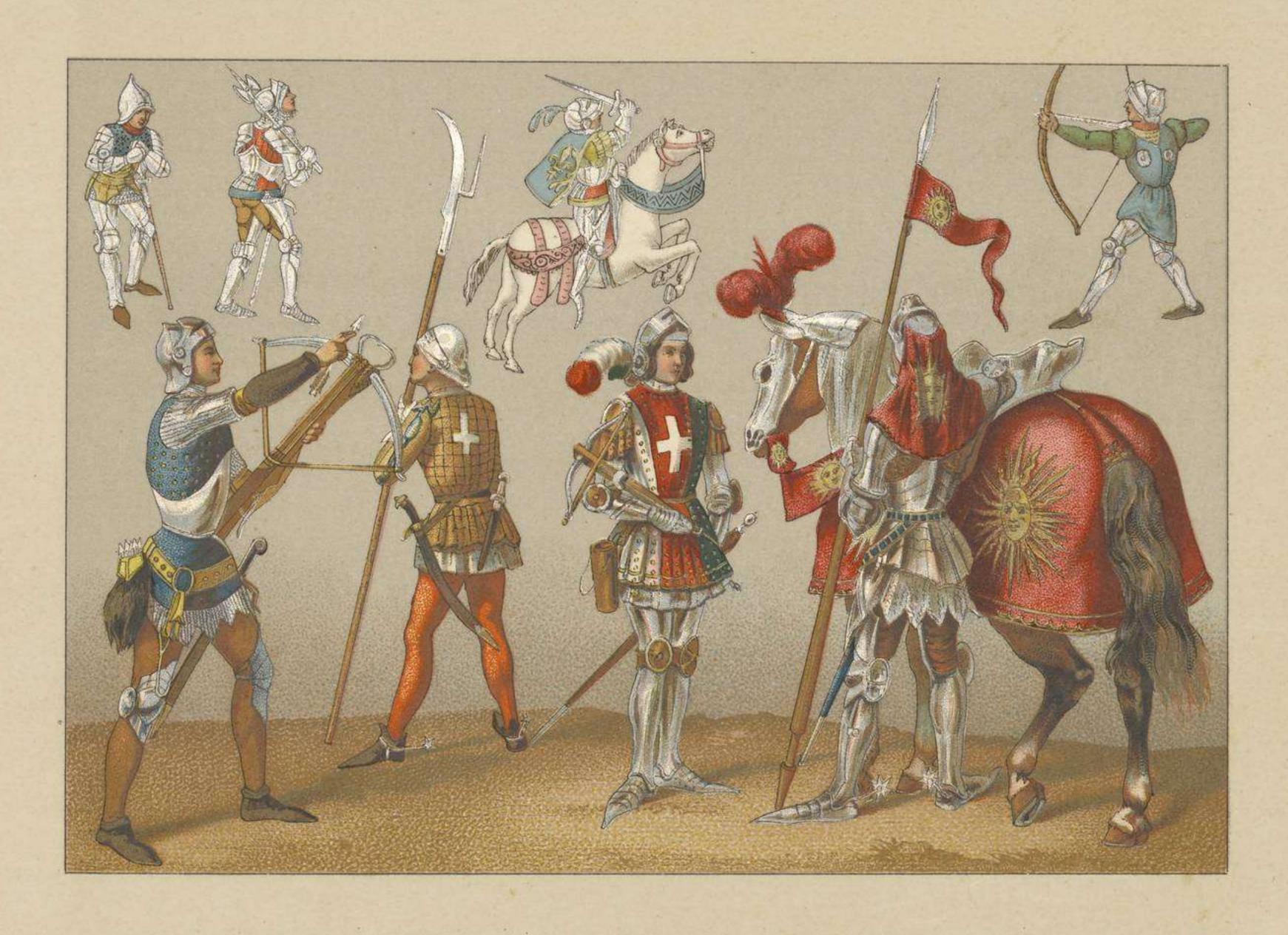
Quoique l'on trouve en usage, commes synonymes, les termes grand canon et bombarde à l'époque où le calibre des pièces augmente, le mot de bombarde paraît devoir s'appliquer surtout aux bouches à feu courtes, à
fort calibre, dont le tir se faisait sous certains angles prononcés, comme celui de nos mortiers. Au quinzième
siècle, les pièces de siège, excessivement pesantes et d'un calibre énorme, étaient employées ainsi au tir parabolique ou au tir de plein fouet. La plupart de ces canons, bombardes, serpentines, basilics, courtauds, étaient en
cuivre et se chargeaient, comme on vient de le voir, avec la boîte à canon, introduite dans la pièce par la culasse. On se servait de cuillers en fer blanc pour introduire la poudre dans la boîte ou chambre, et d'un tampon
ou copon de bois pour la refouler. Le feu se mettait au moyen d'une tringle de fer dont on rougissait une des
extrémités. Outre le grand canon et la bombarde, les désignations se multipliant dès le quinzième siècle, on
trouve : le veuglaire, de force inférieure, long, se chargeant par la culasse, tirant de plein fouet ; le crapeaudeau,
de dimensions moindres que celles du veuglaire, se chargeant et tirant de même; les couleuvres, couleuvrines,
couleuvrines, longues et de petit calibre, se chargeant par la bouche; la serpentine, de ce même genre, mais encore plus faible.

Les projectiles étaient des boulets en pierre pour la grosse artillerie; ces boulets, qu'on appelait pierres à canon, pesaient jusqu'à 90 kilogrammes. Pour l'artillerie de petit calibre, les projectiles qui succédèrent aux carreaux furent en plomb; ces balles, que l'on désignait sous le nom de plommées ou plombets, pesaient au plus trois livres. Les veuglaires et les pièces de calibres inférieurs étaient montés sur des affûts à roues. Les grosses bombardes s'encastraient dans des affûts grossièrement taillés, assemblage de madriers qu'on nommait charpenterie, et que l'on retrouve jusqu'au seizième siècle. Une sorte d'auge en bois, portant à la partie antérieure un encastrement circulaire, recevait la pièce dont la culasse s'appuyait sur le madrier qui formait la partie postérieure de cette auge : quatre anneaux, placés sur les madriers des côtés, facilitaient la manœuvre. De fortes brides en fer maintenaient solidement la pièce sur sa charpenterie. Le dessous des madriers de côté, les flasques, légèrement arrondis, permettaient de pointer en se servant de coins et de leviers. Le tout portait simplement à terre.

C'est sous Louis XI que l'état plus avancé des arts métallurgiques permit de fabriquer des boulets en fonte de fer qui, avec des calibres inférieurs à ceux des boulets en pierre, produisirent des effets bien supérieurs. Le canon fut fait de bronze pour résister à l'augmentation de la charge de poudre et à l'emploi des nouveaux projectiles, et cependant les dimensions de la pièce étaient réduites. En même temps, on trouvait le tourillon, et désormais le canon fut lié à son affût d'une manière intime.

La couleuvrine ou coulevrine à main, dont le nom se retrouve souvent dans les écrits de la première moitié du quinzième siècle, est la première arme à feu portative sur laquelle on ait des données certaines. Cependant elle n'est pas le véritable fusil primitif; la coulevrine, qui lançait des traits à poudre, que la longueur de son canon et de sa monture sur bois firent assimiler à la couleuvrine d'artillerie à laquelle elle dut son nom, avait été précédée par le canon à main, arme de toute autre contexture, canon très court, adapté au bout d'un manche de bois ou d'une tige de fer, comme une fusée au bout de sa baguette. C'est le canon à main qui fut employé pendant presque toute la durée de la guerre avec les Anglais. L'un des exemples connus du canon à main représente cette arme aux mains d'un cavalier qui l'ajuste en la posant sur une fourchette accrochée à l'arçon de la selle. Quant aux scolpos (plus tard sclopeti, escopettes), ces armes de petit calibre, contemporaines du canon





MOYEN-AGE

MIDDLE AGES



MITTELALTER.

IMP FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Urrabiétta lith.

veloppement de l'artillerie, qui coïncide avec l'invention du papier de linge, de l'imprimerie, et avec la vulgarisation de la boussole, date seulement de la seconde partie du quinzième siècle.

Nos 9 et 10. — Crénequinier et homme d'armes de la grand'garde du corps du roi Charles VII.

Les sergens d'armes ou sergens à masse, que Philippe-Auguste avait chargés de veiller nuit et jour sur sa personne, subsistèrent jusqu'au règne de Charles VI. On licenciait alors cette garde du corps, dite grand' garde, au retour des expéditions. A la bataille de Rosebecque, celle de Charles VI était de quatre cents hommes d'armes.

Ces gardes prenaient le nom des armes qu'ils portaient, et, comme ils quittèrent la masse pour prendre l'arc, ils furent aussi appelés archers. Le crénequin ou cranequin était une espèce d'arbalète dont on se servait à cheval : le crénequinier était le cavalier qui en était armé. Les lanciers étaient les hommes d'armes pourvus de la lance, comme le n° 10. C'est Louis XI qui, en 1474, établit une compagnie de cent lanciers pour sa garde, appelés depuis au bec-de-corbin. Le bec de faucon était alors un marteau de fer à long manche qui, au lieu de panne, avait un croc robuste. Chacun de ces cent gentilshommes devait avoir un homme d'armes et deux archers. Depuis il déchargea ces lanciers de l'obligation d'entretenir deux archers chacun; mais il prit ces deux cents archers, et en créa la petite garde de son corps.

Charles VII à son entrée à Rouen, en 1449, était suivi de sa grand' garde, archers et crénequiniers de cent à six-vingts, portant, selon Mathieu de Coussy, « des hoquetons sans manches, de vermeil, de blanc et de vert, tout chargez d'orfèvrerie, ayant leurs plumes sur leurs salades de mesmes couleurs que dessus et le tout encore pour la grand'garde du roy, trois cents lances qui avoient sur leurs salades chascun une cornette de taffetas vermeil à ung soleil d'or ». Le soleil d'or était la devise de Charles VII, et, d'après Jacques Duclercq, les lances elles-mêmes étaient ornées de « panonceaux de satin vermeil à un soleil d'or ». La croix blanche était l'enseigne nationale, opposée à la croix rouge des Anglais, pendant la guerre de cent ans.

#### Nºs 6 et 7. — Archer et arbalétrier.

L'institution des francs-archers, datant de 1448, fut un complément des ordonnances royales de 1439-1445, créant une armée régulière. (Voir au sujet de cette institution la notice de la pl. Europe, moyen-âge, ayant pour signe la Raquette, et dans cette planche le francarcher et l'arbalétrier tendant son arme.)

Il y avait des arbalétriers parmi les francs-archers; l'arbalète était aussi l'arme principale des compagnies d'infanterie soldée qu'on entretenait pour la garde des places fortes, ou qu'on levait en temps de guerre.

L'arbalétrier tendait son arme avec une sorte de treuil à poulies appelé moulinet, ainsi qu'on le voit dans la planche citée, ou il y employait une courroie terminée par un crochet qui se portait à la ceinture; cet appareil que l'on voit ici se nommait baudré ou baudréer. Les traits, quarreaux, viretons, raillons, étaient renfermés dans une trousse de cuir ou dans un carcas, carquois de peau de taisson, blaireau. Dès le douzième siècle, l'arbalète était munie de l'étrier pour passer le pied et faciliter ainsi le tirage de la corde. C'était le pied droit dont on se servait en retournant la noix de son côté et en logeant la corde de l'arc dans le crochet de tirage; une pesée exercée sur l'étrier par le relèvement des reins amenait la corde dans l'encoche de la noix. De la main gauche on saisissait l'arbrier, de la droite, pour dégager l'arme, le bout de la courroie à laquelle le crochet était fixé. A la fin

du quatorzième siècle on bandait encore l'arbalète de cette manière; le crochet des arbalètes de chasse était simple, celui des arbalètes de guerre, qui avaient plus de puissance, était double. Le crochet paraît avoir remplacé le pied de biche pour bander l'arc de l'arbalète; cependant, on retrouve en usage le pied de biche vers le commencement du quinzième siècle. Quant au tour ou moufle, le treuil à poulies appelé aussi moulinet, qui précède le cry, le dernier et le plus puissant mécanisme adopté, ce procédé n'apparaît dans les peintures que vers 1425.

L'arbalète portait souvent un crochet qui permettait de la suspendre derrière la ceinture. Ce crochet long, dans le sens de l'arbrier, était à la hauteur de l'arc. Le cranequin, selon Penguilly l'Haridon, ne serait autre que le pied de biche dont se servaient les arbalétriers à cheval, pour lesquels il était impossible de bander une arbalète à tour, ce qui était le propre de l'arbalète à pié, l'arme à étrier. Cependant Viollet-le-Duc, s'appuyant sur Du Cange, pense qu'au commencement du quinzième siècle on donnait aussi le nom de cranequin à la moufle.

Les épaules et les jambes de l'arbalétrier n'étaient pas toujours armées. C'est vers 1320 qu'il revêtit la brigandine. D'après les statuts du Dauphiné promulgués en 1474, sous le dauphin, depuis Louis XI, les arbalétriers devaient avoir « arbalestes et traictz, c'est assavoir la trousse et dix-huit traictz, estre armés de brigandines bonnes et suffisantes, salades sans visières, dagues, espées, gorgerins, hoquetons de gros drep dessuz avec la livrée du Dauphin, pourpoinct, chausses, et bonnet blanc sous la salade. » Cette ordonnance avait pour but de modérer les excès de l'armement défensif et offensif dont se surchargeaient les hommes de pied, les gens de la milice roturière, les francstaupins; comme les appelaient les nobles avec moquerie. Les francsarchers, parmi lesquels sont compris les arbalétriers, ce nom venant de leur exemption de la taille, étaient, en effet, singulièrement chargés : d'une salade à visière un peu échancrée du côté droit pour leur permettre d'asseoir à l'aise l'arbrier de l'arbalète, de pièces d'armures, pansière ou demi-cuirasse, placard ou plastron, gorgerins, etc., de longues brigandines à hauts collets, et, sans compter le pavois, l'arbalète et la trousse de ses carreaux, de la pique avec l'épée. Trouvant qu'avec la brigandine il leur fallait porter « beaucoup de choses que ung homme seul et à pied ne peut faire, » Louis XI ordonna que les francs-archers fussent tous dorénavant habillés de jacques. Le nom du bailliage ou une devise distinctive était brodé sur le jacquet qui devait être de cuir de cerf, doublé de vingt-cinq ou trente toiles déliées, avec le collet et les manches de même. Ces jacques se laçaient par devant et se portaient par-dessus un pourpoint sans manches ni collet, de deux toiles seulement. La salade devait être sans visière, et, avec la dague, l'archer avait une de ces espées de passot assez longuettes, roides et transchantes, qui s'appellent espées bastardes; on pouvait porter le bouclier, c'est-à-dire, le pavois. La trousse était la trousse empanée, couverte d'une penne ou peau cirée; malgré ces prescriptions, sur la fin du règne de Louis XI, les francs-archers avaient repris leur ancien armement, salades à visières, pièces d'armures, longues brigandines, etc. D'ailleurs l'infanterie nationale des francs-archers, devenue suspecte à la politique défiante de Louis XI, dut interrompre le cours de ses services vers 1480, où il lui fallut céder la place à des fantassins suisses et allemands, parmi lesquels on recruta, à cette époque, le plus grand nombre des coulevriniers.

Les corps d'archers se recrutaient en France dans les classes inférieures, vilains, artisans, petits bourgeois. Ils étaient organisés par les communes ; mais comme l'établissement des communes fut longtemps peu encouragé

à main et de la couleuvrine, ce n'étaient pas des engins à feu portatifs, proprement dits : on les employait en les plaçant en certain nombre sur une sorte d'affût à roues, dont l'ensemble était nommé ribeaudequin. On mettait cet appareil sur un chariot ou même sur une bête de somme. En France, on appelait ces espèces de mitrailleuses, des jeux d'orgues. Les Italiens nommaient encore ces petites pièces montées sur pivot, moschetti, d'où le mot mousquet nous est resté.

Une coulevrine à main du Musée d'artillerie de Paris offre un canon de fer forgé de 87 cent. de long, dont le calibre est de 22 mill. La poudre d'amorce se plaçait dans un petit calice au centre duquel la lumière était percée. Quelquefois un simple épaulement recevait et préservait la poudre. On mettait le feu au moyen d'une mèche. Le canon était lié à un fût de bois par des brides en fer ou des liens en corde. On se servait à cheval de la coulevrine en l'appuyant sur une fourchette tenant au pommeau de la selle, et il semble probable que les gens de pied furent munis également de la fourchette comme les arquebusiers qui succédèrent aux coulevriniers. Tant que les fantassins n'eurent pas cette fourchette, il fallut deux hommes pour le service de la coulevrine à main; l'un portait l'arme sur son épaule, l'autre la pointait; l'un ou l'autre y mettait le feu.

Les artilleurs et le gros canon représentés ici, ainsi que les coulevriniers, sont tirés des Monuments de la monarchie française, par Moutfaucon, des manuscrits de Froissart et de Monstrelet, des tapisseries et toiles peintes de la ville de Reims. L'appareil et les gens sont du temps de Charles VII. Le manteau de fortes planches, les grands pavois à œillère, à l'abri desquels le canonnier met le feu à sa bombarde, sont des préservatifs utiles contre les carreaux de l'arbelète, mais qui durent disparaître avec les perfectionnements de l'artillerie. Ils prouvent qu'à cette époque la grosse artillerie était encore de peu de portée.

En France les progrès des armes à feu, et particulièrement des armes à feu portatives, furent d'abord très lents, contrariés qu'ils furent par les défiances de la chevalerie, qui fut bien obligée d'accepter la grosse artillerie sans laquelle il n'était pas possible de défendre ou de prendre une place, mais qui voyait d'un mauvais œil les armes à feu de main se propager parmi les gens du peuple des communes, cette *ribaudaille* d'artisans, de fantassins, pour laquelle elle affectait tant de mépris, qu'en plus d'un cas elle avait préféré d'être écrasée par l'ennemi plutôt qu'être sauvée par elle. De leur côté, les arbalétriers et les archers, dont les compagnies puissantes jouissaient de privilèges étendus, ne se montraient pas plus disposés que les chevaliers à voir substituer à leur armement de nouveaux engins.

Ce furent les communes, dont les troupes n'étaient pas encore aguerries pour tenir les champs et constituer des armées, mais qui, avec de l'artillerie, tenaient bon derrière leurs murailles, qui contribuèrent à perfectionner de jour en jour les engins à feu. Le progrès ne pouvait d'ailleurs se produire que dans ces centres d'artisans, puisque, selon un usage constant pendant le moyen âge, et toujours le même à l'origine de l'artillerie, les engins de guerre n'étaient fabriqués que par des ouvriers pris en dehors des corps armés. Non seulement pendant la première période de l'existence de la grosse artillerie, les nouveaux engins étaient dûs à des industriels, mais c'étaient ces industriels qui les servaient; on les louait, eux et leurs canons, comme on louait les charrettes et leurs conducteurs. Il en fut ainsi jusqu'à la fin du règne de Charles VII qui donna une organisation militaire aux artilleurs en fondant les compagnies de bombardiers et coulevriniers; à la fin du quinzième siècle, des corps entiers étaint armés d'armes à feu portatives.

C'est à dater du moment où le peuple prend une part active à la guerre, c'est-à-dire commence à la faire pour son compte, que l'emploi des armes à feu acquiert une certaine valeur. L'artillerie aux mains de la population donna aux troupes des communes une solidité qu'elle n'avait pu avoir jusque-là. Dans les pays où la constitution féodale avait moins d'homogénéité qu'en France, où les communes avaient conservé une forte organisation, l'emploi des armes à feu de main fut plus rapide et plus régulier. Tandis qu'en France, ce n'est que sous le règne de Louis XI que l'artillerie attelée et l'artillerie de main commencent à jouer un rôle important à la guerre, on voit en 1420, au siège de Barcelone, l'emploi du canon à main par les Aragonais. En 1364, quoique assez obscurément, il est déjà question d'armes à feu de main fabriquées à Pérouse. En somme, le véritable dé-

en France; que leurs troupes étaient regardées avec une défiance mélangée de mépris par la noblesse féodale, il se trouva que lorsqu'il fallut entrer en lutte avec des voisins possédant des troupes nationales armées régulièrement par leurs communes dès le treizième siècle, les archers anglais, brabançons, bourguignons, se rencontrèrent d'abord de beaucoup supérieurs aux soldats français armés de l'arc. Au quatorzième siècle, les archers français n'étaient donc pas en état de donner à la chevalerie le secours puissant que les compagnies d'archers lui apportèrent ensuite. La défiance de la noblesse était d'ailleurs telle, que lorsque après la bataille de Poitiers, en 1356, on voulut en France créer des compagnies d'archers afin de soutenir la lutte avec l'Angleterre, on s'effraya du péril et qu'il fallut les dissoudre.

L'arc français, pendant le treizième siècle, n'était pas très grand; il avait environ quatre pieds de long; il était lourd, épais, et de portée peu étendue. L'arc anglais, dès le quatorzième siècle, avait cinq à six pieds de longueur; fait habituellement de bois d'if ou d'érable, il était léger. Sa portée était de deux cents à deux cent cinquante pas. Les flèches, de bois de pin ou de frène, avaient trois pieds environ de longueur (95 cent.). La flèche française au quinzième siècle n'avait guère que 70 cent. L'équipement de l'archer français et du bourguignon au commencement du quinzième siècle, et jusque vers 1450, se composait d'un jacque, de genouillères et de grèves; au côté gauche il avait une longue épée droite à deux tranchants; au côté droit, la trousse, contenant de quinze à vingt-quatre flèches, et sur le dos l'archier. Il n'était pas, comme l'arbalétrier, couvert du grand pavois. A dater de 1450, il y eut en France des compagnies d'archers à cheval, vêtus de la salade, de la brigandine avec mailles sur les arrière-bras, des cuissards avec genouillères, grèves et solerets. Dans la mêlée, l'arc n'était plus bon à rien, et c'est pour cela que l'archer était pourvu de l'épée pointue à deux tranchants.

Les archers des compagnies d'ordonnance étaient nobles comme les hommes d'armes et les pages. Dans l'organisation première de ces compagnies, chaque homme d'armes ne devait plus avoir que trois chevaux et deux pages ou valets armés; chaque archer un seul cheval. D'après le témoignage formel de Matthieu de Coussy, de Martial d'Auvergne, l'homme d'armes avait trois archers avec lui, ce qui faisait six hommes par lance fournie.

Nº 8. — Le coustillier, guisarmier, ou satellite.

Ce soldat, dont l'arme principale était la vouge, ce qui le fit appeler aussi vougier, était entré dans la suite immédiate des gens d'armes qui, montés à l'instar des chevaliers sous le règne de Philippe de Valois, constituèrent sur un pied nouveau la force militaire, et jouèrent dès lors le rôle principal dans les batailles. Chacun de ces hommes d'armes menait à sa suite au moins un valet, plus un coustillier armé d'une longue dague, et deux ou trois chevaux. Le couteau, coustel, cotel, désignation générale de plusieurs armes de main et d'hast, d'où le nom de coustilliers donné aux gens qui le portaient, n'avait point de ressemblance avec ce que nous appelons couteau. La vouge, qui était l'arme principale du coustillier, arme de fantassin très ancienne, se compose d'une lame, à un seul tranchant, emmanchée à l'extremité d'un long bâton. Il y en avait de plusieurs sortes; celle que l'on voit ici est de la fin du quatorzième siècle; le tranchant est du côté de la concavité.

Cette arme d'art, faite pour accrocher les armures, fausser les plates, passer entr'elles, couper les jarrets des chevaux, était de bon acier. Bien maniée, c'était une arme terrible. Au quinzième siècle, on entend surtout par vouge une arme d'hast qui ressemble à un long couteau emmanché d'un long bâton. Il y a d'ailleurs des vouges de bien des formes, et les auteurs confondent souvent cette arme avec la guisarme, la pertuisane et la hallebarde.

Quant au coustel à plates, c'était un poignard dont la lame large, à deux tranchants, très plate, permettait aux coustilliers d'égorger les cavaliers démontés en passant l'arme sous le colletin. On donnait le nom de coutelière à la gaîne de ce couteau. Le coustel à plates est compris dans la série des miséricordes, des alénas, haussarts ou faussards, poignards plus ou moins longs, dagues en façon d'épée plus ou

moins courtes, dont les combattants faisaient usage lorsqu'ils se trouvaient trop rapprochés pour continuer à se servir de toute autre arme.

La vouge, si souvent confondue avec la guisarme, explique le nom de guisarmier donné au coustillier qui, selon l'ordonnance de 1445, entrait toujours dans le personnel d'une lance fournie. Le costume du coustillier figurant ici est restitué d'après les textes, et en même temps emprunté aux peintures de la châsse de Sainte-Ursule de Bruges; on n'en saurait donner un type invariable, à une époque où toutes les troupes étaient si loin d'être armées et vêtues de même. Ce coustillier porte une salade sans visière, un haubergeon sur lequel est passé un jacque doublé en brigandine. Les jambes ne sont nullement armées. L'éperon lié à la chaussure à la poulaine nous paraît une erreur; nous la laissons subsister en la signalant, ayant pour principe de reproduire intégralement les documents tels que nous les trouvons, mais la grande vouge est une arme de fantassin. Le sabre court à lame recourbée en façon de yatagan, est plutôt une arme de cavalier. Le goût empreint d'orientalisme des Albanais ou Esclavons, des Estradiots à la solde de la république de Venise, commençait à se répandre en Europe; sous Charles VII on se mettait déjà à l'italienne, et la forme de ce grand coutelas exotique se rattache à cette influence. Du reste, il faut le répéter, dans le détail tout était personnel, facultatif; même sous François Ier, on n'en fut pas encore à systématiser l'uniforme; ce fut une innovation que l'obligation pour tous les hommes placés sous un même commandement d'avoir à se distinguer par un signe de reconnaissance. La marque distinctive des différentes corps fut souvent la couleur de l'habit, la couleur toute seule et non la façon, et l'habillement aux couleurs du capitaine, portant ses armoiries, selon l'ordonnance de 1515, n'était que celui qui se mettait par-dessus l'armure, soit la cotte ou saie, le hoqueton ou la casaque.

Il n'y a pas à insister sur ces figures minuscules. Le cavalier au cheval entièrement désarmé appartient à la cavalerie légère en laquelle s'était transformée la plus grande partie des hommes d'armes, à l'imitation des Albanais et des Mores de l'Italie, qui se faisaient remarquer par le succès d'une tactique nouvelle. Ils se jetaient à l'improviste sur l'artillerie que l'infanterie n'était pas assez alerte pour défendre, ou faisaient des charges à fond de train sur les corps de piétons pendant qu'ils manœuvraient, mettant la désordre dans les rangs. Toutes les armées de l'Europe enrôlèrent à l'envi ces cavaliers légers, et l'ancienne cavalerie, homme et cheval de fer vêtus, dont l'importance décroissait chaque jour, eut à se transformer en s'attachant à rendre les chevaux plus agiles, à armer l'homme plus légèrement.

La hache de Créqui, la hache d'armes, qui avec sa pointe avancée ressemblait déjà à la hallebarde, était emmanchée au bout d'un manche plus ou moins long. La hache à long manche était une arme de fantassin; la hache d'arçon était courte. Les combats à

la hache étaient fréquents pendant les quatorzième et quinzième siècles. Ce genre de combats avait son escrime, aussi bien pour la hache courte que pour la hache longue. La hache du cavalier se suspendait à l'arçon, du côté du fer, par un crochet longitudinal suivant le manche et faisant partie de l'arme. Le plus généralement, dès la fin du quatorzième siècle, la hache est munie d'un bec au talon pour les cavaliers, et souvent d'un dard à l'extrémité supérieure dans la prolongation du manche. Le dard long et fort de la hache à double tranchant, nº 4, semble faire de cette arme une arme d'estoc plutôt que de taille. La hache d'arçon était la dernière ressource du cavalier démonté. Pendant les treizième et quatorzième siècles, la hache que prenaient les chevaliers pour monter à l'assaut ou franchir un retranchement, était la hache d'arçon; mais au quinzième siècle, ils se servaient en ces circonstances de la hache à long manche du fantassin, qui portait le nom de couteau de brèche. Une garde en forme de disque y protège les mains, et à l'opposite du tranchant était une lame épaisse ou un large marteau garni de dents, qui permettait d'accrocher ou de fausser les armures.

Documents empruntés à MM. de Noirmont et Marbot, et aux Chroniques de Froissart; (Bib. nat. de Paris.)

Voir pour le texte : Le Catalogue du musée d'artillerie, par O. Penguilly L'Haridon; Viollet-le-duc; M. Quicherat.

# MOYEN AGE. — XVE SIÈCLE

LE DÉFENDANT D'UN TOURNOI ENTRANT DANS LA LICE POUR LA PRESTATION DU SERMENT. GENTILSHOMMES DE LA COUR DE CHARLES VIII.

> 3 1

#### Nos 1 et 2.

Ces deux fragments composent un seul groupe et forment un côté de la page représentant la lice entière sur la peinture originale. Les figures tournant le dos (n° 2) sont en premier plan et placées sur le passage du duc de Bourbon (n° 1), adversaire du duc de Bretagne, faisant son entrée dans le champ clos pour prêter serment. Cette cérémonie avait lieu la veille du grand tournoi.

Le livre du Tournoi du roi René, d'où proviennent ces fragments, est un document d'autant plus précieux pour l'histoire des mœurs chevaleresques, qu'il vint juste à temps pour les représenter dans toute leur splendeur. Composé vers 1450, ce manuscrit renferme les plus minutieux détails concernant l'ordonnance d'un grand tournoi; dans l'exemplaire du sieur de la Gruthuyse, tout y est décrit et illustré avec un soin et un goût des plus délicats, depuis les préliminaires, comme la dénonciation et l'acceptation du défi, jusqu'à la cérémonie finale ou la remise du prix au vainqueur par la reine du tournoi.

Dans cette joute, le duc de Bretagne est l'appelant ou demandant le combat, et le duc de Bourbon, le défendant ou l'acceptant.

Les deux chevaliers, escortés de leurs adhérents, viennent, chacun de son côté, jurer de se conformer à tout ce qui est prescrit par les lois ou le sera par les juges qui, dans l'original, occupent leur tribune spéciale à côté des loges remplies de dames et de seigneurs.

Le duc de Bourbon entre dans la lice sans harnais, en costume civil, un bâton à la main et ayant derrière lui son banneret dont on ne voit ici que la tête de la monture; les varlets sont également sans armes. Des hérauts ou poursuivants en cotte d'armes couverte de l'hermine de Bretagne, un trompette dont l'instrument a une large baverole aussi aux armes de Bretagne, des chevaliers et écuyers tournoyants suivis d'autres personnages, forment la haie sur le passage du duc monté sur un coursier armoyé et gentement habillé, au chanfrein et à la têtière en

acier surmontée d'un fleur de lis d'or, aux bossettes d'orfèvrerie, harnachement complété par une housse de soie bleue semée de France et à bande de gueules, doublée de satin rose. Pour la lutte, les chevaliers étaient armés et blasonnés (voir la planche J couronné).

Le groupe est composé d'éléments divers; en dehors de l'escorte ducale, il y a des spectateurs à pied et montés, portant des vêtements aux couleurs à la mode et n'ayant aucun des caractères de la livrée. Le vert intense, le brun, l'amaranthe, le gris dominent dans l'accoutrement de ces gens accourus pour contempler de près cette grande joyeuseté; leurs costumes, comme ceux des seigneurs, qui sont les principaux acteurs de cette fête, ont été amplement décrits dans les notices ayant pour signes le Sifflet, la Couronne, CP, etc.

Le bonnet et le chapeau rond aux bords retroussés sont en majorité; chez le duc de Bourbon, le chapeau est enjolivé d'une plume blanche posée droite. Puis, se remarque l'habit de dessus, jaquette courte aux manches ballonnées à l'aide de mahoîtres, au corsage et à la jupe coupés à part et rassemblés par une couture à l'endroit de la taille.

Le chaperon se rencontre dans les deux groupes. C'est à cette époque (sous Charles VII) que l'on commença à confectionner des chaperons tout bâtis; la coiffe était entourée d'un bourrelet et avait pour appendices deux pièces d'étoffe représentant la patte et la cornette.

Parmi les spectateurs, il y a des seigneurs vêtus de la longue robe (voir n° 2); le cavalier du premier plan porte le manteau court ou paletot.

La lice, dont on voit ici un des côtés en perspective, était plus longue que large, et double, c'est-à-dire qu'à quatre pas d'intervalle de la première barrière s'en trouvait une seconde. C'est dans cet espace, pendant le tournoi, que se tenaient les serviteurs à pied des seigneurs-chefs et les gens armés ou non armés commis par les juges-diseurs pour garder les tournoyants de la foule du peuple.

Autour de la lice, on construisait des hours, sortes d'échafauds disposés en gradins et partagés en loges décorées de tapis, de drapeaux, de bannières, de banderoles et d'écussons. Là se plaçaient les grands personnages, les dames et damoiselles, les chevaliers que leur âge et l'expérience des armes rendaient les plus compétents.

Nos 3 et 4.

Gentilshommes à la mode de 1488 environ.

Calotte appelée bicoquet sous un large chapeau aux bords relevés, orné d'un plumet couché ou placé droit; il était aussi de mode de fixer un joyau sur les bords relevés de ce chapeau. Robe traînante ouverte sur le devant, largement rabattue sur les épaules, découvrant ainsi le pourpoint sur presque toute l'étendue de la poitrine; cette robe possède des manches se prolongeant au delà de la main.

Sur la première figure du groupe n° 3, les crevés de ces mêmes man-

the little of the late of the

A SECOND SECTION OF SECURITY OF SECURITY OF SECURITY OF SECURE SECURITY OF SEC

outpund and which and have she as it in a demand for the antimal section of the

and the first of the control of the

Property and the first tent of the second of

. .

ches montrent celles d'un pourpoint rouge placé sous le premier. Ce seigneur se distingue en outre par une grosse chaîne d'or qu'il porte en sautoir; son épée est passée dans une ceinture de cuir garnie de clous dorés. La main gauche porte un faucon et la droite tient le *leurre*, la patte coupée d'un oiseau que l'on agitait lorsque le faucon était en liberté afin de le ramener sur le poing ganté. Un lévrier est à ses côtés.

Ce personnage et celui qui l'avoisine sont représentés auprès de Charles VIII dans une scène où ce roi, assis sur son trône, reçoit un traité de tournoi dont Louis de la Gruthuyse, agenouillé, vient lui faire hommage.

Le n° 4 fait aussi partie de l'entourage du roi et représente un seigneur du meilleur ton, lequel consistait probablement alors dans l'affectation d'une certaine faiblesse dans les attitudes. Il faut une canne à ce gentilhomme et la main qui tient cette canne est recouverte par la manche longue qui permettait à ces délicats de préserver leur peau comme l'auraient fait des gants, encore peu communs à cette époque, en dehors des gants de chasse et des gantelets de guerre.

the lot of the first the figure of the state of the state

Asset David Constitution and I have a local to the second and the second second

the state of the s

Support bush a large like the bush to start to the large and the said and the said

the file of the second of the file of the second of the se

May constitute the first the first that the first the parties of the parties of the first the fi

difference of the first of the street of the

Les nos 1 et 2 sont tirés du Tournoi du roi René, et les nos 3 et 4 d'un autre manuscrit appartenant comme le premier à la Bibliothèque nationale de Paris.

Voir, pour le texte : Costume du moyen âge, Bruxelles, 1847. — Histoire du costume en France, par Quicherat. — Institutions, usages et costumes au moyen âge, par P. Lacroix.









MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER

DD

IMP FIRMIN DIDOT et C'e PARIS

L Llanta lith.

### MOYEN AGE. — XVE SIÈCLE

### COSTUMES DE LA CHEVALERIE : LE BANNERET, LE SEIGNEUR-CHEF, LE HÉRAUT D'ARMES, LE PAGE. TYPES DE *PITAULTS* OU PAYSANS.

Nº 1.

Le banneret.

Le harnais de ce chevalier offre l'exemple du commencement d'un luxe qui devait arriver à son apogée au seizième siècle, époque où les armures furent couvertes d'or et d'argent, enrichies de figures et d'ornements par les plus célèbres artistes de la France ou de l'Italie. (Voir à ce sujet la notice ayant pour signe le Tambour, quinzième siècle.)

Armure dorée recouvrant un haubergeon de mailles et remarquable par ses renforts d'épaules de dimensions égales, car avec la lance moyenne le faucre devenait inutile. La défense des bras se continue par les coudières et les avant-bras. Hallecret ou corselet garni de longs flancards ou tassettes articulées descendant jusqu'à mi-cuisse; sur ce corselet s'étalent deux riches colliers dont l'un porte sans doute les insignes d'un ordre de chevalerie. A la hauteur de la taille est un léger ceinturon auquel sont suspendues la dague ou main gauche et l'épée à haute poignée; celle de la dague se distingue par un pommeau en forme de grosse boule rendant cette arme de poing offensive de tous côtés; cette dague n'a point de garde. Cuissots, genouillères munies de gardes, prolongements en forme de plaques rondes couvrant le défaut de l'armure; grèves défendant les jambes et les enveloppant en entier; les chaussures, non recouvertes de solerets, accusent déjà la forme pattue.

Le bois de lance de la bannière était toujours doré ou peint. Dans l'action, l'écuyer qui portait cette enseigne ne faisait jamais usage de l'arme dont il devait tenir le bois haut pour le ralliement. Celle que le chevalier porte lui-même dans cet exemple, a la flamme garnie d'un gland d'or et les armes du seigneur y sont brodées. Cette bannière se prolongeant en flamme est le gonfanon proprement dit.

Nº 2.

Le page.

Ce jeune page conduit le grand-cheval ou cheval de tournoi d'un seigneur-chef dans la ville du tournoi; il précède le duc de Bretagne. Son costume est mi-partie et à la livrée du seigneur-chef; cet uniforme s'appelait livrée, parce que la livraison s'en faisait deux, trois, quatre fois par an. Il consiste en un petit hoqueton sans manches montrant celles du pourpoint; les parements en sont bleus, de la couleur de la calotte. Les chausses disparaissent dans les heuses à la poulaine, bottes étroitement ajustées et à hautes tiges que l'on mettait par-dessus les souliers. Éperons à molettes.

Le grand, cheval harnaché à la couleur du seigneur-chef, a une housse traînante dont la teinte rouge est relevée par des blasons d'hermine. La têtière, surmontée d'une touffe de plumes bleues, ainsi que le porte-mors et la muserolle sont de même couleur. Mors d'orfèvrerie; rênes en cuir doré; collier et croupière composés de pompons brodés d'or.

Certains seigneurs tournoyants faisaient habiller leur cheval par le tailleur, de sorte que l'animal apparaissait cousu dans le satin ou dans le velours.

Nº 3.

Le seigneur-chef.

On désignait sous le nom de seigneurs-chefs les deux chevaliers qui ouvraient la lice ou qui, dans une lutte générale, se trouvaient à la tête de chaque camp ou partie.

Ici, le duc de Bretagne, un des seigneurs-chefs, entre dans la ville où le tournoi doit être livré.

La joute était précédée et suivie de cérémonies sans nombre (voir la planche DD) dont chacune était pour les tenants l'occasion de se montrer dans un costume différent, eux et les gens de leur suite.

C'est le cas de ce seigneur qui, se rendant à une des cérémonies préliminaires du tournoi, n'a pas encore le grand costume représenté dans la planche ayant pour signe le J couronné.

Chapel à bec. Espèce de cotte à chevaucher dont la manche dextre est fendue et flottante; ce vêtement court, celui des cavaliers, était quelquefois remplacé par une houppelande ne dépassant pas le genou. Heuses à retroussis et à la poulaine. Éperons à molettes.

Harnais de cheval complètement en soie bleue relevée par des bossettes et des clous d'orfèvrerie.

#### Nº 4.

#### Héraut d'armes d'Alphonse, roi d'Aragon.

Les hérauts, comme les anciens féciales, étaient des officiers chargés des cris publics, des proclamations, etc. Leur ordre, au moyen âge, se divisait en chevaucheurs, poursuivants et hérauts d'armes, soumis au commandement d'un chef nommé roi d'armes.

Les hérauts, généalogistes jurés et justiciers en matières héraldiques, étaient employés dans les missions diplomatiques, à la guerre et dans les tournois. C'est dans cette dernière circonstance que le héraut du roi Alphonse se trouve représenté ici : tenant à la main un blason gironné de cinq pièces de sable et d'argent, il assiste à la distribution des écussons ou insignes des parties, une des phases préliminaires du tournoi.

Le costume de ce héraut consiste en un tabard aux armes d'Aragon et écartelé, c'est-à-dire dont chaque face représente l'accouplement de deux blasons; les emblèmes héraldiques étaient figurés sur cette cotte par un moyen d'impression appelé batture. Haut-de-chausses blanc et souliers de même couleur.

Les pitaults ou paysans.

#### Nº 5.

#### Le laboureur.

Chapeau de paille rappelant par sa forme le chapel à bec. Cotte sur laquelle est jeté un petit manteau (sagulum). Tablier ou pièce d'étoffe garantissant le haut-de-chausses et noué derrière le dos. Guêtres ou gamaches, fourreaux de jambe en toile.

Les populations rurales de cette époque, comme on le voit dans cet ensemble de figures, apparaissent toujours avec une mise propre, modeste, le goût de la parure règne chez les femmes et jamais, au moyen âge, le paysan n'arrive au degré d'abjection où il devait tomber au temps de La Bruyère.

#### Nº 6.

#### Le semeur.

Chapel à calotte hémisphérique. Petit gonnel sans manches sur une

cotte de drap bleu. Tablier blanc attaché derrière le cou et contenant la graine. Haut-de-chausses enfoncé dans de larges houseaux de cuir noir.

#### Nº 7.

#### Le faucheur.

Les ouvriers ou gens de service, en tant qu'ils s'habillaient pour le labeur quotidien, s'en tenaient de préférence aux vêtements courts, et pour de certains travaux, lorsque la saison le permettait, ils quittaient même une partie de ces vêtements plus par économie que par commodité. Ce faucheur, coiffé d'un chapel de paille, porte, sur sa chemise écourtée, la petite tunique qui, aux heures de travail, remplaçait le bliaud. Le paysan retirait alors son haut-de-chausses et conservait ses souliers, restant les jambes nues ou encore les couvrant de la gamache (voir les nos 8 et 9).

Dans le célèbre manuscrit du cardinal de Grimani dont les peintures sont attribuées à Memling, les moissonneurs, faucheurs, etc., sont aussi représentés sans haut-de-chausses et les jambes entièrement nues. Au dix-septième siècle, dans les scènes villageoises si bien tracées par Stella, le paysan moissonneur ou vendangeur se dépouille encore de ses chausses; mais, comme la division en haut et bas-de-chausses existait alors, il conserve sa culotte pour se livrer aux travaux des champs. Voir à ce sujet la planche CH, France, XVII<sup>e</sup> siècle.

#### Nos 8 et 9.

#### Les fossoyeurs.

Nº 8. Petite calotte. Sous la tunique sans manches, on voit un pourpoint aux manches courtes recouvrant celles de la chemise qui sont amples, longues et que ce fossoyeur a retroussées pour la facilité de son travail. Gamaches en toile sur les jambes nues.

Nº 9. Chapel à bec. Cotte à longues manches étroites. Chausses reliées à la cotte par des aiguillettes qui, comme on le voit ici, se rompaient quelquefois sous l'effort du travail et occasionnaient l'accident saisi par le peintre, le débord de la chemise par-dessus le haut-de-chausses.

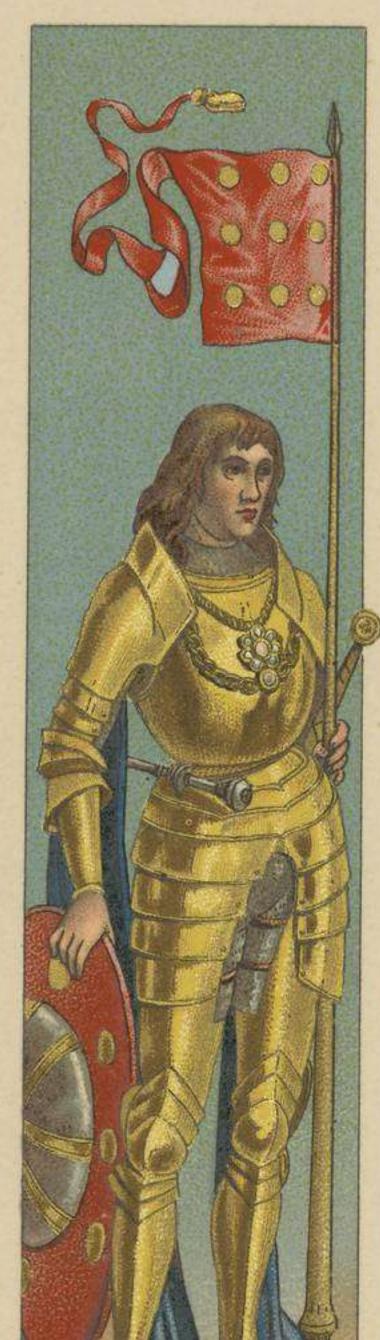
Le nº 1 est tiré d'un tableau votif du quinzième siècle appartenant à M. de Boischevalier; peinture ayant figuré à l'Exposition de l'union centrale en 1874.

Les nos 2 et 3 proviennent du célèbre Tournoi du roi René, ms. de la Bibl. nat. de Paris, ainsi que les suivants.

Le nº 4 est tiré d'un traité de Jean Hérard sur l'Office d'armes, ms. du seizième siècle.

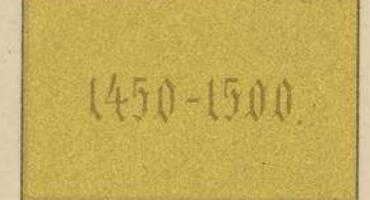
Les nos 5, 6, 7,8 et 9 sont des reproductions de l'école de Jehan Fouquet, l'illustre miniaturiste des Antiquités des Juifs et de Tite-Live.

Voir, pour le texte: Les Monuments français inédits de Willemin, texte d'André Pottier. — Histoire du costume en France, de Quicherat. — Institutions, usages et costumes au Moyen Age, par P. Lacroix. — Les Mémoires du peuple français, par M. Challamel; Hachette, 1867.











MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER.

DC

IMP FIRMIN DIDOT et C'e PARIS

L.Llanta lith.

23

### EUROPE. — MOYEN AGE

INTÉRIEUR ET COSTUMES CIVILS. — XV° SIÈCLE.

3 2

L'ensemble n° 1 est tiré d'un manuscrit des Consolations de la Philosophie, de Boèce (trad. par J. de Meung), et qui avait appartenu au sire de la Gruthuyse, un des amateurs flamands les plus distingués de la fin du XV° siècle. Bibl. nat. de Paris, Ms. 7071.

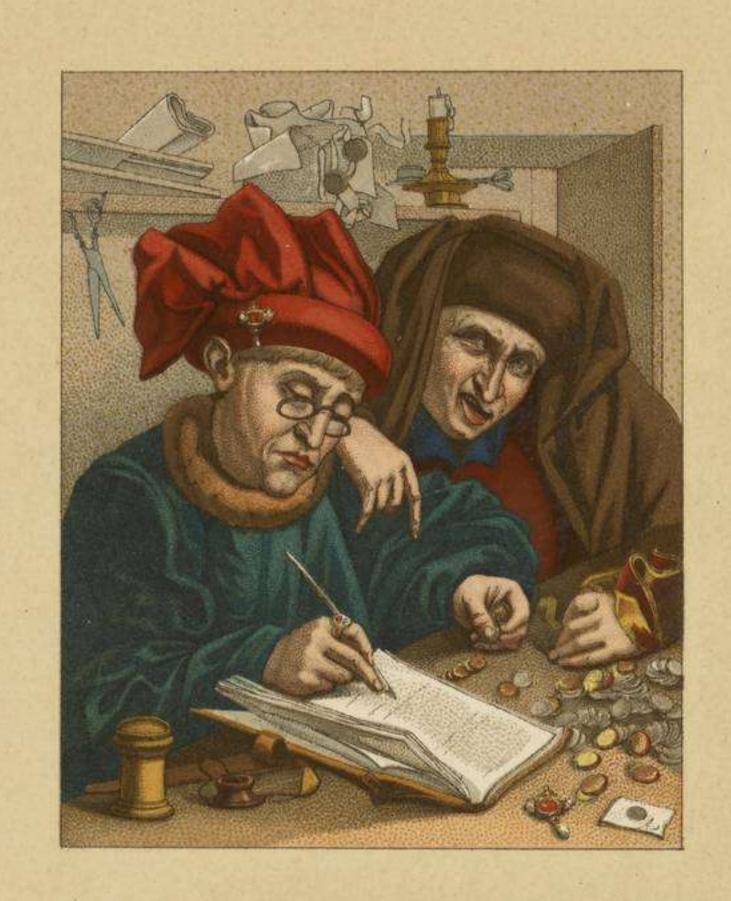
Nº 2.

Portait de Maximilien d'Autriche, en costume de chevalier de la Toison d'or.

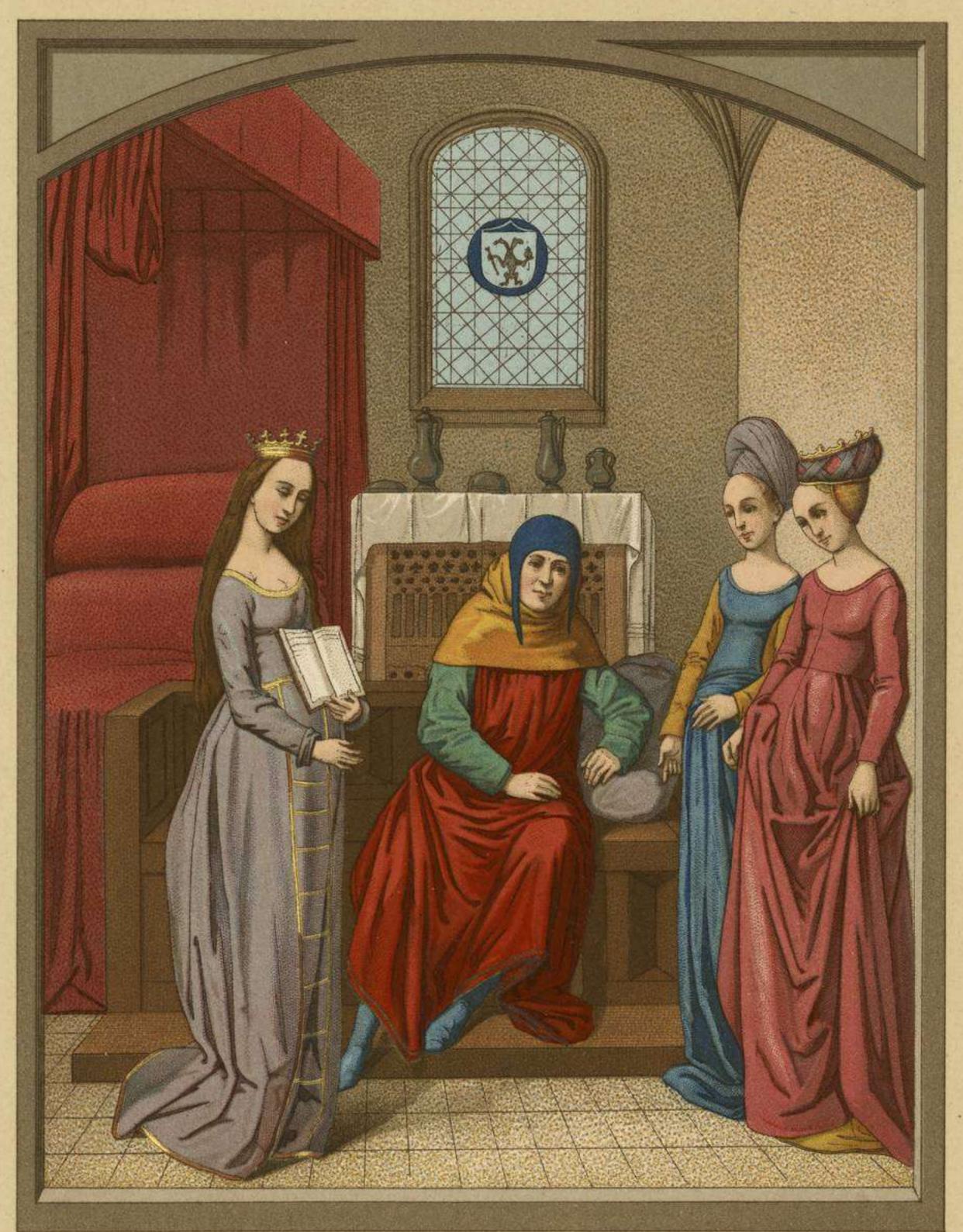
Nº 3.

Les changeurs d'Anvers; peinture attribuée à Quintin Metzys, appartenant à M. Chavanne.

(Ces deux dernières peintures proviennent de l'Exposition de l'Union centrale en 1874.)







## EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES



EUROPA MITTELALTER

IMP FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Werner lith

## EUROPE. — XIVE-XVE SIÈCLE

### JOAILLERIE. — L'ORFÈVRERIE DITE D'ACCOUTREMENT.

CEINTURES, AGRAFES, fermaux, broches, pendeloques, affiques, etc., du xive au xvie siècle.

Ceintures: nos 1 et 3, 4 et 6.

Agrafes de ceinture : nos 5 et 7.

Mors de chape ou fermaux : nos 12, 13, 19 et 23.

· Chaîne d'un collier de chevalerie : nº 8.

Broches: nos 2 et 22.

Pendeloques: nos 9, 16 et 17.

Affiques, ayant le caractère d'enseignes : nos 11, 14, 15, 18 et 20.

Bague: nº 10.

Monture d'escarcelle : nº 21.

CEINTURES DE FEMMES.

 $N^{os}$  1 et 3.

Ces deux fragments appartiennent au même objet, et s'agrafent ensemble. C'est une ceinture en velours rouge, s'ajustant sur le devant à une orfèvrerie en fenestrage, composée de cordons en fort filigrane dont les volutes se combinent avec un feuillage en lames découpées, où se mêlent de distance en distance des rosaces pleines ou aux bords denticulés, concaves, et au centre desquelles brille quelque petite pierre de couleur. L'agrafe est un simple crochet, et de l'anneau qui reçoit ce crochet descend le cordon soutenant un fruit en pendeloque se terminant lui-même par un petit anneau de suspension. A cet anneau s'attachait soit le cordon d'orfèvrerie, la patenôtre, servant de contenance, soit le miroir, ou l'éventail, portés alors plus ou moins de côté, ainsi que l'indique l'inégalité des parties de l'orfèvrerie ajourée de cette ceinture. Les clous du velours sont une suite de rosaces feuillagés en spirale, et dont le centre est occupé par une petite perle. Travail de la fin du quatorzième siècle.

Nº 4.

Ceinture en vermeil doré, orné de filigranes.

Partie centrale, et système de la chaîne formée d'une suite de treize plaques rectangulaires à bords festonnés, dorées, ornées sur le plat de trois rosaces à jour en filigranes d'argent, et de douze mufles de lion, portant un anneau plat, alternant avec les plaques auxquelles les mufles sont réunis par deux maillons. La fermeture se compose de deux longues plaques bordées de torsades en filigrane, et ornées sur le plat chacune de petites rosaces à jour en filigrane d'argent, réunies, l'une par une charnière, l'autre par un cliquet, à la plaque centrale, rectangulaire, de même décoration, mais garnie en haut et en bas d'ornements symétriques, découpés. Cette orfèvrerie serait un travail vénitien de la seconde moitié du seizième siècle.

Nº 6.

Fragment d'une ceinture d'orfèvrerie pleine, or clouté sur velours; système de l'articulation. Seizième siècle.

Agrafe d'un double cordon de ceinture en orfèvrerie, de la fin du quinzième siècle. Le grand anneau facilitait le jeu du crochet.

Nº 7.

Boucle avec son ardillon; ouvrage en cuivre doré, ciselé et gravé, que les détails de son fenestrage rattachent à l'époque ogivale. Seizième siècle.

FERMAUX.

Le fermail, agrafe du manteau, ou mors de la chape, est toujours une joaillerie forte, à laquelle les formes simples conviennent; c'était de toutes les pièces de parement celle qui fatiguait le plus, en même temps qu'elle était une des plus apparentes. C'est un bijou plein, par excellence, et de dimensions variables, selon l'étoffe dont elle maintenait les parties réunies. Pendant la période de 1190 à 1340, les fermaux, ou broches de manteaux incrustées de pierreries, atteignirent des dimensions colossales.

Nº 12.

Fermail d'un travail italien du seizième siècle. Sa forme est l'une de celles de la rose quadrilobée répétée pendant la Renaissance; les quatre croix faites d'une émeraude et de quatre perles, lui donnent le caractère d'un mors de chape.

Nº 13.

Fermail octogone, de la fin du quinzième siècle, et de même origine. Les pierres saillantes sont maintenues par des griffes, et leur champ divisé par les rayonnements en relief est rempli par une de ces couleurs ou pâtes vitrifiées, que l'on remplaçait parfois par de simples couleurs couchées au pinceau sur le métal, où elles jouaient l'émail.

Nº 19.

Fermail de dimension moindre, mais de même forme que celle du nº 12; celui-ci a pour principale parure un grenat retenu par des griffes, et semble surtout une agrafe de manteau. Italie ; quinzième siècle.

Nº 23.

Fermail en rose ovalaire, décoré d'une croix dont le centre est une émeraude, et dont les quatre branches se terminent en saillies taillées en tête de diamant; quatre perles meublent les angles. Ce décor a encore le caractère qui convient à un petit mors de chape.

CHAINES.

Nº 8.

Maillon de la chaîne du collier de l'ordre de la Toison d'or, d'après un portrait de Charles-Quint.

BROCHES.

Nº 2.

Travail italien, quatorzième siècle.

Nº 22.

Même provenance, quinzième siècle. Ce bijou semble un petit fermail.

PENDELOQUES.

Nº 9.

Le disque est taillé en pointe de diamant, et porte une petite émeraude

à son centre; il supporte une perle branlante et est accoté d'une paire d'ailes. Italie, quatorzième siècle.

Nº 16.

Pendeloque circulaire en or émaillé.

Une image en buste de la Vierge portant l'enfant Jésus, sortant d'un croissant et entouré de rayons à jour, est cerclée par un anneau chargé de perles rivées. En dehors, des rayons alternativement aigus et flamboyants portent une perle à leur extrémité.

La Vierge a un voile blanc sous un ample voile bleu; l'enfant Jésus une robe verte. Les rayons extérieurs étaient émaillés en vert. Travail français du seizième siècle.

Nº 17.

Les armes de France en argent doré.

Écu en pâte de verre portant trois fleurs de lis en relief, surmonté de la couronne royale et entouré du collier de Saint-Michel. Travail français, seizième siècle.

AFFIQUES

ayant le caractère d'enseignes.

On appelait affiques des broches montées sur un cercle de bijouterie, et qui, ornements de chapeau masculin dès le règne de Charles VII, reçurent sous ses successeurs le nom d'enseignes. La plus grande dépense d'orfèvrerie que Louis XI faisait pour son usage personnel consistait dans les images ou enseignes qu'il attachait à son chapeau; et encore ces images bénites étaient-elles parfois en plomb. Mais les merciers, jouailliers, tabletiers et autres marchands qui se mêlaient plus ou moins d'orfèvrerie, vendant « les menus ouvrages d'or et d'argent, comme ceintures, demi-ceints, hochets, bagues, petites chaînes d'or » eurent, selon les temps et la mode bien d'autres parements (parures) en joaillerie, à la disposition du public pour les habits de gala. Dès le treizième siècle et pendant le quatorzième, le luxe des bijoux s'ajoute au faste des habits. L'émail, devenu accessible à toutes les bourses, perdit la faveur dont il avait joui auprès des grands; on vit alors apparaître les diamants, les garnitures de boutons d'argent, d'or, et de perles substituées aux agrafes au temps de Charles VI, et en dépit de la tradition universellement admise, selon laquelle la taille des diamants aurait été inventée à Bruges en 1476, ce genre de travail est spécifié dans une ordonnance royale de 1355; l'une des curiosités signalées à un étranger qui visite Paris en 1407 fut l'atelier d'un lapidaire, chez qui cet étranger alla voir tailler le diamant. Aussi ne met-on point en doute que les diamants d'Isabeau de Bavière, qui étaient en si grande quantité, parmi ses saphirs, ses rubis et ses perles, ne fussent des diamants taillés. La valeur du diamant n'augmenta réellement que depuis que l'on sut le tailler, le polir et le monter à jour, et que l'on parvint ainsi à lui faire jeter plus de feux et d'étincelles. La monture, légère, délicate et rare des bijoux d'or garnis de diamants, en façon tablette, à façon d'écusson, à plusieurs faces, à pointe, à huit pans, en rose, en étoile, etc., ne se retrouve plus guère aujourd'hui que dans les inventaires; mais on ne saurait parler de ces époques sans mentionner leur genre et signaler leurs caractères, dont les trop rares pièces de nos musées sont les seules qui puissent donner une idée aussi exacte que possible.

Nº 11.

Bijou ovalaire, divisé en quatre lobes, ayant en son centre une émeraude sertie en saillie, et entourée d'une suite de perles, alternativement grosses et petites. Ce sont ces perles qui nous paraissent s'opposer à ce que l'on considère ce bijou comme un fermail, quoiqu'il ait



## EUROPE XIVEXVESIECLE

EUROPAXIVTH CENTY

EUROPA XIVTES XVTES JAHRT



IMP FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Spiegel lith.

du reste toutes les apparences d'un joyau qu'on agrafait. Italie; quinzième siècle.

#### Nº 14.

Ce joyau ajouré, et de dimension moindre que le précédent, a plus franchement le caractère de l'affique; il convient au « chapel orfèvré » comme il peut entrer dans une toilette féminine. Italie; quinzième siècle.

#### Nº 15.

#### Reliquaire en argent doré.

Ce joyau a tous les caractères de l'affique du chapeau; il se compose d'un cercle épais, décoré de filets, ou joncs enlacés, en émail; le tour extérieur est un jeu de ruban à enlacement courant et sans fin. Le milieu est occupé par un ardillon évoluant sur charnière de chaque côté duquel sont distribuées des pierres et des perles, légèrement montées en ajours; au-dessus de l'ardillon, sur le cercle épais, un écu se dessine, et ce serait dans cet ardillon que se trouveraient placées les reliques, l'en signe de la dévotion particulière du propriétaire du joyau; celui-ci est du quatorzième siècle.

#### Nº 18.

Affique ovalaire. Italie, quinzième siècle.

#### Nº 20.

Bijou circulaire de même sorte. Italie; quatorzième siècle.

BAGUE.

#### Nº 10.

Bague en argent doré. Quinzième siècle, orfèvrerie française.

Anneau à moulures, surmonté d'un chaton formé d'une plaque carrée de 30 millimètres de côté, et de 6 millimètres d'épaisseur, surmontée d'une seconde plaque carrée chevauchant la première, et ayant les angles au milieu de ses côtés; une troisième plaque est posée sur la seconde, comme celle-ci est posée sur la première.

Le chaton de cette bague est le signet ou cachet proprement dit, que l'on portait à un doigt avec d'autres bagues ou anneaux.

#### MONTURE D'ESCARCELLE.

#### Nº 21.

Monture dorée d'une escarcelle en peau. Seizième siècle.

Cette ouverture est surmontée d'un bouton ajusté avec un anneau de suspension mobile.

Les nos 1 et 3, 5, 7, 8, 10, 15 et 21, proviennent du Musée de Cluny.

Les n°s 2, 4, 6, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 22 et 23, font partie du Musée du Louvre.

Voir, pour le texte, la Notice des émaux et de l'orfèvrerie, par M. A. Darcel, série D du catalogue du Musée du Louvre. — Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie, par Paul Lacroix et Ferdinand Seré, Paris, 1850. — Histoire du costume en France, par Quicherat.

